L'ENVOLÉE n°7

La meilleure façon de se battre contre les prisons, c'est de se battre contre l'enfermement extérieur. Jacques Fasel

Octobre 2002 – 1E

ÉDITO

« La démocratie, c'est cause toujours ; la dictature, c'est ferme ta gueule. » Ce vieux slogan se trouve aujourd'hui quelque peu modifié. La démocratie c'est aussi « ferme ta gueule », surtout lorsqu'elle s'est débrouillée pour que plus personne n'ait envie de l'ouvrir.

Les ministres en charge de la répression (Intérieur, Justice) se tirent la bourre pour obtenir la médaille de la loi la plus autoritaire : Perben avait ouvert la compétition en juillet avec sa première refonte du Code pénal, Sarkozy le talonne avec son projet de loi sur la sécurité intérieure qui devrait être voté au Parlement dans les semaines à venir et qui prévoit une cinquantaine de transformations d'articles du même code. Ce texte contient entre autres le rétablissement des délits de mendicité, de racolage passif, de la prison ferme pour les stationnements dans les halls d'immeuble, comme pour les squatteurs et les gens du voyage. Au moins, ceux qui souhaitaient plus de lois et plus d'Etat dans l'organisation sociale sont servis. Nous, nous nous demandons jusqu'où cette déraison pourra emmener l'ensemble de la société sans qu'il y ait de véritables réactions. Les quatorze ans de gauche plurielle auront fini de casser toutes les formes de communauté qui échappaient au contrôle du pouvoir, tentant de faire de l'Etat la seule communauté légale. Notre seule satisfaction est que nous voyons aujourd'hui tous ceux qui se partageaient les postes de responsabilité largement rétribués il y a à peine un an se décomposer littéralement sous des questions existentielles du type « suis-je de gauche ou de droite ? »



Le deal proposé depuis le milieu du XIX[e] siècle aux ouvriers garantis consistait à leur proposer d'abandonner le terrain de la lutte des classes et de rejoindre le camp des propriétaires : c'est dans le développement de cette position qu'ont disparu les liens sociaux de quartier, de lieux de travail, d'associations… Cet échange risque de ne plus tenir très longtemps si l'on en croit les signes extérieurs d'une économie qui semble malade : le niveau de vie baisse, le passage à l'euro vide inexorablement les porte-monnaie, le chômage augmente en même temps que les allocations baissent, le service public se délite et se vend au privé qui a moins de scrupules à précariser une main-d'œuvre en surnombre, les usines ferment et se délocalisent laissant en plan ceux qui ne veulent pas se plier aux lois intransigeantes du marché du travail, et ce quand il y a de l'embauche, une guerre se prépare, les investissements boursiers sont en crise ; bref tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et là, on comprend mieux l'hystérie sécuritaire du pouvoir : il a raison de s'inquiéter des réactions d'une jeunesse que non seulement on laisse en plan, mais à qui on se met à interdire tous les moyens de survie pourtant vitaux.

C'est avant la prison qu'il est préférable de se battre contre l'enfermement : la bataille contre le tout-sécuritaire concerne bon nombre de personnes qui se sont laissé endormir par une idéologie droit-de-l'hommiste qui pose le Droit, la Justice comme des valeurs transcendantales quand elles ne sont que l'expression d'une classe dominante. Les enseignants, les éducateurs sont appelés à devenir des agents de la répression, à eux de réagir et de refuser concrètement dans leurs lieux de travail de devenir à leur tour des auxiliaires de police. Le temps n'est plus aux colloques ronronnants, aux débats sans lendemain, aux bonnes intentions sans suite ; il est aux rencontres capables de fabriquer des critiques, il est aux associations soucieuses de bloquer la machine, il est à l'imagination de nouvelles formes d'organisation, il est à la diffusion de notre conception des rapports sociaux.

TANT QU IL Y AURA DES PRISONS IL Y AURA DES VASIONS



Spéciale dédicace à Véronique Boucard, ex-directrice de la maison d'arrêt de Ploemeur : trois évadés en cinq jours, c'est du rarement vu ! La direction de l'Administration pénitentiaire ne s'y est pas trompée, elle a limogé immédiatement notre « camarade ». Si elle n'avait pas eu un curriculum vitae aussi marqué, nous aurions presque souhaité lui accorder un entretien. Retour sur les faits : le 5 juillet dernier deux prisonniers se sont évadés grâce à des potos qui ont occupé le mirador de surveillance, à l'aide d'une échelle posée sur la guérite, empêchant le maton de service de donner l'alarme, avant de passer une autre échelle par-dessus le mur d'enceinte permettant aux trois compères de se faire la belle. Deux voitures les attendaient à l'extérieur.

Les barrages installés sur les routes n'ont servi à rien. Réussite totale, d'autant plus remarquable qu'elle résulte d'un concours entre l'intérieur et l'extérieur. Quatre jours après, c'est au tour d'un prisonnier seul de se faufiler à travers les murs : il travaillait dans un atelier, et s'est glissé dans un carton qui servait à emballer des cercles en plastique. Des copains ont fermé le carton et l'on recouvert d'un film d'emballage, puis l'ont chargé dans un camion : le surveillant de service n'y a vu que du feu. Le plus comique est que peu de temps après, l'évadé a croisé un maton dans les rues de Quimperlé et que ce dernier n'a pas réagi, pensant qu'il était en permission. Plutôt que d'incriminer un personnel trop laxiste, ou d'attribuer les raisons d'une évasion à une surpopulation carcérale, il suffit de se rappeler que quiconque est enfermé par la force cherchera à sortir, au moins dans ses rêves, tant qu'il lui restera un souffle de vie. Et la longueur des peines prononcées à qui mieux mieux par des tribunaux en plein délire ne fera que renforcer ce réflexe vital.

Quant à nous, nous voyons là un joyeux concours de courage, d'amitié et de magie caractéristique à la féérie bretonne…

ÉLÉMENTS D'UN VOYAGE À HUIS CLOS

Dans les plis d'un temps obscur, depuis des années emmuré, je m'évertue a conserver les apparences d'une existence authentique.

Un crépi jauni par des générations d'ennui enveloppe ma réalité ramassée, étendue sur un lit en métal froid. Cellule 128 du pénitencier de La Plaine-de-l'Orbe, lieu morne, parcelle d'agonie, décor invariablement gris posé aux confins de la Suisse et de la France.

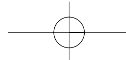
A l'entame du III[e] millénaire, je continue la peine infligée par une cour de justice helvétique – dix années de réclusion, d'exclusion – aux derniers souffles du précédent millénaire.

Dans l'effroi, les méandres où coulent les mille visages de l'absence, mes amis et femmes d'une époque, là et ici, maintenant avalés par les registres de l'oubli. Suspendus aux fils de plus en plus ténus reliant des souvenirs épars et confus sur une toile parasitée. Mémoire. Alors que s'installe l'automne, depuis ma couche, j'observe la campagne tessinoise, figée derrière les barreaux du pénitencier de la Stampa, près de Lugano. Transféré *manu militari* aux portes de l'Italie après une altercation violente avec un maton de La Plaine-de-l'Orbe. Placements et déplacements disciplinaires sont mon lot depuis ce jour où, à 17 ans j'ai connu en novice les premiers territoires de la géographie de l'absurde pénitentiaire. 1973.

Aujourd'hui, quarante-cinq années bien sonnées, et un puzzle pour m'identifier – image par image. Temporel décomposé, confusion des lieux – visages sépia et profils blanchis par trop de saisons en chambre noire… Anémie des sens, sentiments à bout de souffle. Sexe en berne. Femme barrée, sans accès. *No woman's land…*

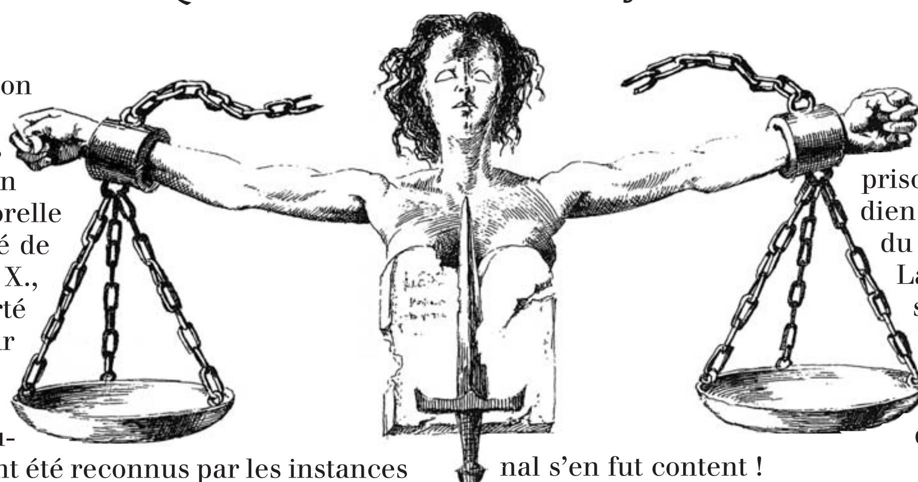
Enceinte de béton et d'acier. Impasse de l'hymen. L'Autre est constamment ailleurs. J'entends le cliquetis sec d'une serrure, puis une porte grince. A la dérobée, j'aperçois des spectres filtrés par le couloir de l'étage, des Slaves typés parcourent les traverses vicinales du marécage carcéral. L'étage est ponctué de portes. Autant de cellules détiennent des vies en otage derrière l'épaisseur métallique d'une barbarie industriellement organisée, codifiée. Les individus dotés d'un soupçon d'intelligence auront évidemment compris la nature du hiatus qui sépare la réalité de l'enfermement du discours alibi répété sur les médias par les salariés de la morale dominante, psycho-sociologues de l'appareil étatique et autres politiques de « gôoche » prônant les vertus du repentir… dans des structures modernes et adaptées s'entend… Hier, durant une émission sur la vague sécuritaire, le chef de la Sûreté neuchâteloise annonçait

(suite en dernière page)



LA PRISON EST PLUS VIOLENTE QUE MOHAMED…

LA JUSTICE EST PLUS VIOLENTE QUE MOHAMED…



Le jeudi 1er août 2002, à la maison d'arrêt de Valence, alors que les prisonniers regagnaient leurs cellules, un surveillant a jugé bon de procéder à une fouille corporelle de Mohamed S. Celui-ci a refusé de se laisser faire : ce surveillant X., délégué syndical CFTC, a porté plainte pour violences. Voici pour les faits.

Les fouilles à corps, dont l'inutilité et le caractère dégradant ont été reconnus par les instances juridiques européennes, demeurent une pratique aussi courante qu'humiliante dans les prisons françaises. Quoi d'étonnant à ce que Mohamed, ayant eu à la subir concrètement, ait réagi tout aussi concrètement, tout comme d'autres prisonniers l'avaient déjà fait dans d'autres prisons comme Fleury, Nanterre ou Fresnes. Le plus surprenant est que la résistance face à ces atteintes à la dignité ne soit pas plus fréquente.

Pour ces faits, Mohamed S. a été condamné à quarante-cinq jours de mitard après comparution devant le prétoire. Le prétoire est une sorte de tribunal administratif interne aux prisons, dirigé par le personnel pénitentiaire – qui se trouve du coup juge et partie dans des condamnations sans appel. Le mitard est une cellule de force d'environ 3,60 m sur 1,40 m où l'on reste enfermé seul, sans aucun contact avec l'extérieur, privé de toute cantine et sujet à toutes les exactions possibles. Force est de constater qu'il est actuellement en train de purger cette peine. Cela étant, Mohamed comparaît aujourd'hui, lundi 26 août 2002, devant un autre tribunal pour subir une deuxième condamnation pour les mêmes faits.

Les prisonniers ayant assisté à la scène, coutumiers de l'arbitraire pénitentiaire, ont manifesté leur indignation : la seule réponse de l'Administration pénitentiaire a été d'appeler les forces de l'ordre à la rescousse, de priver l'ensemble de la détention des repas du soir et de transférer une vingtaine de détenus dans d'autres établissements. Cela leur permet de faire porter à Mohamed la responsabilité de l'ensemble des événements et d'écarter les témoins.

L'analyse des faits connus publiquement doit conduire à l'acquittement pur et simple de Mohamed.

De plus, ce que prônent l'Administration pénitentiaire, les médias et diverses associations, à savoir que «le projet de construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Valence est donc plus que jamais d'actualité» («Drôme Info Hebdo» du 23 août 02), n'est pas une solution. Même si elle génère des conditions de détention plus dramatiques, la surpopulation carcérale a bon dos; tant qu'il y aura des prisons, il y aura des émeutes.

OIP, GROUPE LOCAL DE VALENCE, COLLECTIF SOLIDARITÉ PRISONNIERS

Le tribunal correctionnel de Valence a condamné lundi 26 août 2002 Mohamed à un an de prison pour une gifle donnée à un gardien de la prison de cette ville en début du mois d'août passé.

La présidente du tribunal a donc suivi le réquisitoire du procureur qui demandait huit mois ferme et celui de l'avocate qui réclamait quatre mois – soit huit plus quatre égalent douze – et le tribunal s'en fut content !

Résumons ici le cynisme des acteurs et actrices de cette triste farce :

La présidente : «Deux par cellule, c'est presque du confort, vous devriez être heureux…»

Le procureur : «On va l'aider à mûrir en prison! Soit c'est la prison, soit c'est l'hôpital psychiatrique ! A vous de choisir.»

L'avocate : «C'est un geste grave qu'il faut évidemment sanctionner.»

La présidente : «On va vous mettre à l'abri quelque temps pour vous empêcher de nuire à votre prochain.»

Le procureur : «Passe encore que vous frappiez un copain dans la rue, mais frapper un agent de l'autorité […] nous n'allons pas changer le Code pénal ni le fonctionnement des maisons d'arrêt pour monsieur Mohamed [...] il va falloir attendre de longs mois, peut-être de longues années en prison pour devenir adulte!»

La présidente : «Vous avez refusé une fouille, mais depuis quand est-ce qu'on peut demander à un gardien pour quelle raison il désire vous fouiller!»

Le procureur : «Il faut protéger la société de monsieur Mohamed.»

Tant de cynisme et de mépris à propos d'une altercation en prison ressemble furieusement à une provocation.

Le surveillant à la maison d'arrêt interpelle Mohamed au retour du sport et veut le fouiller. Celui-ci en demande la raison, le gardien refuse de lui donner des explications et veut procéder à la fouille. Il reçoit alors une baffe. Le surveillant soupçonnait Mohamed de cacher un portable sur lui. A son arrivée au mitard, il se révèle qu'il ne dissimulait absolument rien sur lui.

Ses camarades présents refusent par solidarité de regagner leur cellule et la direction appelle la police qui occupe alors la prison un jour durant en bloquant les rues voisines. Durant ce déploiement de force, les prisonniers sont privés des repas du soir et une vingtaine d'entre eux sont transférés dans d'autres prisons.

En dénonçant ce verdict inique, nous accusons la justice de Valence d'avoir transformé Mohamed en bouc émissaire, alors qu'il n'est en rien responsable du mouvement de révolte consécutif à son départ pour le mitard.

COLLECTIF SOLIDARITÉ PRISONNIERS

Plus que jamais nous exigeons :
la suppression des fouilles corporelles,
l'abolition du prétoire et du mitard,
l'abandon des projets de construction des nouvelles prisons.

Prenons de l'altitude!

Chroniques arlésiennes



Début juillet, le même jour, deux cours d'assises ont rendu leur verdict.

A Lille, un policier accusé du meurtre d'un jeune Arabe, a été condamné à trois ans avec sursis. Il n'ira pas en prison.

A Aix-en-Provence, trois prisonniers qui tentèrent de s'évader en hélicoptère ne sortiront pas de sitôt, la peine s'est ajoutée à la peine, respectivement dix, huit et six ans.

Non ! Nous n'allons pas une nouvelle fois évoquer l'iniquité des décisions de cette administration de la justice. Nous savons que l'Etat et les toges rouges protègeront toujours leurs flics, quoi qu'il arrive – ils ont tellement besoin d'eux –, et qu'ils abattront d'autant plus leur courroux sur les plus misérables. Et qu'y a-t-il de plus vulnérable qu'un homme déjà enchaîné ?

Comme au catéchisme, chaque procès a sa morale, il doit porter à la connaissance de tous le message des tout-puissants.

A Lille, en vérité je vous le dis, tout policier qui tirera pour tuer, à 15 cm de la nuque, sera absous.

A Aix, mes chers frères, tout prisonnier qui profitera de l'occase et tentera de se faire la malle sera sévèrement châtié.

Et dans les chaumières et les cabanons de Police City, la messe est dite à la télévision. La vestale du vingt heures, lookée Chanel, annone la sentence.

Quelques images illustrent le propos.

A Lille, le flic assassin sort protégé par des amis de la police comme il se doit. Il porte un gilet pare-balles. « Le pauvre, il est menacé ! » Sa femme en pleurs n'est pas loin. On a droit à quelques larmes au téléobjectif.

A Aix, ils reviennent sur le « crime ». Souvenir d'un cadavre pendu au filin sous l'hélicoptère, évocation de la course-poursuite sur la route de Cassis, puis des vues de la prison des Baumettes, une sensation de fourmilière dangereuse, cour de promenade exotique et des bras aux fenêtres des cellules qui se tendent vers le ciel.

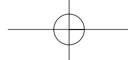
La journaliste évoque un « verdict de clémence ».

Pour le jugement de Lille ? Bien sûr que non ! Mais pour celui d'Aix évidemment…

La prêtresse médiatique est si absente, étrangère, à la réalité des situations dont elle parle, que dix ans de prison paraissent une broutille. Elle qui pleura si fort, lorsqu'un de ses collègues fut retenu quelques semaines par des miséreux sur une île lointaine. Elle ne sait rien de ce qu'est la vie des détenus repris après une évasion, le mitard, l'isolement, les humiliations et les pressions permanentes des matons.

Alors dix ans de plus...

La France est connue pour avoir, avec la Turquie, le système pénitentiaire le plus rétrograde d'Europe. Et pas besoin de revenir sur les deux rapports parlementaires qui ont fait l'actualité de l'an passé. Mais ce pays est également connu pour faire de l'évasion, tant de ses préparatifs, de la tentative que de • • •



• • • l'acte lui-même, un délit. Car, chez nos voisins, comme en Suisse ou en Belgique par exemple, la cavale est un droit reconnu à ceux qu'on punit et enferme, un droit naturel en quelque sorte.

Et les choses ne vont pas en s'améliorant. Le Code pénal mis en application en 94 a rebaptisé l'évasion en « atteinte à l'autorité de la justice et des magistrats ». Ils sont allés jusqu'à qualifier d'évasion « le non-retour de permission » ! Pourtant, ça ne suffisait pas puisqu'à Aix, pour les magistrats, il ne s'agit plus de poursuivre un délit mais un crime. C'est pourquoi, le procureur requit contre les détenus des Baumettes vingt ans de réclusion ! Et pourquoi pas perpète !

Pourtant l'assassiné fut un prisonnier criblé de balles – bien que désarmé.

Rassurez-vous braves gens, le gardien qui fit le carton – un mort et deux blessés graves – ne fut jamais inquiété. Et comme dans ce pays on fait bien les choses, on le « promotionna » et on le décora.

Si nous avions mauvais esprit, nous pourrions dire qu'à Lille et Aix, les assassins sont absous, parce qu'ils portent un uniforme, parce qu'ils représentent l'autorité… Mais surtout parce qu'ils sont protégés par les ligues factieuses des syndicats policiers et pénitentiaires, piliers du lobby sécuritaire qui, aujourd'hui, font et défont les élections.

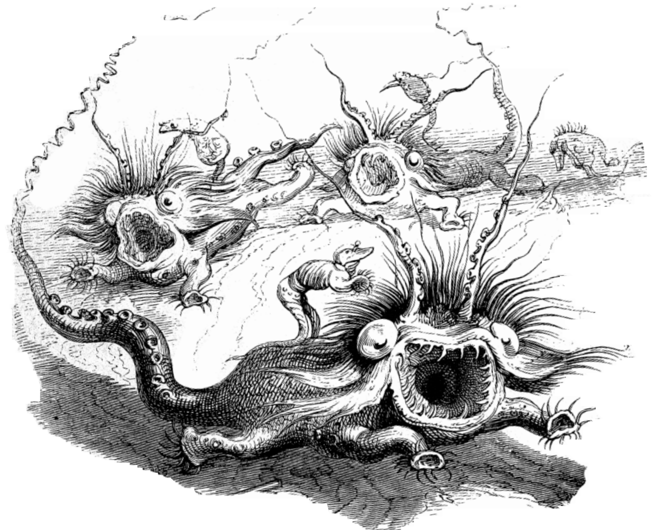
Pour conclure, nous dirons que dans ce pays, désormais, il est jugé moins grave de tuer un citoyen reconnu de seconde zone que de tenter d'échapper aux mouroirs et autres *éliminatoriums* de la République.

Voilà la leçon qu'il faut tirer des procès de juillet 2002.

Rien n'a vraiment changé au royaume de France.

« Suivant que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. »

Sans révolution, pas de hic,
Nous crèverons rue Copernic



De la centrale de Moulins…

Je suis à la centrale de Moulins. Le 12 août moi-même ainsi qu'une vingtaine de détenus avons bloqué la promenade pour protester contre les excès de zèle et les attitudes provocatrices d'une partie du personnel, cautionnés par la direction lors des décisions arbitraires prises au cours des prétoires. Il a été également soulevé le fait que dans cette centrale il n'y a pas de reconnaissance du statut d'indigent et que l'association socioculturelle a été dissoute. Sur la centrale, il n'y a qu'un seul stage de formation professionnelle qui est proposé et qui comporte quinze places. Les conditions de détention sont également intolérables au niveau des parloirs, le cloisonnement des boxes est quasi inexistant et il n'y a pas suffisamment de place pour accueillir toutes les familles, à qui l'on refuse l'accès à l'établissement. L'accès au téléphone est également déplorable. Il consiste en un combiné au milieu du couloir (sans cabine) qui se trouve à deux mètres de la buanderie et à trois mètres des douches, rendant toute communication inaudible. Par la suite, il a été organisé un refus de plateaux pendant trois jours en soutien aux femmes palestiniennes incarcérées qui sont en grève de la faim.

Le 2 septembre, il y a eu un blocage de promenade pour dénoncer l'attribution quasi inexistante des conditionnelles, l'amputation des grâces et tout ce qui a trait à l'application des peines. Comme la première fois, des CRS sont intervenus vers les 2 heures du matin pour nous réintégrer dans les cellules. Cette fois-ci, nous étions 90 détenus dans les cours de promenade.

Lettre à M. Raffin, directeur du CP de Moulins

Nous vous prions d'informer vos supérieurs au ministère de la Justice qu'en solidarité avec nos camarades palestiniennes embastillées dans les geôles sionistes et qui s'étaient mises en grève de la faim afin que cessent l'humiliation permanente et les mauvais traitements dont elles sont l'objet, nous faisons la grève des plateaux pour trois jours. Nous refusons donc de prendre la nourriture offerte par l'administration à partir de ce jour mardi 27 août jusqu'au 29 inclus.

Le mouvement du lundi 2 septembre dénonce :

– le refus systématique des libertés conditionnelles ;

– le refus systématique des permissions ;

– le retrait des remises de peine pour des raisons fantaisistes ;

– le refus d'un transfert en vue d'un rapprochement familial sous des prétextes factices ;

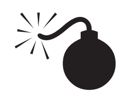
– le fait que les différentes autorités se rejettent les responsabilités et que les engagements pris ne sont pas respectés ;

– l'instrumentalisation qui pourrait éventuellement être faite de ce mouvement afin de donner une image au vitriol de la population pénale.

Pour demander que soit prise en compte de manière pratique la saturation des parloirs le week-end, que soit mieux respecté le droit à l'intimité avec nos familles et nos proches.



A la Santé, on en a plein les fouilles

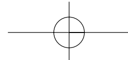


Le 13 août 2002, la section locale de l'Ufap de la Santé adressait au directeur de l'Administration pénitentiaire une demande de fouille générale de la maison d'arrêt. D'après eux « depuis de nombreux mois l'établissement doit faire face à l'invasion de substances illicites et, plus grave encore, de téléphones portables au plus grand dam du personnel. Le mode opératoire pour ces exactions est d'une simplicité déconcertante : le détenu, depuis sa cellule, réussit à projeter hors du mur d'enceinte un fil en nylon, qui sera réceptionné par un de ses comparses posté à l'extérieur. Ce dernier n'ayant plus qu'à accrocher l'objet du délit ensuite récupéré par son commanditaire. Cette situation, très alarmante, conduit l'Ufap à vous demander la fouille générale de notre établissement dans un futur proche, de manière à ramener la sérénité en détention. L'actualité pénitentiaire nous prouve que nos établissements sont plus que jamais en ébullition, la politique dite de tolérance zéro n'arrangeant en rien la situation ».

Le 5 septembre, comme par hasard, les surveillants de la Santé découvraient dans une cellule du quartier d'isolement un pain de plastique de 1,5 kilo et un détonateur. A nouveau l'Ufap alertait les dirigeants de l'Administration pénitentiaire « sur le manque récurent de moyens matériels et humains, sur la recrudescence des agressions, la surpopulation carcérale et l'insécurité permanente dans les établissements ». Côté prisonniers, ce n'est pas tout à fait la même chanson : quiconque est passé dans le quartier d'isolement de la Santé sait que celui-ci est parfaitement étudié pour empêcher toute concertation entre les prisonniers qui n'ont comme seuls interlocuteurs que… les surveillants. Suivez la flèche…

D'autre part, depuis plusieurs semaines, les surveillants exercent des pressions sur ce quartier d'isolement : tentatives de fouilles intégrales, fouilles de cellules à répétition, blocages de courriers, etc., puis, pour finir, le transfert sans motif précis de Christophe pour le QI de Fleury. Quelques prisonniers ont protesté contre cet acharnement en faisant une grève des plateaux et des cantines.





Mouvements dans les prisons italiennes

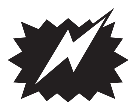
Italie

Depuis le 9 septembre, les prisonniers de plus de 90 prisons, sur les 205 que compte le pays, sont en grève contre leurs conditions de détention et pour une réforme du Code pénal.

Le mouvement a été lancé par le collectif Papillon, initialement créé pour gérer la bibliothèque de Rebibbia à Rome, qui, depuis des mois, diffuse un appel à une grève nationale des plateaux pour obtenir la satisfaction de leur plate-forme de revendications :
– remise de peine généralisée de trois ans (une loi – non appliquée – prévoyait déjà des peines alternatives pour les condamnations à moins de trois ans et des conditionnelles pour les trois dernières années de la peine) ;
– libération des prisonniers malades ;
– abolition de la condamnation à perpétuité ;
– dépénalisation des délits mineurs ;
– abolition du régime carcéral dur (équivalent du QI) prévu par l'article 41 *bis* (pour les mafieux) et par l'article 4 *bis* (pour les autres) ;
–augmentation du nombre de peines alternatives (surtout les arrêts à domicile) et des possibilités de travail.

Le mouvement s'étend et les moyens de lutte se multiplient : grève des plateaux, manifestations bruyantes, tout le monde tape sur les barreaux une demi-heure tous les jours, grève de promenade... Dans certaines prisons, la cuisine, la maintenance, les ateliers, tout est bloqué, de manière permanente ou seulement trois jours par semaine.
L'AP et le ministère craignent la paralysie si le mouvement se généralise parmi les 57 000 prisonniers, dont 11 000 travailleurs. Au début de la grève 46 établissements adhéraient à la plate-forme, leur nombre a donc doublé en dix jours.

Il y a eu quelques nuits de protestation plus virulentes, notamment à Trieste et à San Remo, avec des incendies de draps et de journaux, des départs de feu par-ci, par-là et du bordel toute la nuit. Mais les gardes mobiles, postés là au cas où, ne sont pas intervenus dans les cellules – par crainte d'une émeute ou d'un durcissement du mouvement au niveau national.
L'opposition de gauche met en avant le fait que 30 % des détenus



sont séropositifs, 25 % toxicomanes, 56 % immigrés et qu'il y a surpopulation – 57 000 prisonniers pour 42 000 places. Pour résoudre ce problème, la construction de nouvelles places de prison – plus modernes – sont en projet, mais les grévistes sont contre, le problème réel étant la longueur des peines et le nombre de condamnations prononcées.

Le gouvernement parle de remettre en vigueur la loi Taormina qui prévoit « la concession de la remise de peine – limitée à trois ans pour les peines de détention et à 10 000 € pour les amendes – pour les délits commis avant le 16 septembre 2002. L'article 3 révoque le bénéfice de cette mesure pour ceux qui commettent un délit et sont condamnés à au moins deux ans de prison dans les cinq ans qui suivent l'émission de la loi ». Mais, devant le non catégorique d'une grande majorité des membres du gouvernement, on peut penser que, comme en France avec « l'effet Vasseur », une fois l'agitation médiatique un peu apaisée tous les beaux discours finiront aux oubliettes. Pour l'instant le mouvement ne fléchit pas sur ses revendications et il gagne toujours en ampleur.



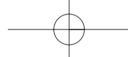
Demande d'emploi : cherche patron philanthrope...

Chroniques arlésiennes



« Détenu de la centrale d'Arles, entrant dans les critères d'une libération conditionnelle fin juillet 2002, cherche patron philanthrope pour contrat de travail à durée indéterminée. CDI exigé impérativement. Toutes régions de France, sauf vingt-trois départements pour cause d'interdiction de séjour et en particulier le département où réside famille et amis. Tout emploi fera l'affaire.
Conditions :
– accepter une enquête de gendarmerie sur votre personne et votre entreprise ;
– patienter un mois minimum avant premier contact avec le futur employé ;
– téléphoner trente fois au service social de la centrale pour confirmation de la réception de chaque document envoyé ;
– signer en blanc le contrat de travail sans la présence effective de l'intéressé ;
– espérer plusieurs mois sa présence au travail ;
– recommencer toute la procédure depuis le début si la commission refuse la libération conditionnelle en la remettant à plus tard.
En conclusion :
Evadez-vous du train-train quotidien. Oubliez la main-d'oeuvre qui se présente tous les jours à vos bureaux d'embauche et jouez avec nous au jeu de piste et de saut d'obstacles concocté joyeusement par l'application des peines dans ce pays. *Survivor, Ko-Lanta* et autres aventures vous paraîtrons bien fades. »
Vous ne lirez jamais cette annonce. Jamais. Bien qu'elle soit la réalité vécue par plusieurs milliers de prisonniers attendant en vain un contrat de travail. De toute manière, il manque toujours une pièce au puzzle qu'est un dossier de conditionnelle. Pendant dix, douze, vingt ans, tout a été fait pour que le prisonnier ait le moins de contacts possible avec le dehors. Tout est compté, savamment dosé, les permis de visite, les heures de parloir, les coups de téléphone... Et avec le temps, on perd pied. Le fil qui nous lie au dehors se défait. On ne s'en aperçoit pas tout de suite, puis on laisse faire, on oublie... On ne distingue plus votre monde que dans le phantasme et dans l'amputation d'une partie de vous-même.
Et puis, un jour, on y est, on touche enfin du doigt cette date rêvée depuis des années. La peine incompressible est terminée, on est libérable. La prison n'est plus la même. Tout est devenu plus long, plus court aussi. On est plein d'impatience et de désespérance au fur et à mesure que les difficultés s'ajoutent aux désillusions. Le contact avec la réalité de votre monde est une déchirure, nous sortons de l'enfer pour les limbes incertaines du purgatoire. Il faut monter un dossier, trouver ce fameux contrat de travail, dégotter un hébergement…
Comment y parvenir après tant et tant d'années ?
Alors que, bien souvent, le tribunal a prononcé contre vous une interdiction de séjour, dans cette ville où justement il vous reste quelques attaches, quelques connaissances. Bien sûr, vous pouvez toujours trouver une formation, mais ça n'est pas bien solide. On vous en fera le reproche. D'ailleurs votre dossier est noir Le juge a été clair, trop de tentatives d'évasion, trop de rapports d'incident. « C'est pourquoi vous finissez dans une centrale de sécurité », dit-il comme une évidence. « Vous avez déjà eu deux peines supplémentaires, je vais demander à un psychiatre. » A Arles, on le connaît bien l'expert-psychiatre. L'entretien commence invariablement par : « Vous vous faites enculer ? Paraît que, dans cette centrale, vous êtes tous des pédés… » Ne pas réagir, ne rien dire, baisser la tête. Combien ils profitent de notre merci ! Les éducateurs, les juges, la direction... nous font tourner en rond avec un anneau au museau. Vous pouvez sortir dans trois mois mais si ça se passe mal ils vous condamnent à quatre ou cinq ans ou plus encore…
Finalement, il y a toujours une bonne raison. « Le prisonnier a un niveau trop élevé pour le métier de plâtrier et en général pour tout autre métier manuel. » « L'enquête sur l'entreprise est mauvaise, la société risque de déposer son bilan sous peu. » « Votre employeur est sarde et vous savez bien que les Sardes sont tous des bandits de près ou de loin. » Et le dossier est ajourné. Il ne sera examiné que dans une année jour pour jour. Et, bien souvent, ce n'est pas de votre faute, le service social n'a pas fait son boulot, ou mal, tout simplement. Et puis avec le temps, on toume la page, un an, une autre page, une autre année. On finit par se rendre compte que tout ça n'est que du cinoche. IIs nous font patienter en nous berçant d'une rengaine inventée mais ils ne nous sortiront pas, ou alors, quand il nous restera six ou huit mois avant la date de libération définitive.
Alors, on ne cherche plus. Le dossier de conditionnelle se couvre de poussière sur le placard.
On ira au bout.

Sans révolution, pas de hic
Nous crèverons rue Copernic



DES NOUVELLES DE SILVANO PELISSERO

Le 5 mars 1998, trois anarchistes, Edoardo Massari, Maria Soledad Rosas et Silvano Pelissero sont arrêtés dans une maison occupée à Turin en Italie. Ils sont accusés, dans les médias, d'être les auteurs de nombreux attentats à la dynamite contre les chantiers du TGV en Val de Susa et d'être les membres d'un fantasmagorique groupe armé appelé « Lupi Grigi » (les Loups gris).

Le 28 mars 1998, Edoardo, à 35 ans, meurt suicidé dans la prison de La Valette à Turin. Un mouvement de contestation s'organise face aux juges, la police et les médias, avec de nombreuses actions. Un cortège rassemble plus de 10 000 personnes à Turin et le nouveau palais de justice est endommagé par les manifestants.

Le 10 juillet 1998, Maria Soledad est retrouvée pendue dans sa chambre de la communauté de Benevagienna à Cunéo où elle était en détention.Silvano n'étant plus que l'unique survivant, la hargne des juges s'acharne sur lui pour justifier ces deux décès et ce montage judiciaire. Le 30 janvier 2000, il est déclaré coupable d'association subversive, de terrorisme, de détention d'armes et d'explosifs, de vol, de recel et usage de faux documents. Il est condamné à sept années de réclusion. Le 28 janvier 2001, sa culpabilité est confirmée en appel mais sa peine est réduite à six ans et un mois. En novembre 2001, la cour de Cassation de Rome, instance suprême, déclare Silvano innocent des faits d'association subversive et de terrorisme et déclare comme inexistant le groupe armé « Lupi Grigi ». Elle ordonne au tribunal de Turin de refaire le procès à partir de ces nouvelles ordonnances. Le 12 mars 2002, Silvano est libéré après quatre ans d'enfermement, avec obligation de travailler, de pointer au commissariat et une interdiction de sortir du territoire italien.

Le nouveau procès, en appel, a lieu le 27 septembre 2002, mais au dernier moment le tribunal n'a pas désigné la nouvelle avocate de Silvano et l'audience est renvoyée au 20 novembre 2002. Il reste donc en pseudo-liberté. La cour devrait aussi statuer sur la demande faite par la société d'autoroute Sitaf qui demande 50 000 euros de dommages et intérêts à Silvano. Il faut aussi rappeler qu'il a été intégré à une liste de suspects pour un attentat commis à Rome en février 2002 alors qu'il était encore en détention ! Comme l'a déclaré à la presse le juge Maurizio Laudi qui a instruit l'affaire, et malgré la cassation du procès, « de toute façon, Silvano Pelissero reste un dangereux terroriste ». La vengeance des magistrats continue...

Mort suspecte…

Le 25 avril 2002, Belgacem Soltani condamné à neuf mois de détention pour « outrage à agent », est retrouvé mort dans sa cellule de la maison d'arrêt de Tarbes. Il avait 19 ans.

L'Administration pénitentiaire a sobrement conclu à un suicide par pendaison. Pour sa famille et tous ceux qui le connaissaient, l'hypothèse d'un suicide paraît impossible. Sa forte personnalité, son état moral ainsi que son temps de réclusion, malgré la dureté du régime qu'il subissait, ne peuvent expliquer un tel acte.

A moins qu'il faille précisément chercher du côté de cette forte personnalité les raisons de ce décès.

Belgacem Soltani avait en effet, à plusieurs reprises, fait l'objet d'intimidations, de menaces et de violences de la part de certains surveillants : quand bien même ceux-ci auraient eu besoin de recourir à la force pour le maîtriser, RIEN ne peut expliquer l'état de son corps. Ce serait, curieusement, à la veille d'un examen médical réclamé par Belgacem Soltani consécutivement à un « accrochage » avec ces gardiens qu'il a été retrouvé mort.

Les quelques éléments d'enquête arrachés par la famille Soltani – qui a porté plainte pour « homicide volontaire avec préméditation » et « non-assistance à personne en danger » – au procureur en charge de l'affaire, comportent à tout le moins de bizarres incohérences, et font état, au mieux, de négligences criminelles ; au pire, elles attesteraient de pratiques barbares absolument intolérables et injustifiables dans un Etat prétendument de droit : la torture et l'assassinat.

Pour Belgacem Soltani il est trop tard, bien que sa mémoire soit vivante pour sa famille et ses ami(e)s. Car le crime commis contre Belgacem Soltani est aussi le silence : celui d'associations de défense des droits de l'homme qui, alertées sur sa situation, n'ont pas eu le temps ou pas jugé utile d'enquêter et de dénoncer l'acharnement dont il se disait victime ; celui de médecins qui refusent aujourd'hui de pratiquer une contre-autopsie ; enfin, le nôtre, si nous ne nous mobilisons pas pour que toute la lumière soit faite sur les circonstances précises de ce décès.

Sinon, autant dire que la douleur d'une famille qui a perdu son enfant, que la mémoire d'un taulard, d'un jeune, d'un beur, et que la vérité surtout, n'ont aucune valeur aujourd'hui en France.

Le silence est une complicité qui tue une seconde fois.

BAN PUBLIC

Didier Dutheil est mort en détention le 13 août à la prison de Foix. Ses amis, ceux qui les ont rejoints organisent une manifestation devant la prison le samedi 7 septembre et un envoi massif de fax et de lettres au procureur. Didier est mort une semaine avant sa libération. Ses amis ont appris sa mort par le journal *La Dépêche* et ont décidé de tout faire pour que la lumière soit faite sur cette mort suspecte. *La Dépéche* dit que ses codétenus l'on retrouvé pendu dans sa cellule. Pourquoi Didier n'était-il pas allé en promenade ? Avait-il refusé la promenade ? Dans ce cas, pourquoi n'y a-t-il eu aucun soutien psycologique ? A-t-il été privé de promenade ? Pourquoi ?

La Dépéche dit qu'il avait peur de sortir. C'est exactement ce qui se dit chaque fois qu'un détenu meurt en prison. Tous les trois jours, il y a une mort suspecte en prison. Jusqu'à ce jour, les rapports concluent à des suicides. Meurtre ou suicide ? Pourquoi tant de morts en prison ?

Didier purgeait une courte peine, il allait sortir, ses amis l'attendaient. Pourquoi se serait-il suicidé ? Pour cette mort, pour toutes les morts suspectes en prison, nous voulons savoir la vérité, nous exigeons qu'une enquête soit ouverte.

… et silence assassin

Belgacem Soltani était incarcéré, avec une condamnation de neuf mois ferme dont deux mois avec sursis, pour outrage à un agent depuis le 13 janvier à la maison d'arrêt d'Albi. Il a été transféré à la maison d'arrêt de Saint-Sulpice, puis de nouveau transféré le 13 mars à la maison d'arrêt de Saint-Michel suite à un accrochage avec le directeur de la maison d'arrêt de Saint-Sulpice. Après sa comparution ce jour-là au tribunal de Castes pour ces faits, il avait été condamné à quatre mois supplémentaires.

Il a été, une fois de plus, transféré, cette fois, à la maison d'arrêt de Tarbes le 13 avril et il est mort le 25 avril à 19 h 50. Il venait juste d'apprendre sa sortie prochaine, en effet, les peines étant confondues, il était libérable dans un mois, ou dans le courant du mois de mai comme prévu.

L'annonce de son décès (cause : suicide par pendaison) nous a été faite par téléphone, le vendredi 26 avril vers 15 h 30. Une autopsie a été pratiquée le lundi 29 avril et on nous a indiqué à 16 h 30 que son corps était à présent à notre disposition. Nous nous sommes rendues le mardi 30 avril à Tarbes au commissariat pour signer les documents nécessaires et porter plainte, nous sommes aussi allées à la maison d'arrêt afin d'être reçues par le directeur et de récupérer les affaires de Belgacem. Enfin, nous nous sommes rendues à la morgue où nous avons constaté et fait constater sur des photos qu'il portait de nombreuses et graves traces de violences.

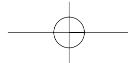
Depuis le 2 mai, notre avocat n'a cessé de demander le rapport d'autopsie au substitut du procureur. Nous avons également saisi le doyen des juges d'instruction avec constitution de la partie civile. Nous nous sommes présentées au tribunal de Tarbes le 4 juin afin de demander une nouvelle fois ce rapport ainsi qu'une nouvelle autopsie pour déterminer les causes de la mort.

Ce jour-là, le juge d'instruction s'est saisi de l'affaire, a lancé une commission rogatoire et a ordonné cette contre-expertise qui a eu lieu le 6 juin. Les photos que nous avions prises ont été ajoutées au dossier. Notre souhait est de connaître la vérité des faits réels, car il est troublant qu'un jeune détenu, fou de joie et plein de projets à l'annonce de sa sortie imminente, ait ainsi eu soudainement l'envie de se suicider, et qu'il y soit parvenu dans l'état physique où il se trouvait…

Nous attendons des éclaircissements sur les causes de sa mort que seules les autopsies pourront nous fournir. Nous pourrons, dès lors, aller enfin l'enterrer en Tunisie, près de son père, selon sa volonté. D'autres éléments surprenants et suspicieux sont dans le dossier, et seule l'enquête lèvera le voile sur cette affaire. Nous saurons alors tout ce qui s'est réellement produit.

Nous voulons simplement que la vérité soit établie et que justice soit rendue.

FAMILLE SOLTANI



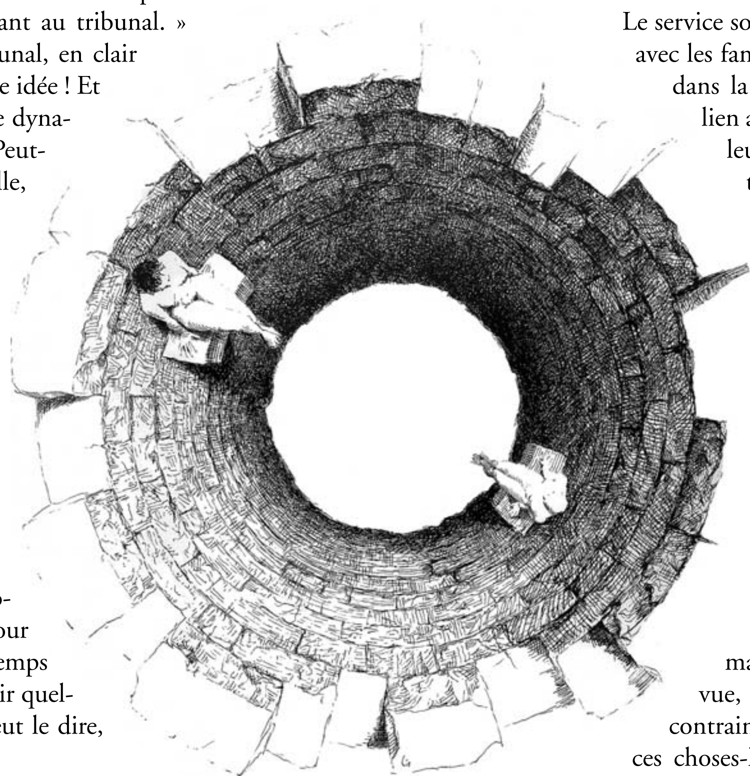
40 minutes à l'ombre

Je m'apelle Djamilla. Les mots que je contiens en moi, ces mots confisqués, je les ai crachés un soir pour conjurer l'asphyxie. La haine, ça vient comme ça ; ça ronge longtemps, un jour, un soir, ça explose. Le sentiment d'injustice, de frustration et d'impuissance qui gronde chaque jour un peu plus jusqu'à la révolte. Les mots sont des armes, des armes contre l'indifférence, la négation, l'anonymat, des armes pour une reconnaissance, pour le droit à la parole libre, pour le droit à la contestation. Je me lève droite contre les barreaux qui m'oppressent. Je résiste pour le respect de la dignité humaine. Par les temps qui courent, la tendance fascisante brandit sa muselière : moi, Djamilla, je prends la parole au nom des « familles parloirs », je lève en votre nom, femmes et hommes incarcérés, les baillons qui ferment vos bouches de condamnés. Moi, Djamilla je parle à la mémoire de tous les prisonniers qui se sont donné la mort, qui d'eux-mêmes se sont ôté la vie.

Le temps… Pour moi, Djamilla, le temps s'est arrêté : il s'est focalisé, polarisé sur un seul but, une seule destination, toujours la même trajectoire aller-retour, Grenoble-Bordeaux, Bordeaux-Grenoble, dix heures à l'aller, dix heures au retour : les kilomètres espace-temps défilent… Je traverse toute la France pour me rendre à la maison d'arrêt de Gradignan : dix heures à risque, en wagon de nuit, pour quarante minutes de parloir. Le temps coûte cher, très cher pour les « familles parloirs ». dix-neuf mois déjà, et mon frère, incarcéré depuis le 19 octobre 2000, n'est toujours pas jugé. dix-neuf mois de combat : combat pour trouver les moyens de payer l'énième billet de train, assurer les mandats, maintenir le contact vital, être là…

Dix heures, c'est long, ça bouffe le temps à grande vitesse. Il m'est parfois arrivé de faire le trajet pour rien. Un parloir de foutu, dix heures pour rien. Ce sont les détenus qui m'informent : « Ton frère est au tribunal. » Prends ça comme tu peux ! Les gardiens de prison pas fichus de t'avertir… Dans ces moments-là, j'éprouve de la haine, la haine est une énergie en souffrance, enragée d'inquiétude, ravagée d'incompréhension. Je me retrouve en cellule, seule face à des barreaux… Quelle est cette justice ? Quel est ce genre de milieu ? Quel respect pour la personne humaine ?

Que tu te trouves enfermée après dix heures de trajet en train, la course à l'hôtel, le bus, le parloir… pour rien, à courir après les renseignements…, cela n'a aucune importance, poubelle… on te fait redescendre. A l'entrée, « on » me répond : « C'est une question de sécurité ! » Comme si mon frère était Al Capone ! Ce que l'on trouve à me dire au service des parloirs est aberrant : « Vous aurez peut-être la chance de l'apercevoir quelques minutes en allant au tribunal. » « On » me dit d'aller faire mon parloir au tribunal, en clair « d'aller me faire voir ». Dites, Messieurs ! J'ai une idée ! Et si je me rendais au tribunal, bardée de bâtons de dynamite, peut-être que je serais mieux entendue ? Peut-être que l'on comprendra mieux ce que ma famille, elle et tant d'autres, subit.



Je nous appelle les « familles parloirs ». Ma famille attend 1e transfert de mon frère vers un lieu de détention plus proche. Nous attendons une décision de « justice », nous attendons une réponse depuis dix-neuf mois. Que représente le soutien d'une famille à l'un des siens, pendant dix-neuf mois sur dix heures de distance aller, dix heures de distance retour ? Les factures impayées que j'accumule, les mandats, les billets de train, les kilos de linge que je me trimbale, le défilé des chambres d'hôtel, les honoraires d'avocat…, les kilomètres interminables…, tout ça pour un dossier qui traîne à l'étude. Combien de temps encore ? Combien de temps encore avant de savoir quelle sera la peine de prison de mon frère ? Qui peut le dire, Madame le juge ?

La question des conditions de détention, la question des conditions d'accueil des « familles parloirs », la question de l'insertion sociale des prisonniers, la question de la lenteur administrative, les procédures en attente, la question de la prévention, etc., etc., etc. Qui s'en soucie en haut lieu ?

Les avocats descendent dans la rue. Le ministère de la Justice va mal. Il manque de moyens, nous fait-on savoir… Oui mais ce ne sont pas quelques sparadraps qui colmateront la brèche… Quand un Etat républicain n'est plus en capacité, ou ne veut pas se donner la peine de soutenir le fonctionnement de son système judiciaire, juridique et pénitentiaire, que faut-il en penser ?

Moi, je paye les dégâts du « j'm'en-foutisme » bureaucratique parce qu'une « famille parloir », ça n'a pas son mot à dire. Nous sommes condamnées par l'ombre des barreaux de ceux qui sont des nôtres. La distance qui me sépare de quarante minutes de parloirs, l'appréhension qui me talonne parce que la prison, justement, c'est la prison (7 ou 8 décès en un an, 7 ou 8 suicidés du milieu carcéral dont on entend si peu parler dans les grandes colonnes de la presse et à travers les retranscripteurs de l'information. Vas-y voir… si tu ne me crois pas !), … tout ça et puis le reste : les obligations courantes, le boulot, le manque de fric, les dettes en suspens, etc, autant de barreaux invisibles, intérieurs, qu'on n'appelle pas pour éviter de flancher.

En dix-neuf mois, mon père n' a vu son fils que deux fois. Ses problèmes de santé ne l'autorisent pas à faire le trajet en train. L'avion coûte trop cher. Résultat, il attend lui aussi mes allers-retours. Lorsque je me rends à Bordeaux, j'y reste pour quatre jours. Ce qui pousse un détenu au suicide, c'est la solitude, l'abandon. Le rapprochement familial est essentiel à son moral. J'ai dernièrement fait le choix de quitter mon boulot pour pouvoir assurer les parloirs autorisés, rentrer du linge propre, choper le dernier train de nuit, etc. Au bout : quarante minutes de parloir pour maintenir le lien… Ce que vit un individu, un être humain enfermé, empêché de liberté, isolé, est dur. Il purge une peine. Il la purge vraiment, concrètement. Le système répressif impose sa sanction mais néglige les conditions et les effets de son application : le peu de cas que l'administration française fait des conditions d'accueil des familles de détenus au moment des parloirs est significatif. Cette indifférence m'exaspère. A croire que condamner une personne à la détention, c'est à la fois condamner toute sa famille. Cela n'est encore rien comparé au comportement sadique de certains surveillants qui prennent un malin plaisir à venir te chercher des poux. Je parle des énergumènes qui vous narguent à l'entrée des parloirs. Je parle de ces « fouteur de merde » qui agrémentent leur ennui en s'amusant aux dépens des autres. L'épuisement, l'angoisse, la nervosité te feraient bien commettre l'irréparable. Mais non ! Tu vas pas te mettre dans « la merde » à cause d'un c… qui s'est mis dans la tête de jouer les petits chefs. « Vous ne rentrez pas ! Ce n'est pas votre tour. » Comment ça pas mon tour ? Pas mon tour ? Alors que mon permis de visite est en règle, alors que je viens de me taper dix heures de trajet en train pour assurer le premier parloir de la semaine, alors que mon frère m'attend à l'étage avec son sac de linge sale… Je tente de faire comprendre au « garde-barrière » qu'il y a certainement une erreur dans le compte de mes jours de visite, rien n'y fait ! Au final, aucun moyen de me faire entendre : la direction, sollicitée, ne se déplace pas pour si peu. Quatre heures d'attente à compter les tours de parloir pour rien.

Les parloirs : ici, rien n'est à sa place.

Ces fourgons de policiers armés jusqu'aux dents aux heures de pointe, fusils à pompe en grande évidence, alors que des enfants sont là.

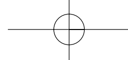
Tu te tapes des kilomètres, c'est ton problème ! Alors que l'on pourrait créer des centres d'hébergement pour les familles qui viennent de loin. Il faudrait aussi pouvoir leur accorder plus facilement des temps de double parloir, voire une demi-journée de parloir.

Le service social de la prison devrait être d'avantage en contact avec les familles parce qu'elles ont un rôle primordial à jouer dans la réinsertion sociale des prisonniers. Maintenir le lien avec le cercle familial, c'est reconnaître aux détenus leur statut de père, leur statut d'époux, c'est respecter leurs parents, leurs proches. Je demande simplement au service social de la prison d'informer les familles lorsque l'un des leurs est en souffrance, quand il parle de se suicider, quand il est malade. Comment avoir confiance quand on apprend par une amie en visite à la prison que votre frère marche avec des béquilles depuis trois semaines ? Comment ne pas s'inquiéter lorsque les pompiers se pointent avec le Samu pour venir chercher un mort ? Aucun écran de protection, des images qui marquent à vie. Qui se préoccupe des enfants de détenus qui assistent à tout cela ?

Etre interpellé et roué de coups, être frappé et maintenu pendant quarante-huit heures de garde à vue, attaché sur une chaise, traité comme un chien, contraint de dormir à même le ciment, sans couverture : ces choses-là existent ! L'uniforme a tous les droits. Porter plainte ne sert à rien. Tu peux rien faire, la police est protégée. Les agents des forces de l'ordre sont assermentés par l'Etat. Porter plainte contre « une de leurs brebis galeuses » revient à porter plainte contre l'Etat. Tout le monde sait ça ! « Nul n'est censé ignorer la loi ! » Et que dit la loi ? Selon les règles fondamentales de la Constitution française (règles fondamentales dont fait partie la «liberté d'expression »), la loi dit que l'Etat a toujours raison, à moins de pouvoir prouver le contraire : c'est une autre histoire !

L'uniforme, ce qu'il représente, est responsable de cette guerre entre la police et les jeunes des quartiers. Des bombes à retardement menacent d'exploser. Les humiliations, les délits de faciès, les coups, les provocations, les abus de pouvoir sont dans les mémoires de tous ces jeunes. Leurs histoires familiales sont marquées par d'autres meurtrissures, d'autres formes de ségrégation, de discrimination, d'exclusion : ségrégation, discrimination, exclusion, ces mots-là sont dans tous les discours publics. Le fait est qu'ils ont un poids, une réalité sociale. […]

Chacun d'entre nous se doit à lui-même d'être fort. Il faut être fort en prison. En prison, y a pas le choix ! Tu endures, sinon tu craques. Et comment ne pas craquer quand on sait qu'un homme privé de liberté n'est autorisé à sortir de sa •••



• • • cellule que trois ou quatre heures par jour (parfois moins) pour tourner en rond entre quatre murs. La prison, c'est ça, tu tournes, tu tournes en rond entre quatre murs sans aucun but. C'est comme dans ces cours de promenade où l'on t'envoie gratuitement au manège perpétuel. Comment ne pas devenir fou ? Les cours de promenade : une autre aberration qu'il faudrait agrandir et aménager en espace vert. Un prisonnier aussi, ça respire ! Pour une famille de détenu, que tu te trouves de l'un ou l'autre côté du mur, tu vis toujours en état d'incarcération. Mon frère, voudrait-on te faire croupir dans la solitude et l'oubli, tant que j'aurai mes yeux pour voir, mes oreilles pour entendre, mes jambes pour aller et venir, tant que j'aurai la parole, je ne te laisserai jamais seul. Je pleure avec toi le temps perdu de nos vies.[…]
Derrière les serrures, derrière les barreaux, derrière les murs de prisons, un bon nombre d'hommes et de femmes sombrent dans l'oubli et la solitude. Je me fais, ici, le porte-parole de ces oubliés. Même si je n'ai pas le pouvoir légal de rendre leurs conditions de vie plus humaines, j'ai le pouvoir légitime de défendre mes convictions.

Au cours de ma vie, j'ai souvent rencontré les personnes qu'il fallait au moment où il le fallait. Merci à mes compagnes de parloir. Merci à vous, c'est dans vos regards que j'ai puisé les mots. Certains durs moments s'expriment au-delà du verbal. Les femmes que l'on côtoie au pied des maisons d'arrêt ont le même regard voilé de barreaux invisibles.

Je dédis mes écrits à tous les détenus des prisons de France, à toutes ces familles, femmes, enfants, pères, mères… qui chaque jour se battent pour soutenir leurs proches incarcérés.

Je dédie également mes écrits à tous les détenus morts, suicidés, de la maison d'arrêt de Gradignan. Que vos âmes reposent en paix ! *Challah…*

Je dédie encore mes écrits à tous ceux et celles, hommes et femmes de bonne volonté et de courage qui luttent pour le bien et qui résistent face à une société en voie de déshumanisation… si l'on n'y prend pas garde !

« Si tu vis dans l'ombre, tu n'approcheras jamais le soleil » Jacques Mesrine.

DJAMILLA, AVRIL 2002

Le pays des prisons, le zéro et les choses



Après les élections du printemps, certains observateurs évoquèrent une vague d'un bleu marine qui submergea l'hexagonale torpeur. Et ce cheval d'écume courut comme la marée engloutit le paysage à son passage. Vous qu'on ne calcule déjà plus qu'en tant que somme nulle – les gens, l'opinion publique, les sondés, les inscrits et les votants –, vous n'y voyez rien de grave ou si peu de choses en somme, une simple alternance indolore.
Mais, en prison, depuis tant de décennies, nous connaissons cette tyrannie unicolore.
Nous survivons au jour le jour sous la botte bleue et nous voudrions aujourd'hui formuler quelques réflexions puisqu'on nous en donne l'occasion.
A la centrale d'Arles, notre existence n'est sûrement pas la même que la vôtre. Pourtant, nous sommes si proches les uns des autres, peut-être 2 ou 3 kilomètres ? Mais nous, nous sommes du pays au-delà des longs murs gris au nord de la ville, dans la zone industrielle entre la décharge et la déchetterie. De votre ville, nous ne connaissons rien ou pas grand-chose. Nous n'apercevons jamais que le ciel. Un bleu uniforme. Où que l'on se tourne, toujours, nous sommes sous 180° d'azur à peine traversé d'oiseaux et d'aéronefs.
Finalement, nous ne sommes plus vos concitoyens, nous sommes des étrangers, d'ailleurs certains d'entre vous n'hésitent pas à nous dépeindre en barbares. Mais de cet ailleurs forcé, peut-être discernons-nous des choses que vous, qui vous laissez ballotter au ronronnement banal du quotidien sous influence, ne voyez pas encore.

Tout d'abord, nous voudrions vous rappeler – on ne le rappelle jamais assez dans votre pays qui a instauré l'amnésie en valeur suprême de l'ambition politicienne – que, dans les livres, quand ils évoquent la vague vert-de-gris des doryphores, ils oublient de se souvenir que la milice de Vichy avait également choisi le bleu marine.
De tout temps, dans ce pays, l'uniforme de la réaction est avant tout un costume civil et moral – celui du parti de l'ordre – contre l'ennemi intérieur, qui refuse de marcher au pas, de scander les slogans, de saluer les valeurs des maîtres de l'heure... Et le « refuznik », qui rejette les modes et les logiques sécuritaires de la guerre civile, doit être proscrit dans le pays satellite de la pénitence pour y être redressé ou éliminé.
Et, aujourd'hui, l'heure est à la tolérance zéro et à l'impunité zéro, mais aussi au risque zéro et à l'insécurité zéro… Cette négation sociale répond au caractère dominant de la production néolibérale du zéro défaut. Dans l'entreprise, le contrôle de la qualité totale est le premier des ordres nouveaux où chaque travailleur surveille l'autre pour qu'il soit à la norme et dans la cadence. Il faut individualiser et intérioriser le flic, le « petit chef » et vomir des consignes instruites dans les officines de l'ergonomie flexible triomphante. Chaque sujet doit courber l'échine et devenir souple jusqu'à en devenir interchangeable et renouvelable à qualité égale, presque nulle. L'obsession du zéro reflète l'attraction du néant et de l'infini.

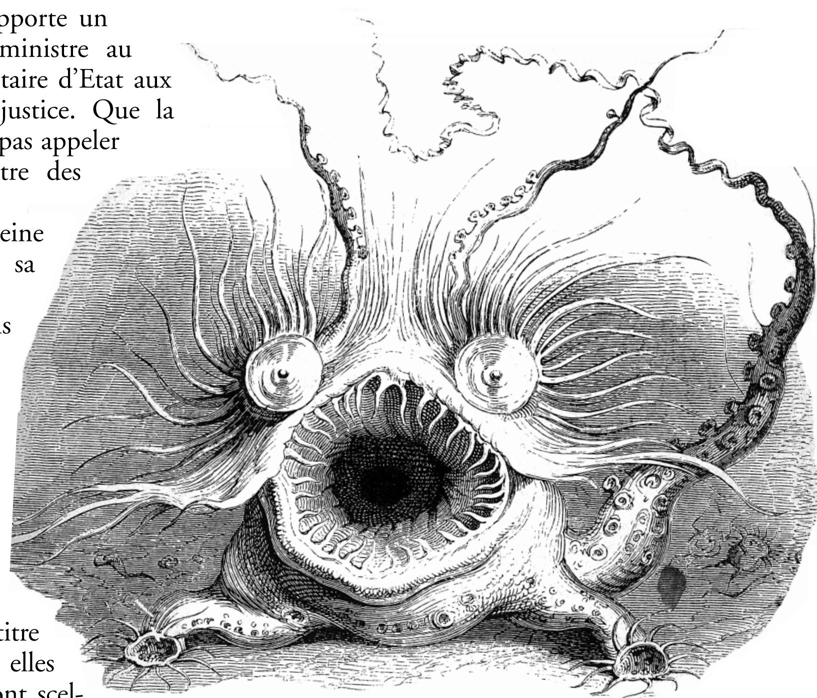
Quand on parle de zéro, on finit par se souvenir de nos jeux dans les cours de récréation. « Zéro plus zéro égale la tête à Toto. »
Mais, aujourd'hui, Toto, il n'est plus tout à fait humain. Il lui reste à peine l'enveloppe. Toto est presque absent jusqu'à l'oubli de sa condition d'exploitation. Il est nié et plus il croit qu'il jouit de son libre arbitre plus il se résume à ce rien aliéné.
Les mots de Marx prennent alors tout leur sens, la libération de l'exploitation et de l'oppression est bien la négation de la négation. L'homme reprend son indépendance en niant le projet du néant.
Mais c'est une autre histoire…

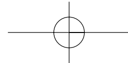
Ici, au pays pénitentiaire, depuis belle lurette, le patriotisme des donneurs de coups de trique a déjà banni du tricolore le rouge. Pas seulement la couleur de la libération, la couleur de certains prisonniers révolutionnaires, mais le rouge jusqu'au sang lui-même. S'il coule, malgré tout, c'est en cachette. Dans cette contrée, la mort est lente. Banale. Le crime doit se draper de naturel comme si l'assassinat était dans l'ordre des choses, qu'il se prescrivait sous ordonnance judiciaire comme un médicament frelaté.
Ils ont également banni le blanc. Pour eux, personne n'est innocent. Tout prisonnier est justement châtié. C'est le droit canon de la punition. Et les coléoptères fonctionnaires entrent en guerre civile. Ils se mobilisent et se protègent dans l'inflation des mesures sécuritaires. Des caméras, des portes blindées, des sas, des fils barbelés à foison, ils sont même prêts à faire feu pour un oui ou pour un non. Et impossible de brandir le drapeau blanc. Impossible de dire stop. Savez-vous que, dans ce pays pénitentiaire, un surveillant peut tuer quelqu'un d'une balle dans le dos sans que jamais un juge n'ose lever le petit doigt. Ça s'est produit à Cayenne, il y a quelques mois de cela. Qui s'en souvient encore ?
Pour être plus clair et comme notre temps est compté, prenons un fait révélateur, un seul exemple de l'époque qui s'ouvre.

La vague bleu marine nous apporte un sous-ministre des Prisons. Un ministre au rabais en quelque sorte ! Le secrétaire d'Etat aux Programmes immobiliers de la justice. Que la sémantique est précieuse pour ne pas appeler un chat un chat, et un ministre des Prisons un ministre des Prisons.
Mais, derrière le nom se cache à peine l'intention et la philosophie de sa mission.
Qu'importe finalement que, dans les cités de Mantes-la-Pourrie, le sieur Bédier ait concurrencé les lepénistes par une surenchère sécuritaire. La cause est entendue, pour les « bleu marine » tout repose sur l'immobilier, c'est-à-dire les murs, les miradors, les grilles...
Et, par défaut, nous, les prisonniers, nous apparaissons comme étant le mobilier, nous, au même titre que les chaises et les tables quand elles peuvent encore bouger. Les lits sont scellés ! Et, par les temps qui courent, tous les mobiliers ont tendance à se clouer sur place. D'un côté, les peines augmentent et, de l'autre, ils referment les portes, réduisent les activités, les heures de socialité. Dans notre 9 mètres carrés, nous circulons seulement de la fenêtre à la porte… Hier, nous étions des numéros, nous voici renvoyés à l'état d'objets.
Il n'y a eu qu'un prédécesseur à la fonction de ministre des Prisons.
En 1975, après un été multicolore d'incendies et de révoltes, Giscard désigna en hâte une secrétaire à la Condition pénitentiaire. Et toute la différence est dans son titre. La condition marque malgré tout l'humanité du prisonnier. Aujourd'hui, l'immobilier sanctifie la chosification ultime, la soumission des objets. Fini le temps des beaux projets, des lois pénitentiaires, de la citoyenneté des détenus et des rapports parlementaires sur « l'humiliation de la République », le sens donné à la réforme est bien celui de l'emballage réactionnaire. Et voici le ministre du Rangement et des Clapiers ! Le secrétaire aux Choses prisonnières.
Et, dans ce monde de choses, l'humanité s'évanouit. Le meilleur des mondes tend à nous réduire à ce rien, à moins que rien, au zéro du néant. Le néant, selon Platon, est inexprimable, voilà pourquoi la condition prisonnière est devenue indicible.
Le néant des choses prisonnières répond en écho à la tolérance zéro et au zéro défaut de votre pays prétendument et autoproclamé berceau des droits de l'homme, mais qu'importe pour les bonnes âmes puisque nous ne sommes plus de chez vous mais d'ailleurs, du pays des prisons…

« La résistance à l'oppression est un droit naturel », Delgres lors du rétablissement de l'esclavage par Napoléon, 1802.

Sans révolution, pas de hic
Nous crèverons rue Copernic





ADEPTES DES LOIS ET DE LA SECURITE,

Dans la droite lignée de la refonte du Code pénal de 1994, dans la continuité de la loi sur la sécurité quotidienne, avec l'aval de 80 % des électeurs, le gouvernement Raffarin entérine la prétendue volonté du peuple français de voir la sécurité revenir au premier plan. En période estivale, à la fin du mois de juillet, Perben a présenté et fait voter une série de lois qui, d'une part, en terminent avec les quelques avancées timides de la loi sur la présomption d'innocence (délais d'instruction, apparition des juges de la liberté et de la détention, présence des avocats pendant la garde à vue…) et, d'autre part, préparent le terrain juridique et policier pour prévenir, le plus efficacement possible les probables secousses à venir, le contrôle et la répression s'exerçant aux dépens des plus jeunes. Les réactions face à l'adoption de cette loi ont été faibles, c'est le moins que l'on puisse dire : peut-être que l'aspect démocratique d'un texte adopté à la majorité au Parlement fait oublier l'aspect régressif d'une loi qui révèle toujours plus le visage de l'Etat en en faisant la branche armée d'une économie au service des plus riches.

Un des points essentiels de la loi est la modification de quelques alinéas de l'ordonnance de 1945 qui concerne le traitement judiciaire des mineurs. Le volet répressif, déjà largement présent dans le texte initial, accentué par les quelques refontes précédentes, se trouve désormais au centre du texte : « La vérité, mesdames et messieurs les députés, c'est que nous ne savons pas aujourd'hui lutter contre cette délinquance très précoce. Nous manquons de moyens pour y faire face. Ceux qui crient au tout-répressif refusent tout simplement de voir la réalité de notre société en face » (Perben).

Ainsi l'article 122-8 du Code pénal, qui fixe les causes d'irresponsabilité ou d'atténuation de la responsabilité des mineurs, considérait dans l'ancien texte que le mineur coupable d'infraction devait faire l'objet de mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation. Depuis août 2002, « les mineurs capables de discernement sont pénalement responsables des crimes, délits ou contraventions ». Cette loi détermine également les sanctions éducatives, qui peuvent être prononcées à l'encontre des mineurs à partir de 10 ans, et les peines pour les plus de 13 ans.



Pour les 10-13 ans

Les sanctions éducatives (sic) prévues sont « la confiscation de l'objet ayant servi à la commission de l'infraction, l'interdiction de paraître en certains lieux, notamment celui de l'infraction, l'interdiction d'entrer en rapport avec la victime, l'accomplissement d'un stage de formation civique, une mesure d'aide ou de réparation ». Même s'il n'est pas encore possible d'enfermer des enfants de 10 ans, ils sont déjà fichés et pris en charge par le système judiciaire qui les enserre dès le plus jeune âge dans ses filets coercitifs institutionnels. Enfin, la garde à vue, prévue pour les 10-13 ans dans l'ordonnance de 1945, se durcit en facilitant son application et en allongeant sa durée qui passe de dix à douze heures.

Dans son vaste programme de mise au pas des plus jeunes, l'Etat a prévu d'y associer, de force ou de gré, ceux qui, normalement, accompagnent l'éducation, les enseignants et les parents. Dans les écoles, des mesures ministérielles imposent déjà à des enfants à partir de 6 ans donc ne sachant ni lire, ni écrire, de signer et de respecter des règlements intérieurs sous peine de sanctions. Ce qui devrait s'apprendre, se discuter, même dans leur logique réglementariste, s'impose à coups d'interdits, voire d'exclusion. L'école ressemble de plus en plus à ce qu'elle est, un outil de reproduction du système ; à savoir des écoles souvent privées pour les riches et des écoles pour pauvres dans lesquelles on apprend dès 6 ans la peur de l'autorité, à obéir et à se taire, dans lesquelles l'éducation est l'apprentissage de la paix sociale, de la soumission à la loi incontestable. La fonction de transmission du savoir d'éducateur, de pédagogue qui semblait être, surtout dans les années 70, la vocation première du corps enseignant continue de s'estomper pour laisser place à un rôle de police chargée de surveiller, de repérer, de dénoncer, de ficher tous les contrevenants ou ceux susceptibles de le devenir. Les nouveaux liens entre répression et enseignement, même s'ils paraissaient inconciliables il y a peu, ont plutôt l'air de rencontrer assez peu de réticences.

De là même manière que les flics peuvent rentrer dans l'enceinte d'un établissement scolaire et venir interpeller un élève jusque dans sa classe, les enseignants sont protégés, au même titre que les représentants de l'ordre, par la nouvelle loi, qui stipule : « Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende. » Les parents, après des années de propagande les désignant comme responsables du comportement de leurs enfants dans la société, sont désormais assujettis à la loi qui les oblige pénalement à être des agents de contrôle social prévenant tout écart de conduite de leur bambin, sans quoi ils en deviennent les complices. Ainsi, les allocations, pourtant vitales pour les familles concernées, peuvent être supprimées et deviennent ainsi un outil de chantage pour les parents qui voient leurs enfants placés dans les mains de la justice. Les parents qui ne se rendront pas aux convocations du juge auront une amende civile et ils pourront être punis de deux ans d'emprisonnement et d'une amende s'ils se soustraient à leurs obligations légales au point de compromettre gravement la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de leur enfant mineur. Cet article existait déjà dans le Code pénal, sans être, selon Perben, effectivement appliqué, ce qui sera fait dorénavant.

Le principal effet de cette loi est de déplacer la majorité pénale de 16 à 13 ans. Même si, comme le dit Perben : « On a beaucoup glosé sur mon intention de mettre en prison les mineurs de 13 à 16 ans […] lorsque j'ai pris mes fonctions, il y avait 110 mineurs en prison. Pourquoi ? Notamment, sachez-le, parce qu'au stade de la condamnation la prison est déjà possible. Alors, je dis à tous ceux qui feignent de l'ignorer, je vous en prie, assez d'hypocrisie. » En continuant dans ce sens, il y a fort à craindre que de réforme en refonte, la majorité pénale se rapproche de plus en plus du berceau.

Pour les 13-16 ans

Effectivement, les mineurs, dès 13 ans, pourront désormais, être incarcérés pour les raisons suivantes : s'ils encourent une peine criminelle ou s'ils se sont volontairement soustraits aux obligations d'un contrôle judiciaire. Ce contrôle judiciaire peut s'appliquer aussi bien dans le cadre d'une instruction que suite à une condamnation, il consiste à se soumettre à une ou plusieurs des obligations suivantes : mesures de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation confiées à un service de la PJJ ou respecter les conditions d'un placement dans des centres éducatifs, dont la nouveauté est qu'ils seront fermés. Si ces obligations ne sont pas respectées, le jeune ira en prison. De fait, les centres fermés où s'exercera la sanction éducative sont l'antichambre des prisons où les surveillants s'appellent éducateurs, où l'enfant devra apprendre, dans un élan citoyen, qu'il est en face d'un choix simple, se soumettre ou « mûrir en prison ». La mise en détention dans ce cas ne dépend pas de l'acte commis mais du comportement, de la personnalité de l'enfant. Pour que ces mesures soient efficientes, il est prévu de construire un centre fermé par département et des prisons pour répondre aux probables afflux de mineurs incarcérables.

Pour les plus de 16 ans, le traitement judiciaire est quasiment identique à celui des adultes.

Les juges de proximité

L'Etat se fait aussi l'arbitre obligé de plus en plus de différends qui peuvent surgir dans la vie quotidienne. Des litiges qui se réglaient auparavant entre voisins, villageois, habitants d'un même quartier, seront maintenant du ressort de 3 300 juges de proximité. Perben, s'exprimant devant les députés, affirme ainsi la nécessité de la création d'une nouvelle fonction destinée à désengorger les tribunaux administratifs et de police qui ne parviennent pas à statuer sur toutes les affaires qu'ils ont en charge : aujourd'hui, il n'existe pas de réponse adaptée au traitement des …

BONJOUR…

••• petits litiges de la vie quotidienne. Au civil, bon nombre de petits conflits : factures impayées, livraisons d'un bien non assurées, troubles du voisinage, ne sont pas toujours portés à la connaissance des juridictions. Au pénal, les infractions aux règles élémentaires de la vie en société commises par certains jeunes ne sont pas systématiquement poursuivies. « Ces juges, rapidement formés, statuant seuls, rendront des décisions de justice dans des domaines qui, jusque-là, relevaient au pire des tribunaux de police. Mis à part que cela permet de judiciariser les mineurs plus simplement et plus rapidement, ces juges de proximité, dans la même logique que les conciliateurs de justice, rendent de plus en plus inimaginable l'évidence qu'on peut se passer de l'Etat pour régler les problèmes. Contrairement à d'autres, ce n'est pas leur manque de formation qui nous effraie, mais bien plutôt le fait que d'une part ces mesures continuent de déresponsabiliser, infantiliser, individualiser l'ensemble de la population, et d'autre part laisse prévoir des décisions de justice plus rapides et plus répressives pour des écarts qui, à juste titre, restaient sans suite.

Simplification de la procédure pénale

Le troisième volet de cette loi concerne la simplification de la procédure pénale : on sait bien qu'en matière de simplification, il s'agit toujours de faciliter le travail de la police et des magistrats au détriment de l'inculpé ou du condamné : « Il s'agit de lever certains des facteurs de blocage et de ralentissement du traitement des affaires, de rééquilibrer la situation de la victime face au délinquant et, plus largement, de rééquilibrer les possibilités d'intervention répressive sans lesquelles l'effort indispensable de prévention en amont n'est qu'illusion. »

L'Etat, par le biais de son représentant dans les tribunaux, a une voix prépondérante sur les décisions formulées par les magistrats : pour les mineurs, en matière correctionnelle, le procureur peut ordonner au juge des enfants la comparution des mineurs devant les tribunaux. Tout le débat sur la présomption d'innocence revient finalement à faire de la détention provisoire non pas l'exception, comme le prévoit le Code pénal, mais la règle. La procédure « référé détention » « permet au parquet dans des hypothèses graves de corriger les effets d'une éventuelle erreur d'appréciation du juge d'instruction ou du juge des libertés ». « Grave », dans leur vocabulaire, recouvre à peu près toutes les hypothèses ; d'autre part, le fait de considérablement limiter les mises en liberté avant jugement laisse présager des peines plus lourdes au moment du passage devant les tribunaux où le fait de comparaître détenu aggrave systématiquement les jugements prononcés.

Jusqu'à présent, les prisonniers pouvaient faire des demandes de liberté aussi souvent qu'ils le souhaitaient ; aujourd'hui, le président de la chambre d'instruction peut refuser de traiter la demande sans avoir à motiver sa décision, sans qu'il y ait de recours possible. Il est prévu également pour éviter « des remises en liberté intempestives » d'allonger les durées d'instruction : quatre mois supplémentaires en correctionnelle et deux fois quatre mois pour les procédures criminelles.

Enfin, les comparutions immédiates se verront systématisées : au début, il fallait être attrapé en flagrant délit, puis, pour réduire les détentions préventives, il suffisait qu'il existe des éléments graves et concordants, aujourd'hui, il suffit que ces éléments soient graves ou concordants pour se retrouver devant ces tribunaux expéditifs qui ne lésinent jamais sur les peines, où la défense est quasiment inexistante, réduite à une simple formalité assurée par des avocats commis d'office qui n'ont jamais le temps d'étudier le dossier. Cela signifie surtout que des enquêtes confiées jusque-là à un juge d'instruction, sont du ressort de la police… Les enquêtes étaient certes déjà diligentées à charge dans la majorité des instructions, largement déterminées par les origines sociales, géographiques de l'inculpé, mais les comparutions immédiates laisseront encore moins d'espace pour apprécier tous les éléments d'un dossier, qu'ils soient factuels ou personnels. Un délit se résume du coup à l'analyse des faits rendue par les flics, « la difficulté intrinsèque d'une affaire n'est nullement liée au niveau de la peine encourue ». Du coup, ces juridictions pourront statuer sur des délits passibles d'une peine allant de six mois à dix ans d'emprisonnement.

La transparence coutumière des enquêtes de police se verra renforcée par l'apparition des « témoins anonymes » qui viendront étayer, quand besoin est, la version policière des faits sans qu'aucune contestation ni droit de regard ne puisse leur être opposée. Les chantages parfois exercés sur des témoins potentiels, jouant sur des ressorts psychologiques, affectifs, intéressés, iront bon train, laissant libre cours au système de la délation qui, l'histoire le prouve, peut s'appliquer n'importe comment et en toute légalité.

Le quatrième volet de cette loi concerne les victimes : non pas les victimes d'un système économique qui écarte, licencie, exclut toujours plus ceux qui ne sont plus rentables à la loi du profit, non pas les victimes d'exactions patronales, matonnesques ou policières, mais celles que l'Etat voudra bien reconnaître comme telles. Cette nouvelle disposition qui propose l'aide juridictionnelle de plein droit, sans conditions de ressources, pour les atteintes corporelles résultant des crimes les plus graves et pour les viols, laissera aux « victimes » la possibilité de suivre les dossiers les concernant. Cette mesure plutôt floue a l'avantage de séparer la société en deux, les méchants délinquants et les gentilles victimes, respectueuses des lois, qui délèguent au pouvoir l'exercice de la vengeance.



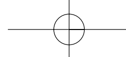
Le parc pénitentiaire

Pour appliquer l'ensemble de ces mesures, il en faut des places de prison ! Mais l'Etat, dans son infinie sagesse, a alloué au ministère de la Justice (sans parler de celui de l'Intérieur) un budget colossal pour à la fois construire des nouvelles prisons, sécuriser celles qui existent et embaucher le personnel qui va avec. « Les crédits nécessaires sont fixés à 3,65 milliards d'euros. Ils couvrent le coût des créations d'emplois, des mesures relatives à la situation des personnels, du fonctionnement, des actions d'intervention et des équipements de l'administration centrale du ministère de la Justice, des juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, ainsi que des services chargés de l'exécution des décisions de justice. » Le nouveau gouvernement, comme son prédécesseur, axe ses efforts sur le tout-répressif au détriment des services sanitaires, sociaux, scolaires, culturels…

Concernant les prisons proprement dites, « un programme de construction d'établissements pénitentiaires sera mis en œuvre » : 11 000 places sont prévues, dont 7 000 supplémentaires et 4 000 en remplacement de prisons jugées trop vétustes. En clair, cela signifie une capacité carcérale de plus de 30 000 places supplémentaires car l'on sait qu'il est déjà prévu de ne pas fermer tous les établissements concernés, et que l'AP a pour habitude d'entasser les prisonniers dans des cellules prétendument vendues pour une personne. Les nouvelles prisons seront aussi bien des établissements pour mineurs que des centrales à effectif réduit ultrasécurisées. Notons aussi qu'une bonne partie du budget sera attribuée aux dispositifs anti-évasion : installation de brouillages pour empêcher l'utilisation de téléphones portables, et de filins anti-hélicoptères.

Créer des places de prison implique aussi l'accroissement du nombre de personnes mises sous tutelle judiciaire : actuellement les services pénitentiaires d'insertion et de probation contrôlent 180 000 personnes. Ce nombre va augmenter en proportion…

Si l'on licencie dans des secteurs entiers de l'économie, si en règle générale la fonction publique ne génère pas de nouveaux postes, il existe un domaine florissant sur l'ensemble de la planète, créateur d'emplois, de structures, de marchés, celui du contrôle et de la sécurité. Oui, les syndicats de flics et de matons peuvent se réjouir, l'ensemble de leurs revendications ont été entendues : ils sont les principaux bénéficiaires directs des choix politiques faits d'abord par les gouvernements socialistes et généreusement poursuivis aujourd'hui par une équipe friande de mesures répressives et qui ne craint pas de le faire savoir. Que vont pouvoir dire les amateurs du droit, ceux qui croient et font croire que les lois sont nécessairement synonymes de liberté : vont-ils encore demander plus d'Etat, plus de médiations… ? Car, cette fois-ci, pour s'opposer à l'ensemble de ces textes « liberticides », comme ils disent, il faudra bien se placer, d'une façon ou d'une autre, hors la loi… sous peine de se soumettre complètement et d'aller cultiver son jardin.



« On ne peut pas ouvrir une prison mille fois mais on peut fermer mille prisons une fois »

La mise en application de la politique sécuritaire (la « gôche » l'a organisée, la droite la réalise) est en train de donner les résultats tant attendus. Les opérations coup de poing menées par Sarkozy ont peuplé les maisons d'arrêt de ces « jeunes sauvageons » qui, comme l'a dit un procureur de Valence, pourront ainsi « mûrir en prison ». Il est maintenant facile de mettre sur le dos de ce surpeuplement tous les problèmes qui surgissent en prison. De fait, tous s'accordent à dire qu'il est necessaire de construire de nouvelles places de prison pour améliorer les conditions de détention. De la direction de l'AP aux syndicats de matons, des ministères de la Justice et de l'Intérieur aux associations humanistes, tous démontrent l'urgence des nouvelles prisons pour éviter une situation qui devient pour tous ingérable. On pouvait lire dans un article de *Drôme Info Hebdo* du 23-08-2002 au sujet d' un prisonnier qui est accusé d'avoir mis une claque à un maton que : « le projet de construction d'un nouveau centre pénitentiaire à Valence est donc plus que jamais d'actualité ».

Tous ont rapidement « oublié » que le projet de construction de 8 000 nouvelles places de prison existait bien avant la mise en avant des problèmes de surpopulation, qu'il s'agit avant tout de construire des centrales à effectif réduit pour enterrer vivants les prisonniers condamnés à de longues peines.

Ils « oublient » de dire qu'au départ ces nouveaux établissements étaient censés en remplacer des anciens. Déjà, en 1990, ils avaient utilisé le même stratagème. « Pour se dédouaner à bon compte ; certains magistrats “libèrent” quelques détenus en criant haro sur l'amnistie. Pour ces quelques libérations, des milliers d'incarcérations supplémentaires (près de 48 000 détenu(e)s) dont un pourcentage important de détentions préventives… derrière le pyromane ne trouve-t-on pas souvent le pompier ? Arpaillange affirme que le problème de la surpopulation sera réglé grâce à la mise en service des 13 000 places supplèmentaires, or, il y a peu, il prétendait que ces 13 000 places serviraient à remplacer les prisons les plus vétustes vouées à la destruction. »



Destruction en 1993 de la prison de Weiterstadt (Hessen), avant sa mise en service, par un commando de la RAF.

Ils « oublient » que ce qu'ils appellent « incidents » ne sont pas le fait du surpeuplement mais celui de l'enfermement. Que les mouvements de la fin des années 70 étaient contre les QHS, lieux où le prisonnier était seul… Que l'émeute de Saint-Maur, en 1987, a eu lieu dans une « prison dorée »…

Mais, même si tout le monde a perdu la mémoire, le projet avance lui à grands pas. De 4 000 places initialement prévues, nous en sommes maintenant à 11 000. La MA du Pontet est quasi terminée, celle de Seysses *idem*, à Valence le site a été trouvé. Espérons pour l'instant que les Gaulois et les Mérovingiens qui bloquent les sites de Lille et de Meaux tiennent bon…

La valse des transferts

Si la science n'a trouvé que récemment le moyen de téléporter un photon, l'Administration pénitentiaire utilise depuis longtemps déjà la « téléportation » des prisonniers. Le protocole est souvent le même : réveil brutal en pleine nuit ou au petit matin par des gros bras, greffe, fouille, cellule d'attente puis fourgon et escorte… Le transfert est un moyen supplémentaire pour l'AP d'isoler encore plus ceux et celles qui le sont tant déjà, pour faire taire la ou les voix qui s'élèvent de leurs tombeaux. On le voit aussi bien dans les événements de Valence (p. 2 : le refus d'une fouille à corps entraîne un mouvement collectif de solidarité, résultat : vingt transferts) que dans les lettres ci-dessous : le collectif de Nanterre est éclaté, le mouvement de solidarité d'un prisonnier concernant une mort suspecte lui vaut d'être déporté. Le transfert est à ajouter aux autres mesures d'isolement (mitard, QI, QD). Il est un outil de coercition pour faire taire les « gêneurs », éloigner les témoins éventuels de tabassages et, d'une manière générale, étouffer toute critique individuelle et surtout collective, tout mouvement de solidarité entre prisonniers, toute tentative de coordination.

Bonsoir à vous tous

Une lettre pour vous raconter les dernières aventures du collectif de Nanterre.

Tout a commencé mercredi 14 à 6 heures du matin, ma cellule s'ouvre, une vingtaine de surveillants sont là accompagnés de plusieurs gradés et du chef de détention, la sous-directrice est tout près, on me demande de les suivre, je m'habille, direction le greffe, fouille, cellule d'attente, je comprends que je suis transféré. Pourquoi ? J'attends… Là me rejoignent trois compagnons de galère : Gégé, Franck et Kenny. On nous explique alors que nous sommes tous transférés dans des taules différentes, les escortes sont déjà là d'ailleurs. Motif : « suspicion de tentative d'évasion » ! Cela viendrait de la direction centrale alertée par le parquet via les services de police ! Nous protestons mais notre sort est déja réglé : Kenny ira à Fresnes, ayant pris vingt ans, le CNO l'attend, pour Gégé et Franck je ne sais pas, pour ma part c'est Osny où je suis arrivé vers 7 heures, là on m'a placé au quartier d'isolement.

J'ai refusé de signer la notification d'isolement. L'année dernière, j'étais déja à l'isolement à Fleury et en un an c'est le quatrième transfert. Un cadeau de l'AP pour l'anniversaire de mon incarcération ! Histoire de me rappeler qu'ils s'occupent bien de moi, on m'a dit « c'est le revers de la médaille » alors j'ai répondu : « Les médailles, c'est fait pour les bons élèves et moi j'ai jamais été dans les premiers ! »

J'espère que mes compagnons de galère vont bien. A vous trois je dis : « Courage et donnez de vos nouvelles. » […]

Le collectif de Nanterre a pris du plomb dans l'aile, j'espère qu'il continuera à exister !

PASCAL

extrait

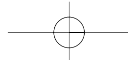
« Avant tout, je tiens à adresser mes plus sincères condoléances à tous les membres de la famille de Farès Zachriff alias Kassar. Ce jeune homme de 24 ans a été trouvé mort, il y a quinze jours. Farès se trouvait au bâtiment F, dans la cellule 426. Les matons sont venus pour le conduire au quartier d'isolement. Il a refusé de s'y rendre. Il a donc été emmené de force au QD. Il a refusé de rentrer dans la cellule et y a été rentré de force. Le soir même, il a mis le feu à son matelas de mousse. Certainement alertés par le détecteur de fumée, les matons sont intervenus pour maîtriser l'incendie. Peu de temps après, Farès s'est adressé à son voisin de cellule, il lui a dit qu'il allait simuler un suicide par pendaison et lui a demandé de prévenir les matons. Il a prévenu les matons qui sont arrivés trop tard. J'ai beaucoup de mal à imaginer comment Farès a pu prétendument se suicider. J'ai songé à tous les scénarios possibles et aucun n'est réaliste. Le seul endroit où l'on est susceptible de se pendre, c'est en s'accrochant au grillage accolé à la grille du sas de sécurité et en se projetant du haut de l'évier des sanitaires. Mais cela semble difficile eu égard au gabarit de Farès (1,90 m et 100 kg).

Je suis au QI de Bois-d'Arcy. Dès mon arrivée, un détenu qui avait connu Farès m'a fait part de son bouleversement lorsqu'il a appris sa mort. Il était avec lui au bâtiment F. Il m'a dit que Farès était un jeune homme équilibré, qui n'avait pas de problèmes psychologiques particuliers, qu'il ne consommait pas de stupéfiants et qu'il supportait le placement en QI ou QD. Il m'a dit en outre que c'était un garçon qui tenait tête aux matons et qui réagissait à toute injustice commise à son encontre. Il a conclu, en me disant que sa mort était plus que suspecte. Sa famille est venue à la maison d'arrêt samedi dernier. J'ai confectionné une banderole sur laquelle j'ai écrit : « Nous exigeons de savoir la vérité sur la mort de Zachriff. » J'ai cassé un petit carreau de ma fenêtre grillagée à 80 % et j'ai suspendu le drap qui servait de banderole. J'ai appelé les détenus qui se trouvaient dans les cours de « promenade » des bâtiments C et D et je leur ai dit de faire des actions pour contraindre la direction à faire un communiqué officiel concernant les circonstances de la mort de Farès. A peine cinq minutes après, le chef d'étage est intervenu avec une demi-douzaine de matons pour me confisquer la banderole et me contraindre par la force à aller au QD, à titre préventif, avant mon passage en commission disciplinaire. J'ai protesté énergiquement contre cette tentative lâche de la direction de me bâillonner et de passer l'affaire sous silence. J'ai décidé d'entamer une grève de la faim en solidarité avec la famille de Farès, en mémoire de Farès et pour protester contre mon placement injuste au QD. Je suis actuellement dans une cellule semblable à celle où se trouvait Farès avant de mourir.

En fait, suite à mon exhortation à la fenêtre de ma cellule du QI de Bois-d'Arcy, il y a eu un blocage de la cour de promenade des bâtiments C et D par 35 prisonniers, de 16 heures à 21 heures. Les CRS sont intervenus. Le lendemain 18 prisonniers ont bloqué la cour de 9 heures à 19 heures. Ils ont exigé un communiqué officiel de la direction de Bois-d'Arcy concernant la mort de Farès Zachriff et également ma sortie du QD. Quelques heures après, nous avons été transférés (moi et six prisonniers ayant participé au mouvement). Je tiens à rendre hommage aux 35 prisonniers qui ont pris part à ce mouvement et je dédie ces humbles actions à Farès, mort dans des conditions obscures.

Actuellement, je suis de nouveau au QI de Fleury ainsi que Patrick, baluchonné en même temps que moi. Abdel est à la Santé, il a pris quinze jours de mitard. Moi, j'attends toujours que la direction de Fleury prenne la décision ou pas de me placer en QD où je risque de faire quarante-cinq jours pour incitation à un mouvement collectif de rébellion. J'en suis à ma sixième prison en près de dix mois de détention dite provisoire. […] »

KHALED





Salut à vous «L'Envolée».

Ici le quartier d'isolement de Bois-d'Arcy** […] **dur, dur de se faire appliquer nos droits mais nous sommes tombés sur une direction qui a quand même accepté de nous permettre d'être deux en promenade, c'est mieux que de parler avec un mur, et un mur souvent « digoulace ». J'en profite pour saluer le QI de Fleury d'où je viens.** […] **Normalement la direction devrait nous permettre d'être à deux dans une salle d'activité pour jouer aux échecs et autres jeux de société. Je voudrais dire aussi à tous ces gens qui font appliquer le droit dans cet Etat qu'il ne faut pas s'étonner lorsque vous avez des gens qui ne connaissent plus de limites dans la violence car le système carcéral est une machine à fabriquer des gens pleins de haine, surtout dans ces quartiers d'isolement. Juste pour prendre mon cas à moi, sept ans d'incarcération dont cinq ans d'isolement et cinq ans à parler seul, c'est fou! Mais c'est vrai et c'est pas fini, ils veulent nous rendre fous ! Mais fous de haine et nous savons très bien que la haine ne fait rien de bon, bien au contraire. Donc, « vous Messieurs », vous êtes les fabricants des gens haineux. Arrêtez le massacre avant qu'il ne soit trop grand… Ici Bois-d'Arcy, à plus.

KARIM

Chroniques arlésiennes

La génération perdue…



Mercredi dernier, 17 juillet, le sieur Perben, ministrone de la Justice en Chiraquie, a présenté devant le Conseil des ministres le projet de loi sur le rétablissement des prisons pour enfants. Comment peut-on s'étonner que la première loi de ce gouvernement soit une loi d'inspiration policière? Depuis des lustres, les ministres de la Police, qu'ils soient de gauche ou de droite, la réclamèrent, de Gaston Defferre à Chevènement, de Pasqua à Sarkozy.

Les petits piranhas des cités de l'exil périurbain inquiètent le bon peuple accro aux drogues dures de la sécurité. Et la masse des électeurs n'a-t-elle pas choisi le parti de l'ordre ? Les journaux de TFN ont si bien su dealer leur camelote de trouille à chaque rayon.

Nous entrons dans le troisième millénaire avec une loi digne du XIXe siècle ! L'inspiration policière ne restera-t-elle pas à tout jamais marquée par l'esprit de Javert ?

Rassurez-vous tout de suite, croyez-en notre longue expérience de la répression, vous avez pris le bon chemin, et de quelques petits voleurs de miches de pain vous allez faire de redoutables forçats. Arrêtez… Nous savons bien que de nos jours, ils vendent des barrettes de shit et tirent des portables. Mais l'esprit demeure le même. Le système réprime la misère qu'il a su si bien entretenir, et, tout naturellement, le néolibéralisme a opté pour la solution du bon vieux libéralisme bourgeois… la criminalisation des pauvres. Que vaut une société qui envoie ses enfants en prison?

Nous ne croyons pas plus aux tartufes bedonnants qui sacralisent les ordonnances de 45. Reconnaissons tout de même qu'inspirées par l'esprit de la Résistance et surtout par des hommes qui avaient connu la paille des prisons, ces lois étaient un mieux. Une tardive mais juste éradication des bagnes d'enfants. Pourtant, elles ne furent jamais la panacée. Jamais. C'est facile de ne voir que le bon côté des choses en restant du côté du manche, toujours du côté du manche. Alors profitons aujourd'hui de cet échange pour vous dire ce qu'a été l'expérience du côté du bâton. Car pour ce qui est de l'après-guerre, nous voudrions vous rappeler quelques histoires, souvent des histoires intimes.

Depuis les années 50, le gros du bataillon des réclusionnaires peuplant les centrales de ce pays est issu des quartiers populaires et forgé à la haine aux foyers de la PJJ et de la Dass. Si les orphelinats ont produit une activité délinquante plus classique, la génération des « blousons-noirs » réprimée dans les Ipes – les maisons de correction des années 60 – a été le fer de lance de la vague des équipes de braqueurs qui écumèrent les années 70. Leur audace se vérifiait dans les prises d'otages et les fusillades sanglantes. Les équipes se montaient autour des centres d'éducation surveillée, à Savigny-sur-Orge pour la banlieue sud, à Aniane pour le Midi et à chaque région, sa pouponnière de la nouvelle criminalité.

Les pères Fouettard diront qu'avec de la mauvaise graine, on ne récoltera jamais rien de la bonne céréale. Eux qui ressemblent si bien aux éducateurs qu'ils nous envoyèrent pour nous mater. Les cerbères essayèrent d'en finir avec notre révolte à coups de trique. Surtout, le soir des fugues, quand les gendarmes nous ramenaient enchaînés. Ici, à Arles, des décennies plus tard, il faudrait qu'on montre aux nostalgiques des ordonnances de 1945 quelques cicatrices moissonnées au nom de la déesse éducation. Et il n'y a pas eu seulement des coups.

Il y eut les privations, le « pain sec » pour les punis – et encore un repas sur deux…

Il y eut les arbitraires, les vexations, l'acharnement sur les souffre-douleur. Ils nous donnèrent un bagage minimum juste celui dont on a besoin en prison : savoir mentir et dissimuler, résister au pire, faire les coups en douce, ne pas montrer ses sentiments, la politesse serait une faiblesse, et la sacro-sainte hypocrisie toujours… Dans certains établissements, les plus horribles, si l'on voulait bouffer à sa faim et échapper aux corvées les plus dégueulasses, il fallait accepter les caresses salaces des éducs…

Voilà comment fut protégée une partie de la jeunesse par les éducateurs judiciaires. Et l'on voudrait que nous soyons de gentils garçons. Nous n'étions pas bons, il est vrai, mais ils nous rendirent mauvais…

A la centrale d'Arles, les jeunes des cités sont encore rares. Ils écoutent du rap à fond la caisse, parfois le soir tard. Ils parlent aux fenêtres comme aux Baumettes, ils roulent des épaules sur les coursives… Ce n'est pas bien grave. Pour sourire, on les surnomme d'un terme qui leur va si bien : « les Gremlins ». Et pour le moment, les hordes de Gremlins sont abonnés aux petites peines. Ils peuplent les maisons d'arrêt et les centres de détention régionaux. Ils n'ont jamais su créer une délinquance nouvelle, ils sont restés dans leur quartier, en bas de leur immeuble et ils se débrouillent seulement à la petite semaine…

Mais les experts de la tolérance zéro ne peuvent plus accepter ces abcès de fixation à faible intensité d'illégalisme. Ils veulent taper un bon coup de talon dans la fourmilière et démanteler la petite économie marginale faisant vivre des milliers de familles démunies. Vous n'avez plus l'intelligente gouvernance qui vous permettait de saisir qu'il faut impérativement laisser un espace d'autonomie relative entre la précarité néolibérale – incapable de donner du travail à tous les pauvres – et l'assistanat de masse – réduisant plusieurs millions de personnes à la mendicité étatisée. Les flics ont reçu carte blanche. Ils vont capturer au flash-ball plusieurs centaines de gamins. Puis de plus en plus, toujours plus. Les juges pour enfant les jetteront dans les nouveaux cachots de la PJJ. Malgré leur bonnes intentions, les éducateurs, les matons, les éducateurs-matons seront mobilisés au tout-sécurité. Ils s'enfermeront dans le conflit qui naîtra immanquablement et de toute évidence. Dans la prison, la répression l'emporte toujours. Le conflit entre celui qui souffre et veut s'enfuir et celui qui finit toujours par le surveiller et le punir est inéluctable. Dès cet instant, il n'y a plus de limite, l'engrenage est sans fin.

Nous n'avons rien de voyants extralucides mais nos prévisions reposent sur le vécu du peuple des prisons. Et croyez-nous sur parole, les bandes de Gremlins sortiront des foyers de la tolérance zéro avec pour seule éducation la capacité d'inventer une délinquance bien plus dure que celle de leurs prédécesseurs sortis des foyers de la Dass et des centres d'éducation surveillée.

Vous qui philosophez tout le temps
Et critiquez les gens
Vous pouvez sortir vos mouchoirs
Mais il est bien trop tard
(D'après Dylan)

Sans révolution, pas de hic
Nous crèverons rue Copernic

Des nouvelles du front

Juillet 2002

Ici la Santé,

Un des «déportés» de Saint-Maur, Abdelkacem Guenefi, a été placé de force à l'isolement à l'issue d'une audience avec le sous-directeur pour son éventuel transfert. La brigade d'intervention des matons a emmené M. Guenefi manu militari au Ql.

Quelques-uns des «déportés» ont quitté les MA de la région parisienne pour quelques centrales.

Ceux qui restent attendent depuis cinq mois, sans aucune nouvelle, leur prochaine affectation. En attendant, au lieu d'une détention « normale » c'est le Ql, le mitard, les DPS…

Donc les problèmes s'accumulent et ceux qui payent sont bien évidemment toujours les mêmes…

Ici, l'étau se resserre en prévision de l'été qui s'annonce chaud.

En effet, ils ont placé des grilles dans toute la détention, les coursives et escaliers, etc., histoire de prévenir les émeutes ou mouvements qui pourraient éclater dans la détention.

Bref, cela augure de temps difficiles, car ces dispositifs de sécurité montrent bien la volonté de resserrer la vis… La répression et l'oppression vont se répandre dans toutes les taules de France.

On le sait, on le voit, la population pénale explose (de 50000 à 55000 pour 47000 places). Ici, c'est quatre par cellule et cela n'arrête pas de rentrer.

La politique actuellement menée va avoir des conséquences graves à l'intérieur des taules d'où le renforcement de la sécurité.

Les sorties en conditionnelle, les permissions, l'aménagement des peines vont baisser considérablement à cause de « la tolérance zéro », argument numéro 1 qui a fait gagner la droite aux élections.

Il est évident que les gens, au ministère, ont prévu le coup et s'attendent à une explosion généralisée des prisons dans les prochains mois, les prochaines années.

La population va réagir tôt ou tard de façon violente, car les situations vont devenir intenables en centrale, en CD puisque nul ne sortira, ingérable en MA à cause de la surpopulation…

Ce ne sont pas les grâces du 14 Juillet qui vont arranger les choses vu tous les interdits…

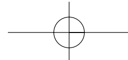
Ce ne sont que 20 % des détenus qui les touchent et seulement à concurrence de sept jours par mois… C'est un leurre, distribué injustement puisque certains délits n'y ont pas droit.

Cela ne fait qu'augmenter les frustrations.

Une chose est certaine, nous allons droit dans le mur et l'Administration pénitentiaire le sait, d'où l'installation des grilles et la sécurisation des locaux.

Les conditions de détention vont se durcir et se dégrader, alors attendez-vous aux mouvements et émeutes, elles ne seront que la réponse légitime à la répression orchestrée par un régime de droite réactionnaire et revanchard qui installe son État policier à l'intérieur comme à l'extérieur…

RESTONS VIGILANTS ET RÉSISTANTS.



Déclaration du prisonnier d'opinion Gaël Roblin avant son passage le 22 août 2002 devant la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris

Je tiens d'abord à rappeler ce qui est systématiquement occulté depuis vingt-huit mois : J'ai été inculpé d'un attentat que j'ai qualifié d'« injustifiable » publiquement et d'un autre que j'ai estimé « illisible ». J'affirme d'ailleurs n'avoir jamais été interrogé sur la base d'éléments m'impliquant dans la commission d'attentats. Et dans le rappel des faits qui vient d'avoir lieu il n'a pas plus été question d'éléments m'impliquant dans la commission de ces actes. J'ai été maintenu en détention pendant vingt-huit mois en raison de la gravité de faits avec lesquels le parquet antiterroriste estime que je n'ai aucun lien. C'est d'ailleurs ce qui amène fort logiquement ce même parquet antiterroriste peu suspect de laxisme à annoncer depuis avril 2002 qu'il entend demander un certain nombre de non-lieux et abandonner à mon endroit les charges criminelles.

On s'est donc moqué de mes droits les plus élémentaires lorsque l'on affirmait péremptoirement qu'il « existait malgré mes dénégations des indices graves et concordants laissant présumer que j'avais participé à l'ensemble des faits », en prenant bien soin de ne pas énumérer ces indices qui n'existent pas, ni pour moi et mes conseils, ni pour l'accusation en charge du dossier.

On continue à se moquer de moi lorsque l'on affirme que je vais être jugé rapidement.

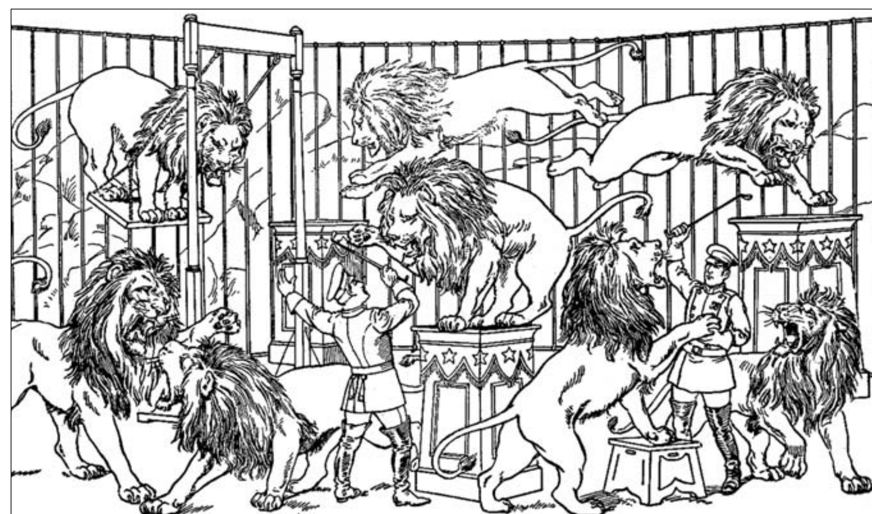
On se moque de moi lorsqu'une fois le dossier d'instruction clos on prétend me priver de liberté en raison des nécessités de l'instruction, et alors qu'un mandat de dépôt correctionnel ne peut excéder vingt-quatre mois et qu'au bout de vingt-huit mois l'accusation précise qu'il est peu probable qu'elle retienne des charges criminelles dans son réquisitoire définitif.

On se moque de mes droits lorsque l'on m'explique que la justice de la quatrième puissance mondiale n'a pas de photocopieuse pour que mes avocats aient libre accès au dossier.

On se moque de moi encore plus ouvertement lorsque l'on laisse les magistrats instructeurs prêter à un co-inculpé des propos qu'il n'a jamais tenus.

On se moque de moi surtout lorsque l'on prétend que ma remise en liberté est problématique en raison de risque de trouble à l'ordre public. Car s'il est exact que, comme je l'ai expliqué avec constance, j'ai tapé un texte frappé du sigle de l'ARB, il n'en est pas moins indiscutable que huit co-inculpés sont libres (et ce contre l'avis du parquet antiterroriste) et placés sous contrôle judiciaire en Bretagne alors que deux d'entre eux ont reconnu leur participation directe à trois actions de l'ARB et ont été remis en liberté au bout de six mois !

Ces contradictions effarantes cachent mal les vrais motifs de mon maintien en prison. Les magistrats instructeurs ont eux le mérite d'une certaine franchise puisqu'ils estiment officiellement dans leurs réquisitions que je dois rester en prison en raison de mon « influence considérable sur le mouvement indépendantiste », mon « attitude » et ma « personnalité »… Il est donc parfaitement clair que je suis maintenu à la Santé pour mes opinions, pour ce que je pense et représente aujourd'hui et pas pour ce que j'ai fait hier. Je pensais un peu naïvement que ce genre de réquisitions était réservé à la Syrie, la Turquie ou la Tunisie. Je pense que tout maintien en détention sur la base de ces réquisitions aura un arrière-goût d'eau de Vichy.



Je remarque que personne n'ose contester sérieusement mes garanties de représentation.

Je me contenterai pour finir de rappeler qu'à l'époque du débat sur la loi sur la présomption d'innocence (présomption dont je n'ai jamais bénéficié y compris depuis que l'accusation vient s'associer à mes avocats pour demander un placement sous contrôle judiciaire à Nantes) la garde des Sceaux n'a pas hésité à comparer la détention provisoire à une forme de torture. En plus de cette torture, certains n'ont pas hésité à suggérer une mesure de mise sous contrôle judiciaire hors de Bretagne, démontrant par là même que le problème n'était pas le contenu du dossier mais ma personne, agitant ainsi une petite carotte chimérique, rajoutant à des accusations infâmes que rien n'est venu corroborer une touche de cruauté afin de me léser humainement et politiquement.

Je vous invite donc à me remettre en liberté sous contrôle judiciaire, chez moi, en Bretagne, pour mettre fin à ce traitement discriminatoire basé sur mes opinions qui n'a au final aucune justification juridique.

« Les loups ne se mangent pas entre eux. »
Proverbe populaire



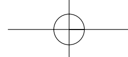
 RAPPORT DISCIPLINAIRE : LA CRAPULE DU MOIS 

Je suis le juge le plus médiatique du moment, ma réputation dépasse les frontières. On me soupçonne un don de dédoublement, juge antiterroriste d'un côté et juge mains propres de l'autre. Moi, je rigole… Avec mon style de grand moralisateur de la vie publique, j'ai l'air de combattre sans faiblir les barons de la haute finance et quelques hommes politiques qui outrepassent les bornes. Je les titille, je bricole quelques petits scandales médiatiques, évidement je sais que cela ne produit pas grand-chose (faut pas me prendre pour une truffe) alors que ça distrait le petit peuple. J'ai même fait mine d'inculper Pinochet, tout le monde à plongé dans le panneau… mort de rire! Au même moment je t'embastille une poignée de Basques à l'aide d'aveux obtenus sous la torture, les abrutis de gauche ne voient rien et m'invitent en grande pompe à leur pince-fesses de «contresommet» de Porto Alegre. Là-bas c'était pas mal, j'y ai été accueilli par les pontes de la social-démocratie qui admirent ma technique de la poudre aux yeux. Plus étrangement j'ai été acclamé par des loqueteux qui se croient radicaux en réclamant que les lois s'appliquent aussi aux grands de ce monde, comme si c'étaient pas eux qui les faisaient (et les défaisaient) les lois…

Moi, de par mon éducation catholique, je suis porté à mépriser viscéralement la corruption et les magouilles qui caractérisent la nouvelle génération des bourgeois parvenus… mais faut pas croire que j'ai une quelconque sympathie pour les fouteurs de bordel. La taxe Tobin, d'accord, c'est joli, ça sert à rien, et le ridicule n'a jamais tué personne… Mais les types qui hurlent, qui manifestent et qui font grève, j'te leur tirerais dans l'tas à ces zigotos! Bon, à leur «contre-sommet» y'en avait pas des masses des comme ça. Polis, corrects… ils avaient même interdit aux Basques de venir. En fait ils sont un peu nunuches mais pas méchants les gens d'Attac.

Bon, je vais pas m'éterniser à vous raconter mes vacances, là je viens d'interdire tous les mouvements radicaux basques, même les associations de familles de prisonniers… j'ai du boulot, quelques centaines d'années de prison à distribuer (dans notre belle Espagne les peines sont comme ça). C'est Pinochet qui doit se marrer.

Ah, j'oubliais de me présenter, c'est moi la crapule du mois. C'est moi, le juge Baltazar Garzòn.



L'ALGÉRIE

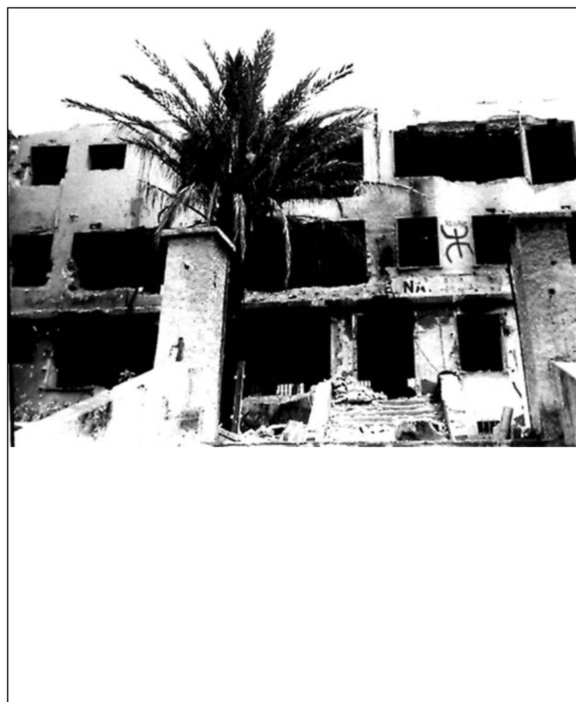
UNE VASTE PRISON EN MUTINERIE DÉSORMAIS PERMANENTE (suite)…

La vague d'intérêt médiatique algérienne qui déplorait l'ignoble état des prisons du pays, suite aux mutineries de l'été dernier (*Cf L'Envolée* n°6), s'est estompée dans le silence et l'oubli, de la même façon qu'en France, se sont évanouies les protestations humanitaristes qui avaient prolongé la parution du best-seller du docteur Vasseur. Un humanitarisme purement circonstanciel qui, pour ceux qui ne s'en étaient alors pas aperçu, apparaît aujourd'hui clairement comme un simple moment de complaisance misérabiliste et de mauvaise conscience droitdelhomiste… On en mesure d'autant plus l'hypocrisie aujourd'hui, à voir les tendances les plus autoritaires s'affirmer dans tous les domaines. On a pu assister à un cheminement un peu similaire en Algérie, où l'on sait bien que les gouvernants prennent souvent conseil auprès de leurs homologues français, quand ils ne les imitent pas carrément. On en trouvera d'ailleurs plus loin d'autres exemples…

Il faut d'abord constater que la situation sociale et politique ne s'est pas calmée en Algérie, où émeutes, manifestations et mouvements de protestations les plus divers se poursuivent quotidiennement, dans tout le pays, particulièrement en Kabylie, jusqu'à ce jour. La campagne pour le boycott des législatives du 30 mai a été un succès puisque la moitié des électeurs algériens ne se sont pas déplacés, et presque aucun en Kabylie. (Si ce n'est quelques flics ou autres amenés sur place dans des bus, qui ont d'ailleurs souvent été incendiés, ainsi que les urnes dans lesquelles on leur avait demandé de faire!)

Suite à ces élections, le président Bouteflika a remanié son gouvernement. Ouyahia n'est plus ministre de la Justice mais garde un portefeuille. L'une des premières décisions de Boutef, le 4 août 2002, a été de promulguer une amnistie « *au profit de toutes les personnes condamnées dans le cadre de manifestations portant atteinte à l'ordre public sur l'ensemble du territoire national* ». Les raisons en sont clairement énoncées dans la suite du communiqué de la présidence : « *Soucieux de tout mettre en œuvre pour ramener la paix sociale dans toutes les régions du pays, qui doivent assurer leur avenir à travers le choix de leurs représentants communaux ou de willaya…* » En effet, le 10 octobre doivent avoir lieu les élections locales et un large mouvement de boycott, venu encore une fois de Kabylie, commence à s'étendre à tout le pays, ruinant encore un peu plus la crédibilité du système.

Il faut là ouvrir une parenthèse sur le FFS (front des forces socialistes). Celui-ci appelle en effet à la participation au vote du 10 octobre. Il veut sauver ses mairies bien sûr, mais de plus en plus de Kabyles en viennent à penser qu'il veut aussi sauver le système, ou du moins le clan de Boutef. Il y a eu ainsi de secrètes et sordides tractations entre le pouvoir et le FFS, dont bien sûr on ne connaît pas toutes les implications… Le 5 août, Ahmed Djeddaï (dont on peut dire qu'il est le numéro deux du FFS, après Aït Ahmed) déclare : « *Les assurances quant à la libération des détenus de la dissidence citoyenne ont été données samedi (le 3 août) au secrétariat national dont il (Aït Ahmed) est le premier responsable par de hauts responsables de l'Etat… »;* mais nie que son chef ait rencontré aucun officiel avant que son parti annonce sa participation aux élections locales. Bien entendu personne n'y croit et si le FFS espérait tirer un bénéfice politique de ces marchandages, c'est raté! Car, depuis, il ne se passe pas un jour sans qu'un de ses locaux soit incendié ou qu'une inscription « FFS = DRS » apparaisse sur les murs. Ses meetings attirent plus d'insultes et de projectiles sur ses candidats (Djeddaï a échappé à une raclée le 23 septembre à Aqbu…) que de véritables supporters. Le 29 septembre, à Ath Yahia, Kacer Mourad, autre cadre du FFS lâche sa haine contre un mouvement populaire qui refuse toute compromission politique avec les partis, dont le sien : « *La DRS est derrière les aarchs. Nous allons casser la grève et les actions des aarchs qui seront initiées à partir du 5 octobre et leur prouver que la population est avec nous…* » (Il faut aussi constater qu'un grand nombre de militants de base du FFS sont sincères et qu'à cause de ces comportements très suspects, beaucoup ont démissionné du parti tandis que des dizaines de candidats se retiraient des listes FFS.)



Evidemment le pouvoir se frotte les mains de ces divisions qui font quelques dégâts à l'intérieur des communautés kabyles, et c'était sans doute le but de ces immondes tractations. Certains villages, pour protéger leur cohésion, ont viré tout à la fois les représentants du FFS et ceux des aarchs. Ainsi à Tirourda, commune d'Iferhounène, où l'assemblée générale du 27 septembre a pris cette décision. (Il faut dire aussi qu'à certains endroits, certains individus de certains aarchs ont les mêmes ambitions que les politiques et sont rejetés pour cela.)

Pour en revenir à l'amnistie des prisonniers, les aarchs ont été très clairs : « *Grâce à l'extraordinaire mobilisation de la population, nous avons pu sortir aujourd'hui et nous dénions à quiconque le droit de dire qu'il nous a libérés…* » Et c'est aux cris de « *Justice Taïwan* » (c'est à dire « Justice bidon ») et « *Le combat continue* », qu'ont été accueillis les libérés aux portes des prisons. D'autre part, si une centaine de protestataires ont effectivement été libérés, dans le même temps des centaines d'autres étaient arrêtés à l'occasion des émeutes quotidiennes, dont des dizaines immédiatement incarcérés, et un grand nombre de personnes sont en liberté provisoire, en attente de jugement… Par ailleurs, preuve s'il en fallait plus que cette amnistie est d'abord et surtout l'élément de sordides manœuvres politiques, ce sont les directeurs des centres pénitentiaires, sous la responsabilité des procureurs généraux qui « *étudient les cas susceptibles d'être touchés par cette grâce* ».

A l'imitation des méthodes françaises, le nouveau gouvernement Boutef a créé et nommé un ministre délégué à la Réforme pénitentiaire, Abdelkader Sallat. Ses premières déclarations ont été de déclarer que les leçons des mutineries avaient été tirées. Lui donnant tort immédiatement la prison de Hadjout, wilaya de Tipaza, se mutinait le 4 août! Observant le plus grand silence à son sujet (et probablement à d'autres…), le ministre se lançait dans une opération





C'était la gendarmerie d'Azazga…



Des insurgés qui font ce qu'ils disent et disent ce qu'ils font…

médiatico-humanitaire (à la française) visant à démontrer que « *contrairement aux idées reçues, nos prisons ne sont pas des mouroirs* ». Une « *déclaration faite d'un air ravi* » *aux médias qui l'accompagnaient le 9 septembre* lors d'une visite (très) guidée à la prison d'El-Harrach. Visite dont même les journalistes les plus crédules ne purent que constater le caractère factice : « *grande toilette* », « *peintures fraîches* », « *détenus sages et bien mis* », « *cuisines rutilantes* », etc. Un reporter raconte la visite au bâtiment des femmes : « *Elles faisaient semblant de s'appliquer. Mais, en réalité, elles avaient les yeux rivés sur les journalistes, croyant pouvoir leur confier leurs malheurs…* » Bien entendu les journalistes n'ont pas le droit de leur adresser la parole, le ministre semble devenu sourd et les matons les remettent vivement à leur place. Même scénario au bâtiment des mineurs : « *Ils sont intimidés par la présence du ministre mais surtout par celle de leurs gardiens* », qui les font mettre au garde-à-vous! Le ministre évite ensuite le bâtiment des homosexuels pour se rendre dans celui des autres détenus. Il est accueilli par une foule d'entre eux, qui de derrière leurs grilles hurlent en chœur à son intention : « *On n'est pas bien, on n'est pas bien…* »

Pas gêné le moins du monde, et toujours « à la française » (période post-Vasseur), il annoncera une réforme pénitentiaire mettant l'accent sur les peines de substitution, la réinsertion, les chantiers extérieurs, la santé, etc. Il conclura son intervention sur les cimes d'un certain humanitarisme « à la française » évoquant « *la déstructuration des êtres* », *et* « *la question de la dignité et du respect des droits du prisonnier* », comme centre de ses préoccupations…

Tous les récits, tous les témoignages de prisonniers feraient rire de telles balivernes, s'ils ne vous glaçaient d'effroi. Lisez par exemple *Dans les geôles de Nezzar*, de Lyes Laribi aux Editions Paris-Méditérannée.

A suivre…

Jack Malte, le 01/10/02

ESPACE JUDICIAIRE

C'est arrivé chez vous

Samedi 24 août 2002, un homme se rend à vélo chez un ami, dîner. Il est 8 heures. Dans le hall d'immeuble où il entre, quatre hommes l'attendent. Ils ont vite fait de se saisir de lui et de l'embarquer dans leur voiture banalisée. Cinq heures plus tard, on les retrouve sous le tunnel du Mont-Blanc, livrant leur homme à la police italienne. Le lendemain, sur toutes les ondes, ce vulgaire kidnapping s'appelle extradition, et le jeune professeur de faculté qui en a fait l'objet devient un terroriste. Hier encore, Paolo Persichetti faisait partie de ces dizaines d'Italiens poursuivis dans leur pays en vertu des « lois d'exception » et que l'Etat français refusait de donner. Et en effet, chacun peut apprécier tout l'ubuesque de la décision qui frappe Paolo : condamné en appel à une peine «exemplaire» de vingt-deux ans sur la base des déclarations d'un repenti dont le témoignage fluctuant n'avait pas même été retenu en première instance, et ce pour simple « complicité morale » avec le communisme combattant des années 80.

Il y a trente ans, en Italie, un ordre social vermoulu rencontrait à tous ses échelons le refus d'obéir, de payer et de travailler — le refus de se laisser exploiter. Dix ans durant, toute autorité se trouva minée par l'expérimentation sauvage de rapports inédits entre les êtres et la disposition insurrectionnelle à en découdre. La seule voie que trouva le pouvoir italien pour se survivre, ce fut la «lutte antiterroriste», les «lois d'exception» et la prime à la délation, sur fond de massacres d'Etat. Vingt mille procès furent lancés et cinq mille camarades emprisonnés, non pour ce qu'ils avaient fait, mais pour ce qu'ils étaient — des rebelles. Reconnaissant confusément cette situation, l'Etat français avait à l'époque accordé une sorte d'asile politique aux réfugiés italiens.

Mais entre-temps, l'implosion des sociétés capitalistes ayant suivi son cours, c'est plutôt elles qui ont fini par s'aligner sur l'état d'urgence italien. Des «lois antiterroristes» sont à leur tour passées à l'échelle européenne qui permettent de détenir quiconque sur un simple soupçon, couvrent tous les crimes et délits possibles mais en triplant au passage les peines encourues. On prépare pour 2004 l'introduction du mandat d'arrêt européen dont la principale vertu est tout de même d'être rétroactif. Sous la démocratie espagnole, on interdit légalement des partis politiques. Ici, on adopte des lois comme la loi sur la sécurité quotidienne (LSQ) dont même les parlementaires qui l'ont votée doivent reconnaître qu'elle est anticonstitutionnelle, mais bon « le 11 septembre », etc. Qu'un gouvernement d'escrocs notoires fasse à un autre régime d'escrocs plus notoires encore la grâce de rouvrir le dossier d'une insurrection que l'on croyait close dit assez comme il se sent vulnérable au moindre tumulte.

Nous n'affirmons pas que l'extradition de Paolo Persichetti concerne chacun en vertu d'une simple solidarité sentimentale, mais parce que c'est par ce genre d'arrogance qu'un gouvernement teste le niveau de résistance de sa population.

Parce qu'il est dans les mœurs de tout régime de terreur de déclarer «terroriste» ce qui est résolu à le combattre.

Parce qu'un ordre qui n'a plus d'autre justification que les flash-balls qui le protègent conjure par la seule intimidation la nécessité pour tous de sortir du rang.

Et parce qu'il n'y a rien d'intolérable avant que l'un ou l'autre ait décidé de ne plus laisser faire.

Paolo nous écrit de Rome qu'« il s'agit de briser toute velléité de mettre en marche une machine à extrader ». Un tel résultat dépend à présent de la construction d'une vaste offensive contre un ordre à la fois périmé et triomphant.

LIBERTÉ POUR PAOLO PERSICHETTI
REFUS DE TOUTES LES EXTRADITIONS
AMNISTIA !

Tract distribué à l'occasion de la manifestation en soutien à Paolo, le 15 octobre, place de l'Opéra.

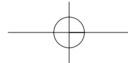
L'extradition de Paolo Persichetti et les menaces qui planent sur les autres réfugiés politiques italiens ne sont que les premières mesures qui accompagnent la mise en place de l'espace judiciaire européen. La construction de l'Europe en tant qu'entité politique devant concurencer l'« impérialisme américain » en est actuellement – après les phases économique (Maastricht), monétaire (l'euro) et policière (Europol) – à la mise en place progressive de l'harmonisation judiciaire. Le rêve d'une puissance militaro-économique pouvant concurencer les Etats-Unis est porté principalement par le gouvernement français… il n'est donc pas étonnant de retrouver celui-ci en première ligne dans l'élaboration et la mise en place d'un arsenal judiciaire unifié (toujours plus répressif) en Europe. Les premières étapes de cette « harmonisation » ont déjà été établies lors des réunions des ministres de l'Intérieur européens, auquels se joignent dorénavant les ministres de la Justice, ces réunions se tiennent lors des sommets européens à peu près tout les trois mois. Le processus s'est notablement accéléré à travers la mise en place d'Europol (système de collaboration et de coordination des polices européennes), d'une politique commune face à l'immigration clandestine (et la constitution d'un corps européen de gardes-frontières), d'un projet de définition commun du « crime de terrorisme » et, maintenant, de la mise en œuvre du « mandat d'arrêt européen » pour le 1er janvier 2004. Toutes ces mesures nécessitent, aux dires mêmes de leurs promoteurs, une rapide « harmonisation » des différents codes pénaux nationaux devant mener à l'élaboration d'un code pénal européen.

Les premières mesures prises donnent déjà une idée de ce que nos chers gouvernants nous concoctent.

Le mandat d'arrêt européen *[cf. l'encart ci-dessous]* remplacera la procédure d'extradition et aura même une portée rétroactive puisqu'elle s'appliquera aux délits commis avant une date fixée arbitrairement par chaque gouvernement « *qui ne peut être postérieure à la date d'entrée en vigueur de la décision-cadre* » (c'est-à-dire au 21 octobre 2001). Il obligera les parquets des différents pays de l'Union à remettre tout individu recherché ou condamné par un magistrat d'un autre pays de l'Union et cela uniquement après un « *contrôle minimal sur l'identité de la personne et la régularité formelle de la demande* ». Il suprime *[au paragraphe 4 du texte reproduit ci-dessous]* le principe de la « double incrimination » (c'est-à-dire de l'obligation, en cas d'extradition, que la qualification juridique et les éléments constitutifs des infractions soient identiques dans les deux Etats), ce qui signifie qu'un procureur ou un juge pourra réclamer un individu (y compris ressortissant du pays à qui est faite la demande) pour une incrimination n'existant pas exactement dans les même termes dans le pays (par exemple : association subversive en Italie) et selon des éléments de preuve (théorème judiciaire ou déclaration de repenti en Italie, aveux extorqués sous la torture en Espagne, dénonciation anonyme bientôt en France, etc.) qui



Carte postale édité en solidarité avec Paolo.



ET MANDATS D'ARRÊT

ne seraient pas suffisants dans le pays sollicité. Seuls seront exclus du champ d'application les délits punis de moins de quatre mois et ceux punissables de moins d'un an (c'est-à-dire pratiquement aucun), et ceux qui n'existent pas dans le pays (avortement, homosexualité…).

En ce qui concerne « la lutte contre le terrorisme », il s'agit de « *prévoir une définition commune des infractions terroristes, y compris de la tentative et de la complicité ; de prévoir, pour ces infractions, une très large harmonisation des sanctions pénales au sein de l'Union européenne avec des seuils effectifs et proportionnés* ». En clair, obliger les Etats membres de l'Union (et les Etats candidats) à se doter de lois d'exeption anti-terroristes et leur imposer des quantums de peine allant jusqu'à vingt ans (y compris pour des pays où le seuil maximum de la peine est bien en deçà).

Il leur a fallu aussi remplacer l'ancienne définition des actes de terrorisme, qui apparaissait dans l'article 2, 1 b de la Convention internationale sur le financement du terrorisme, à savoir : « *Tout* […] *acte destiné à causer la mort ou des dommages corporels graves à toute personne civile, ou à toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte est destiné à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.* » Ce qui désignait un peu trop clairement l'ensemble des Etats de la planète qui ont eu recours au long du XXe siècle à l'usage des armes, toutes les guerres récentes ayant été conduites principalement contre les populations civiles. Dorénavant, la nouvelle formulation, celle proposée au Conseil de l'Europe, définit comme terroriste tout acte commis « *par un individu ou un groupe contre un ou plusieurs pays, leurs institutions ou leur population, et visant à les menacer ou à porter gravement atteinte ou à détruire les structures politiques, économiques ou sociales d'un pays* » selon des actes et des modalités dont la définition est plus que large, puisqu'il contiennent « *les dommages corporels ; le vol simple ou qualifié ; la provocation d'incendies, d'inondations ou d'explosions, la mise en danger de personnes, de biens, d'animaux ou de l'environnement ; la capture illicite d'installations étatiques ou gouvernementales, de moyens de transports publics, d'infrastructures, de lieux publics et de biens ou les dommages qui leur sont causés ; la perturbation ou l'interruption de l'approvisionnement en eau, en électricité ou toute autre ressource fondamentale ; la commission d'attentats en perturbant un système d'information ; la menace de commettre l'une des infractions précédemment mentionnées ; l'encouragement ou le soutien d'un groupe terroriste…* » Bref, pourront être soumis aux lois d'exeption antiterroristes aussi bien la simple occupation d'une gare qu'une grève à EDF, un piratage informatique, ou simplement la solidarité avec l'un de ces actes. De plus chaque Etat est invité « *à prévoir une aggravation des peines encourues* […] *lorsque l'infraction terroriste est commise contre* […] *des juges, des magistrats ou des fonctionnaires judiciaires ou pénitentiaires et des forces de police* ».



Tous ces dispositifs ultrarépressifs dignes d'un climat de guerre civile contre tous les pauvres et les rebelles sont déjà signés et en voie d'application. Les quelques réticences formulées par certains gouvernements et des associations de défense des droits de l'homme se heurtent à la volonté de fer du noyau dur des européistes pour qui cette étape est nécessaire vers la construction d'une réelle puissance européenne. Perdre du temps sur la mise en place de l'espace judiciaire commun, c'est repousser la constitution de l'Europe comme entité militaro-politique.

La gauche bien pensante, d'Attac au Syndicat de la magistrature, malgré leurs jérémiades contre ces « lois liberticides », ne propose que d'accélérer le processus (« *les pouvoirs de la police en Europe vont être étendus sans que soient mis en place les contre-pouvoirs nécessaires à tout fonctionnement démocratique des sociétés : par exemple, un parquet européen pour la diriger, un juge des libertés européen pour la contrôler ou un corpus pénal d'incriminations communes* »), il n'y a vraiment plus qu'eux pour penser que le pouvoir judiciaire a pour fonction de garantir les libertés et de contrôler l'exécutif. Quiconque a déjà mis les pieds dans un tribunal a pu clairement constater que police et justice sont deux instruments complémentaires de la guerre aux pauvres et de l'écrasement de toute rébellion envers l'ordre établi. A croire que la condamnation de leur ami José Bové ne leur a pas suffi et qu'ils réclament d'autres coups de bâton…

Proposition de décision-cadre du 21 octobre 2001 portant sur le mandat d'arrêt européen

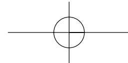
Champ d'application du mandat d'arrêt européen

1 – Un mandat d'arrêt européen peut être émis pour des faits punis par la loi de l'Etat membre d'émission d'une peine privative de liberté ou d'une mesure privative de liberté d'un maximum d'au moins douze mois ou, lorsqu'une condamnation à une peine est intervenue ou qu'une mesure de sûreté a été infligée, pour des sanctions prononcées d'une durée d'au moins quatre mois.

2 – Donnent lieu à remise sur la base d'un mandat d'arrêt européen, aux conditions de la présente décision-cadre et sans contrôle de la double incrimination du fait, les infractions suivantes, telles qu'elles sont définies par le droit de l'Etat d'émission :
– participation à une organisation criminelle ;
– terrorisme ;
– traite des êtres humains ;
– exploitation sexuelle des enfants et pédopornographie ;
– trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ;
– trafic illicite d'armes, munitions et explosifs ;
– corruption ;
– fraude, y compris la fraude portant atteinte aux intérêts financiers des communauté européennes ;
– blanchiment du produit du crime ;
– faux-monnayage et contrefaçon de l'euro ;
– cybercriminalité ;
– crimes contre l'environnement, y compris le trafic illicite d'espèces animales menacées, et le trafic illicite d'espèces et d'essences végétales menacées ;
– aide à l'entrée et au séjour irréguliers ;
– homicide volontaire, coups et blessures graves ;
– trafic illicite d'organes et de tissus humains ;
– enlèvement, séquestration et prise d'otage ;
– racisme et xénophobie ;
– vol organisé ou avec arme ;
– trafic illicite de biens culturels, y compris antiquités et œuvres d'art ;
– escroquerie ;
– racket et extorsion de fonds ;
– contrefaçon et piratage de produits ;
– falsification de documents administratifs et trafic de faux ;
– falsification de moyens de paiement ;
– trafic illicite de substances hormonales et autres facteurs de croissance ;
– trafic illicite de matières nucléaires et radioactives ;
– trafic de véhicules volés ;
– viol ;
– incendie volontaire ;
– crimes relevant de la juridiction du Tribunal pénal international ;
– détournement d'avion/navire ;
– sabotage.

3 – Le Conseil peut décider à tout moment, statuant à l'unanimité et après consultation du Parlement européen dans les conditions prévues à l'article 39 du traité sur l'Union européenne, d'ajouter d'autres catégories d'infraction à la liste contenue au paragraphe 2. Le Conseil considérera, à la lumière du rapport que la Commission lui soumettra en vertu de l'article 27, s'il y a lieu d'étendre ou de modifier cette liste.

4 - Pour les infractions autres que celles visées au paragraphe 2, la remise peut être subordonnée à la condition que les faits pour lesquels le mandat d'arrêt européen a été émis constituent une infraction au regard du droit de l'Etat d'exécution, quels que soient les éléments constitutifs ou la qualification de celle-ci.



DOSSIER CENSURE

’idée du journal *L’Envolée* est née de la constatation des manques inhérents à une diffusion trop limitée de l’émission de radio du vendredi sur Fréquence Paris Plurielle (106.3 FM de 19 heures à 20 h 30).
L’Envolée, radio comme journal, se veut un porte-voix au service des muets sociaux : les prisonniers à qui l’on a ôté toute possibilité d’expression, leurs familles et proches souvent emmurés dans la culpabilité, l’impuissance et les difficultés tant pécuniaires qu’affectives. Bref, ce journal est d’abord celui de ceux qui sont rendus muets par une logique de l’exclusion poussée à l’extrême ; l’ensemble des numéros sont largement constitués de textes, de dessins, de courriers venant de l’intérieur et abordant aussi bien les thèmes de la longueur des peines, l’isolement carcéral, les projets de nouvelles constructions que la logique sécuritaire, le travail, les relations avec l’extérieur…
L’Envolée n’est l’enfant d’aucune idéologie, d’aucune organisation.
L’Envolée n’est pas plus subventionnée par le ministère de l’Intérieur que par des groupes islamistes.
L’Envolée s’inscrit dans un mouvement historique initié par le CAP (Comité d’action de prisonniers) en 1970, puis poursuivi par différentes expériences tant intérieures qu’extérieures, à savoir tous ceux et celles qui ont contribué à rendre le monde carcéral plus visible et qui ont questionné les causes et la pertinence de son existence.

CENSURE

Le fait de n’être l’émanation d’aucun parti ne signifie pas, bien au contraire, que nous n’ayons pas de point de vue politique : nous ne souhaitons pas être un énième observatoire des conditions de détention ou une diatribe de plus ajoutée au concert insipide des sociologues et autres penseurs employés par et pour l’Etat. Nous savons que la prison n’est pas un au-delà du monde du dehors, du monde soi-disant libre : encore une fois la prison c’est le mitard de la société, l’enfermement est l’un des pans de l’ordre social et économique. Tout acte de résistance ramène systématiquement à la prison et doit donc contenir sa critique radicale ; inversement, on ne peut envisager une critique de la prison sans remettre en question la globalité du monde qui y conduit.
Voilà qui nous sommes. Voilà ce qui semble être inacceptable aux yeux du ministère de la Justice et de ses subalternes.

Si le numéro 1 de *L’Envolée* est parvenu quasiment à tous ses abonnés, c’est qu’il semble avoir profité de l’effet de surprise, car dès le numéro 2 sa distribution a été assujettie à un arbitraire pénitentiaire qui décidait de qui pouvait ou non le recevoir. De plus, deux numéros ont fait l’objet d’une note interne émanant du garde des Sceaux à l’attention des chefs d’établissement pénitentiaire leur demandant de retenir la distribution du journal.

Le numéro 2

Début octobre 2001, alerté par de nombreux prisonniers abonnés de la non-réception du journal, le directeur de publication a, à maintes reprises, cherché auprès de différents services du ministère de la Justice à connaître les motifs de cette censure. En effet, preuve supplémentaire s’il en était besoin de la toute-puissance de l’AP à l’intérieur des murs, le directeur de publication n’a jamais été informé de quoi que ce soit, pas plus d’une plainte que d’une retenue concernant *L’Envolée*. Le ministère nous a renvoyés vers le directeur de l’Administration pénitentiaire, comme par hasard toujours indisponible et qui nous renvoyait au ministère : ces administrations se renvoyaient la balle pour éviter de donner des explications. C’est finalement par hasard que nous avons su qu’il existait une note interne provenant du ministère ; malgré la disparité des motifs évoqués par quelques chefs d’établissement, la pierre angulaire de leur argumentation était que le journal n’avait pas de dépôt légal. Argumentation parfaitement fallacieuse

«C’est un journal abominable et ordurier qui nous fait passer pour des tortionnaires»

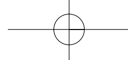


puisque, dès sa création, chaque exemplaire est déposé au TGI de Paris. Nous avons fait parvenir à tous les abonnés une copie du dépôt légal et nous l’avons publié dans le numéro 3 de *L’Envolée*.
Plusieurs prisonniers ont déposé des recours auprès du tribunal administratif, ainsi que le directeur de publication de *L’Envolée* : le ministère a été mis dans l’obligation de formuler ses motivations suite au premier recours posé par M. Michel Ghellam, actuellement détenu à la centrale de Saint-Maur. La réponse du ministère a été donnée le 14 août 2002, soit un an après le dépôt du recours… Sans reprendre l’intégralité de l’argumentation, nous livrons ici quelques morceaux choisis particulièrement éloquents :
« *Plusieurs directions régionales ont été saisies de tentatives d’introduction dans les détentions d’un mot d’ordre de lutte pour le 9 octobre 2001, adressé aux détenus condamnés à de longues peines, pour commémorer l’abolition de la peine de mort. Cet appel à divers modes d’action (grève des plateaux-repas, grève des ateliers, blocages…) a également été diffusé par la voie de la publication* L’Envolée *dans le numéro d’octobre-novembre 2001.* »
« *La lecture de* L’Envolée *révèle une attitude de contestation systématique de l’Administration pénitentiaire, présentant ses actions et ses projets comme des manœuvres et des moyens de coercition supplémentaires envers les détenus. Cette revue se caractérise en outre par l’apologie de détenus dangereux et connus, les érigeant en victimes innocentes d’un système étatique et judiciaire décrit comme totalitaire.* »
« *Par ailleurs, les auteurs n’hésitent pas à procéder à des attaques et à des calomnies violentes contre des directeurs d’établissement, des magistrats, des médecins, des personnels de surveillance et socio-éducatifs, parfois visés de manière nominative.* »
« *Après avoir pris connaissance du contenu de cette revue, le directeur de l’Administration pénitentiaire a, par décision du 5 octobre 2001, demandé d’urgence aux directeurs régionaux de ne pas remettre cette publication à leurs destinataires et de diffuser l’information auprès de chefs d’établissement pour que des mesures de vigilance particulières soient mises en œuvre dans chaque établissement accueillant des condamnés à de longues peines. En outre, le directeur de l’Administration pénitentiaire indiquait que* L’Envolée *ne disposait pas de dépôt légal, auquel tout document mis à la disposition du public est soumis.* »

Après l’énoncé de ces motifs non fondés, le préfet et directeur de l’AP, M. Didier Lallement, analyse plus précisément les passages incriminés dans le numéro 2 ; à notre avis, les réponses données se passent de commentaires… :
– *L’Envolée* (extrait du communiqué de presse du Collectif de défense des familles et proches de personnes incarcérées) : « Mutinerie à la prison de Grasse : les représentants de l’ordre et de la sécurité sont appelés à la rescousse. Bilan : 11 blessés. Les CRS tirent sur les détenus, les prisons ne sont plus seulement des zones de non-droit, des mouroirs, mais elles sont aussi des abattoirs et des stands de tir sur cible humaine. »
Commentaire de M. Lallement : « *Ce passage conduit à laisser accroire l’idée que les établissements de l’Administration pénitentiaire sont des lieux où d’une part le droit ne serait pas respecté et l’arbitraire de mise, et d’autre part où la violence à l’égard des détenus, qui seraient considérés comme des animaux ou des bêtes de foire, serait admise, cautionnée et encouragée par l’Administration pénitentiaire.* »
– *L’Envolée* (Communiqué des prisonniers de la centrale d’Arles, août 2001) : « *Kamal s’est tranché le sexe avec une lame de rasoir ! Qui est responsable ?* […] *Le système. Oui ! Le système carcéral dans tous ses rouages d’inhumanité, de désintérêt social, de solitude dans la multitude, de répression décervelée.* […] *La prison devient un lieu de répression des maladies mentales et un mouroir pour des milliers de détenus atteints de maladies incurables.* »
Commentaire de M. Lallement : « *Ce texte conduit à penser que l’administration pénitentiaire est à la fois responsable d’une automutilation, et représente un système qui serait aveuglément répressif, particulièrement à l’endroit des détenus malades.* »
– *L’Envolée* (extrait du dossier sur le suicide en prison) : « *En dehors de la volonté du prisonnier d’en finir, sa mort résulte de la non-intervention du personnel de l’Administration pénitentiaire et autres* […] *qui, en bons fonctionnaires, estiment que venir en aide à un homme qui agonise ne rentre pas dans leurs fonctions. Ils doivent le garder, le surveiller, mais sûrement pas le sauver.* […] *Non seulement l’Administration pénitentiaire se déresponsabilise des suicides en les pénalisant mais elle les utilise pour camoufler les dérapages parfois meurtriers des matons pour qui surveiller rime souvent avec dérouiller. Au mitard, les matons sont choisis parmi les plus durs, et les plus passifs deviennent de fait complices de ces meurtres.* »
Commentaire de M. Lallement : « *Ces passages laissent penser que l’Administration pénitentiaire devant les situations de danger des détenus ferait preuve d’une abstention coupable pouvant s’apparenter à une non-assistance à personne en péril. Les termes employés tendent également à soutenir l’idée selon laquelle non seulement l’administration est responsable des suicides en détention mais cherche à masquer des faits d’homicides volontaires dont les auteurs ou complices seraient le personnel de surveillance en les faisant passer pour des suicides.* »
– *L’Envolée* (extrait d’un courrier de Sonia, détenue) : « *L’administration tente de déstructurer l’individu, elle lui montre dans tous les sens du terme qu’à ses yeux il n’a pas le droit, pas le choix, il n’a pas le pouvoir de décider, en fait il doit obéir. Excusez-moi, mais on n’est pas vos chiens.* »
Commentaire de M. Lallement : « *Les termes employés voudraient faire admettre l’idée que l’Administration pénitentiaire, par ses agissements, cherche à nier l’individu incarcéré dans son humanité, à le chosifier, à le déconsidérer en tant qu’homme, au point de le traiter comme un animal et à lui nier tout champ de liberté. L’ensemble de ces passages mettent en cause l’autorité publique, la confiance que l’on doit avoir en elle et porte atteinte au respect dû à l’Administration pénitentiaire.* »

Le numéro 6

L’avant-dernier numéro (juillet 2002) connaît le même sort que le numéro 2, et fait l’objet d’une note interne émanant du ministère de la Justice, empêchant que le journal ne soit remis à ses abonnés incarcérés. Les motifs donnés aux prisonnières de la



MAF de Fleury sont les suivants : *« L'examen de l'exemplaire numéro 6 de la publication de* L'Envolée *m'amène, au regard de son contenu, à en retenir la diffusion. En effet, ce nouveau numéro décrit les éléments de sécurité du futur établissement de Seysses et incite les détenus à la rébellion dans plusieurs articles. Il constitue donc une menace précise contre la sécurité des personnes et celle des établissements pénitentiaires. En conséquence, j'ai décidé de retenir ce numéro en application des dispositions de l'article D 444 du Code de procédure pénale. »* Signé M. Didier Lallement.

Pour le numéro 2, M. Ghellam a adressé un mémoire en réponse aux motifs indiqués ci-dessus :

– Concernant le dépôt légal : *« L'article 7 de la loi du 29 juillet 1881 prévoit la formalité du dépôt de la publication auprès du procureur de la République. En l'espèce, le directeur du journal* L'Envolée *a bien procédé au dépôt entre les mains du procureur de la République. Cela n'est pas contestable, d'autant que M. Michel Ghellam produit au débat le justificatif de ce dépôt, conformément aux termes de l'article 7 de la loi du 29 juillet 1881. Il convient de souligner à ce titre que le procureur de la République ne s'est jamais opposé à la parution du journal* L'Envolée *et n'a jamais initié de procédure de sanction à l'encontre de son directeur de la publication sur le fondement de la loi du 29 juillet 1881. »*

– Concernant « l'appel à la commémoration de l'abolition de la peine de mort » : *« A lire le ministre de la Justice, le souhait de commémorer l'abolition de la peine de mort serait de nature à justifier une atteinte à la liberté de la presse. Venant du ministre de la Justice, l'argumentation est incohérente. Bien au contraire, de très nombreuses associations, telle que la Fédération française des droits de l'homme et le Comité européen de prévention contre la torture, et des personnalités de renom comme M. Robert Badinter, ont eux aussi commémoré le 20e anniversaire de l'abolition de la peine de mort, en participant à la rédaction d'articles et d'interviews dans la presse. Ils ont pu le faire sans censure, tant on a voulu en France* ***faire penser que l'abolition de la peine de mort représentait une avancée majeure dans notre droit pénal.*** *L'on comprend mal pourquoi une telle commémoration nationale, qui aurait été évoquée aussi dans le journal* L'Envolée *devrait être censurée. »*

Pour le numéro 6, soulignons d'abord que le motif d'absence de dépôt légal a disparu comme par enchantement des raisons invoquées pour empêcher la distribution du journal…

Quant aux nouveaux arguments, ils sont tout aussi farfelus : les informations contenues dans l'article sur la construction des nouvelles prisons sont extraites d'articles de presse, et plus précisément de *La Dépêche du midi* du 22 mai 2002 en ce qui concerne l'établissement de Seysses. Ce journal est parfaitement cantinable dans les prisons toulousaines et devrait faire l'objet d'une interdiction vu les menaces que leurs révélations font peser sur la sécurité… Pour ce qui est de « l'incitation à la rébellion », il faut se référer au Code pénal, à l'article 433-10, alinéa 115, qui précise bien que, « par l'exigence du caractère direct de la provocation, le législateur entend écarter du champ d'application de l'article 433-10 des incitations plus ou moins vagues. Les termes de la provocation ont donc une importance capitale et on ne saurait confondre une telle provocation avec l'appel à participer à une manifestation, encore même si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une déclaration préalable. Les termes employés doivent provoquer, sans ambiguïté, à une opposition violente à l'action d'un dépositaire de l'autorité publique.

Voilà pour ce qui concerne le juridique. Le fameux article D 444 du Code de procédure pénale, qui stipule dans un premier paragraphe que « les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois », est nuancé par un second alinéa qui, encore une fois, semble permettre de légiférer à peu près n'importe quelle décision particulière : « Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établisement) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires. » Cette volonté de façade de protéger la circulation de la presse à l'intérieur des prisons en la soumettant à un cadre strict est de fait immédiatement démentie par une précision qui donne tout pouvoir au chef d'établissement, le laissant libre d'apprécier l'opportunité de donner telle ou telle publication à tel ou tel prisonnier. Comme le conclut M.Ghellam dans son mémoire, « en réalité, il apparaît que le ministre de la Justice reproche essentiellement au journal *L'Envolée* ses propos libres sur l'univers carcéral et les difficultés auxquelles sont malheureusement confrontés les détenus ».

Car dans *L'Envolée* on ne trouve aucun plan de prison, aucune information non publique, aucune menace, aucun outrage ou insulte nominative, et d'ailleurs, à ce jour, nous n'avons fait l'objet d'aucune plainte ni pour diffamation ou autre qui serait susceptible d'entraîner une interdiction de notre journal. Mais, en revanche, nous considérons, avec bon nombre de prisonniers, que l'AP porte une part de responsabilité dans les cas d'automutilation et de suicide et que certains décès en prison demeurent suspects pour les familles et les proches : témoignages, photos parfois à l'appui. Oui, pour nous l'isolement est une forme légale de torture et le fait qu'elle soit légale ne retire rien à son atrocité. Oui, les fouilles à corps sont aussi humiliantes qu'inutiles. Oui, la longueur des peines font des prisons des mouroirs où les individus se détruisent lentement mais sûrement… L'Administration pénitentiaire se montre là comme un pouvoir autoritaire qui ne souffre aucune contradiction, qui pose comme postulat qu'elle a toujours raison, qu'elle soit oui ou non fondée en droit, et qu'on doit lui faire « confiance » de façon absolue. Toute forme de critique est donnée comme étant une ouverture à l'insécurité. Quand, en 2000, les sénateurs rendaient un rapport public présentant la prison comme « la honte de la République », à notre connaissance aucune plainte, aucune note interne n'est venue empêcher la diffusion des propos des parlementaires. Mais la période que nous vivons, centrée sur le tout-sécuritaire, donnant pleins pouvoirs aux forces répressives et proposant comme solution aux débats sur le sens de la peine la construction de 11 000 places supplémentaires en détention, n'est pas propice aux initiatives comme les nôtres qui tentent de mettre un peu de lumière sur les exactions commises en toute impunité derrière les murs et qui refusent de se laisser berner par les promesses vides d'un monde où l'argent est devenu le principal rapport social.

D'autre part, les articles de *L'Envolée* ne sont pas des appels aveugles à la violence : ils sont toujours des analyses fondées sur des témoignages précis et vérifiés, des informations qui sont le fruit de recherches, de rencontres, de débats. Loin de nous l'idée que nous pourrions, de l'extérieur, inciter quelque mouvement

Ministère de la justice
A l'attention de la direction de
l'Administration pénitentiaire
Place Vendôme
75001 PARIS

Le: …

Monsieur le Directeur

Je, soussigné X, détenu à la prison de…, sous le numéro d'écrou…, suis abonné au journal intitulé *L'Envolée* depuis le mois de… 2002 moyennant le paiement annuel de la somme de 15 euros.

Mon journal a été saisi par l'Administration pénitentiaire alors qu'il est bien édité sous un numéro de dépôt légal et ne fait l'objet d'aucune censure.

Cette attitude subjective de l'Administration pénitentiaire est au demeurant illégale et inacceptable.

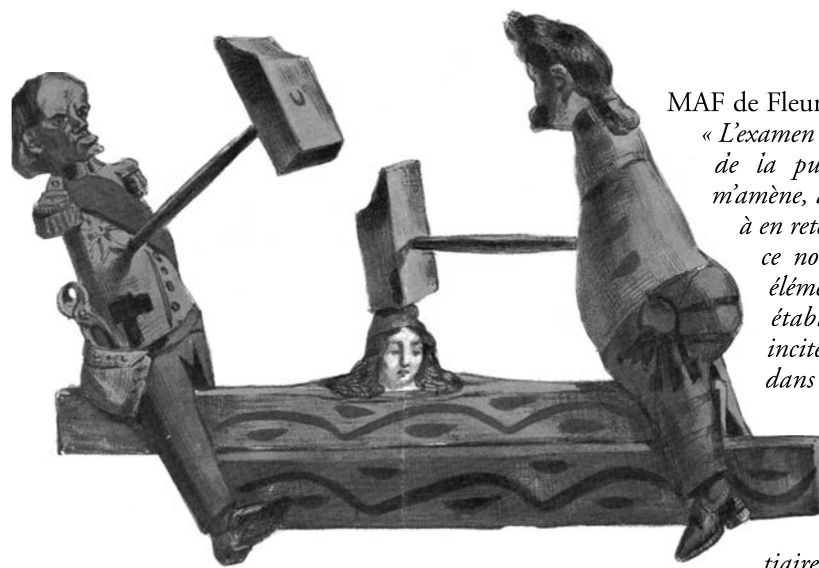
Quoi qu'il en soit, la saisie de mon journal est contraire aux dispositions de l'article D 444 du nouveau Code de procédure pénale issu du décret n°98-1099 du 8 décembre 1998 et à la Déclaration des droits de l'homme de 1789, du préambule de la Constitution de 1946 et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Vous comprendrez que je subis un préjudice certain et réel de voir l'Administration pénitentiaire me saisir un journal que j'apprécie dans la mesure où ses rédacteurs s'efforcent de défendre et dénoncer les dysfonctionnements carcéraux.

En conséquence, la faute de l'Administration pénitentiaire est parfaitement constituée.

Dans ces conditions, je vous demande que d'une part me soit restitués immédiatement les dits journaux, d`autre part le versement de la somme de 15 000 euros en réparation de mon préjudice financier et moral.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mes sentiments distingués .



La censure est une atteinte aux droits de l'homme

Nous, détenus longue peine, subissons des censures qui nous sont imposées par l'Administration pénitentiaire sous couvert de mesures d'ordre et de sécurité.

Il y a quelques mois, à la maison centrale d'Arles, l'on commençait à nous censurer par exemple le journal *L'Envolée* (mensuel qui dénonce les quartiers d'isolement, les longues peines et leur allongement systématique ces dernières années, les suicides bien trop nombreux dans les geôles de l'Etat français et pour finir un journal qui nous laisse un espace de parole où nous pouvons exprimer nos impressions et sentiments concemant notre enfermement ainsi que nos convictions politiques).

Comme si cette censure n'était pas suffisante, nous pouvons lire dans un article paru le 1er septembre dans *Le Journal du dimanche*, qui lui n'est pas censuré par l'AP, ces quelques lignes vomies par un délégué Ufap de la prison de la Santé à Paris : « C'est un joumal abominable et ordurier qui nous fait passer pour des tortionnaires », « Il est censuré quand il arrive par la poste. »

Il semble que toutes les vérités ne soient pas bonnes à entendre !

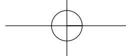
Oui, vous êtes des tortionnaires et vous serez considérés comme tels tant que des détenu(e)s seront détruitess psychologiquement et physiquement durant des années dans les quartiers d'isolement, tant que les quartiers disciplinaires (mitard) existeront, tant que la peine à perpétuité sera en vigueur et, pour finir, tant que la prison ne sera pas abolie.

Oui, vous continuerez à être vus comme des tortionnaires tant que vous cautionnerez un système carcéral qui nous meurtrit au plus profond de nous-mêmes.

Nous sommes forcés de constater que dans un pays comme la France, qui se dit être le berceau des droits de l'homme, dans les geôles de ce dit pays, l'on censure encore certains journaux. Que tous les vaguemestres des prisons de l'Etat français en sont encore à lire les courriers que nous envoient nos familles et nos amis ! Lorsque la teneur et le contenu d'un courrier ne plaît pas à l'AP, et ce, toujours par mesure d'ordre et de sécurité, l'on censure la lettre ou, pire, l'on fait disparaître le courrier !

Par conséquent, tant qu'il y aura toutes ces censures, que la lecture systématique de nos courriers sera de mise, qu'un grand nombre de nos camarades continueront à pourrir dans les quartiers d'isolement et les quartiers disciplinaires, que la réclusion à perpétuité sera toujours prononcée par les bourreaux assermentés des cours d'assises, nous lutterons pour dénoncer tous ces abus et toutes ces atteintes au respect et aux droits de l'être humain. Courage, force et détermination à tous les détenu(e)s et militant(e)s qui luttent contre ces lieux de non-droit que sont les prisons.

Philippe PEYRONNET.
Maison centrale d'Arles
septembre 2002



L'Administration pénitentiaire veut nous faire croire qu'elle essaie le mieux possible de remplir les deux volets du rôle qui lui est attribué : aide à la réinsertion et garde des personnes condamnées.
Mais l'obsession sécuritaire pèse tellement lourd qu'elle vampirise toute autre considération; elle écrase d'une chape d'acier et de béton armé tous ceux qui tentent par leur action de la rééquilibrer.
Qu'ils soient issus de son sein, peu nombreux il est vrai, ou non.
Cette obsession a engendré, depuis la naissance de cette institution, grâce au laxisme de l'État et au désintérêt de la société civile, un fonctionnement tel qu'il s'apparente à un État dans l'État. L'Administration pénitentiaire interprète la loi à son avantage, dicte ses propres règlements.
Un citoyen, qu'il soit du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, est régi par une loi unique, un prisonnier, non !
Il est assujetti au bon vouloir de l'AP. Ça commence au sommet de l'institution puis chaque directeur régional, chaque directeur de prison, chaque petit chef interprète, érige, dirige, exige, instaure des dictats et des règlements particuliers. L'AP veut régir toute la vie de ceux qu'elle a à charge de priver de liberté. Elle censure, fouille, observe corps, cœur et âme. Elle choisit pour eux loisir, travail, études, lectures, visiteurs. Elle est la « matriarche » omnipotente et omniprésente à peine bridée par des lois et des décrets qui laisse la plupart du temps un large champ à l'interprétation ; elle règne en monarque absolu sur ses sujets; elle s'autogére et s'autocensure, à peine contrôlée par la justice dont elle est l'enfant vomi. Les magistrats la côtoient par nécessité, mais avec distance voire répugnance.
Un jury populaire nous a condamnés à vingt années de prison, la loi a prévu des aménagements: elle n'en a que faire ! Selon son bon vouloir, vous en ferez huit, dix, douze, seize ou vingt !
La fourchette est large. Tout prisonnier qui franchit la ligne fluctuante qu'elle instaure en interprétant les textes du législateur suivant la politique du moment, l'esprit de ses chefs, l'époque est un déviant sur lequel s'abattent ses Fourches Caudines. Déjà embastillé, elle l'emprisonne dans la prison, l'isolant, le confinant, le mitardisant.
Elle camoufle son régime dictatorial par quelques aménagements domestiques arrachés par quelques sujets qui se sont révoltés (à quel prix !) ou récemment par des directives européennes.
Lorsqu'elle concède quelque chose, c'est contrainte et forcée et à regret. Elle ressent l'amenuisement homéopathique de ses pouvoirs comme une humiliation profonde.
Tranquillement installée dans le dernier wagon de la République, elle peut servir pour longtemps encore, chaque gouvernement qui tombe laissant pourrir dans ses tiroirs l'Arlésienne de sa grande réforme.

Jean-Marie ALBERTELLI
Maison centrale d'Arles
septembre 2002

CENSURE

que ce soit à l'intérieur : nous n'avons pas pour habitude de considérer les prisonniers comme des irresponsables incapables de penser par eux-mêmes. Nous sommes simplement conscients de l'évidence que tous les moyens sont développés par l'AP à la fois pour empêcher toute coordination et faire taire tout ce qui pourrait entacher l'exercice de son plein pouvoir. En fait, c'est l'existence même d'un outil mis au service de ceux qu'on prive de tout, y compris de la positivité de s'exprimer, qui dérange le ministère de la Justice. Et pour empêcher notre existence, il n'hésite pas à employer des moyens frisant l'illégalité afin de masquer une censure pure et simple qui revient à mettre en vigueur le délit d'opinion.

S'il fallait une preuve supplémentaire, l'article paru dans *Le Journal du dimanche* du 1er septembre 2002 est un tissu de mensonges dictés par un syndicat de surveillants avec un zeste de services de police : il présente le journal comme l'émanation d'un groupe terroriste au croisement entre ce qu'ils appellent Action directe et les courants islamistes, le tout sur fond de délinquance des banlieues. Après la tentative de nous faire taire, cet article ne poursuit qu'un seul objectif, celui de nous marginaliser, de nous criminaliser :

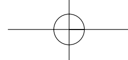
« Les enfants d'Action directe s'attaquent aux prisons.
L'ultra-gauche diffuse un journal qui fait hurler les matons. On y lit la prose de militants islamistes et de trafiquants de banlieue.
"C'est un journal abominable et ordurier qui nous fait passer pour des tortionnaires, s'indigne un délégué UFAP de la prison de Paris. Logiquement, il est censuré quand il arrive par la poste mais en fait il circule sous le manteau et on le trouve quasiment dans toutes les prisons…" Le trimestriel en question s'appelle L'Envolée *et se veut le prolongement "papier" d'une émission radio éponyme diffusée sur Fréquence Paris Plurielle. Son adresse conduit à Montreuil (Seine-Saint-Denis) dans un squat tenu par la mouvance anarcho-autonome. "Ce sont un peu les enfants d'Action directe", résume une source policière.*
La contestation radicale en milieu carcéral n'est pas une nouveauté. Les années 90 avaient notamment vu apparaître la Copel, la Commission pour l'organisation des prisonniers en lutte, créée par des militants de l'ex-Action directe. L'Envolée *s'inscrit dans la même lignée : refus de toute forme d'emprisonnement, dénonciation des conditions de détention, des quartiers d'isolement, des longues peines, du taux de suicide, des "tabassages inexpliqués". Accessible par Internet, ce journal se donne comme mission de "rendre public ce qui se passe dedans". Et de sensibiliser les détenus aux conflits intérieurs. "Il nous appartient de donner leur véritable sens aux rapports de force qui s'engagent un peu partout, à l'intérieur comme à l'extérieur", peut-on lire dans un édito qui se conclut ainsi : "Ils montrent qu'ils craignent l'émergence d'une nouvelle classe dangereuse, ne les décevons pas !"*
Suivi de près par les renseignements généraux, L'Envolée *donne également la parole aux détenus. Le témoignage de l'un d'eux, Sofian, qui se présente comme « prisonnier de guerre », a retenu l'attention des policiers. Après s'être gaussé de deux magistrats antiterroristes, "les deux Texas Rangers de la justice française", Sofian y détaille longuement les brimades qui lui auraient été infligées depuis son incarcération pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste". Après recoupement, il semble que Sofian s'appelle Kamel Daoudi, jeune islamiste féru d'informatique et membre présumé du réseau Beghal, soupçonné d'avoir préparé des attentats contre des intérêts américains au moment du 11 septembre.*
Chaque courrier publié recense "l'actualité" interne des centres de détention. L'un d'eux, signé de "la Fraternelle des détenus de Val-de-Reuil", dénonce par exemple l'irruption de McDonald's au menu des prisonniers pendant la Coupe du monde. Les signataires se disent par ailleurs désolés du peu d'impact de L'Envolée *dans les prisons. "Il circule mais les jeunes des cités que vous défendez si bien n'en ont rien à foutre…" L'un de ces jeunes, Armand, détenu à Fleury-Mérogis, le reconnaît dans une autre lettre : "Nous n'avons pas de conscience politique. Pour la plupart, nous ne sommes pas en marge par esprit révolutionnaire, mais par esprit capitaliste. C'est l'oseille qui nous intéresse !"*

Stéphane Joahny

✷ Par notre avocat, nous avons fait parvenir au *JDD* le droit de réponse qui suit :
Droit de réponse à l'article paru dans le *JDD* du 1er septembre 2002 signé Stéphane Joahny.
« Cher confrère, notre surprise de lire dans votre journal un article diffamatoire nous amène à exiger un droit de réponse afin de rétablir, à défaut de vérité, quelques réalités. Nous sommes étonnés que M. Joahny n'ai pas cru bon de nous contacter afin d'avoir, outre un autre son de cloche, au moins quelques vérifications. Nous lisons déjà dans le titre "Les enfants d'Action directe s'attaquent aux prisons" que nous serions des futurs terroristes. Accusations graves et préparatoires d'une chasse aux sorcières. La préparation de l'anniversaire du 11 septembre semble préparer l'opinion publique à un immense gâteau dont nous serions un petit peu la cerise.
Nous lisons dans votre article que l'Administration pénitentiaire censure L'Envolée, *journal que nous envoyons à nos abonnés qui ont tous payé leur abonnement. Voilà donc une administration qui censure un journal légal qui n'est pas interdit à l'extérieur et qui bénéficie de l'article D 444 du CPP. Le* JDD *aurait peut-être dû s'inquiéter, ne serait-ce qu'au niveau de la liberté d'expression, de cette censure illégale.*
Quant à ce que nous sommes, L'Envolée *journal et radio ont été créées par d'anciens détenus dont la majorité, 5 sur 6, s'est retrouvée incarcérée pour des délits de droit commun et dont la conscience politique est libre de tout embrigadement. Nous désigner comme les enfants du groupe Action directe demanderait des tests génétiques puisque notre ADN ne correspond en rien à celui des prisonniers politiques du groupe AD. Et ce sans se désolidariser ni de leur lutte ni de leurs conditions de détention.*
Nous ne demandons aucunement à nos correspondants incarcérés de joindre à leur courrier un CV ou un CJ (casier judiciaire), encore moins lorsque, prévenus, ils sont considérés comme présumés innocents. Entre un dit trafiquant de banlieue et un militant islamiste, entre un holdupeur et un VIP nous ne faisons pas de différence. Nous parlons de l'être humain enfermé et si nous donnons la parole aux prisonniers et prisonnières c'est aussi que nous en avons plus qu'assez des spécialistes d'Etat ou des associations subventionnées qui prennent la parole pour se faire les ventriloques des minorités.
Il semblerait que les murs aient des oreilles ? Nous ne voyons pas pourquoi nous ne leur offririons pas une bouche et une langue ainsi que… des dents ! Évidemment pour mordre lorsqu'il le faut. Que le JDD *cautionne, contre un confrère, la paranoïa policière et pénitentiaire nous apparaît comme une complicité directe digne de l'autoritarisme. N'oubliez pas que la presse libre a toujours été attaquée afin de la museler, l'interdire, la marginaliser.*
Quant au descriptif de notre pseudo lieu de travail, il ne s'agit aucunement d'un squat autonome de Montreuil, mais d'un lieu loué dont les quittances de loyer existent bel et bien, et où nous disposons d'une boîte aux lettres. Chaque animateur de l'émission L'Envolée *prépare indépendamment à son domicile le compte rendu du courrier reçu. De nous dénigrer par des extraits choisis et tirés de leur contexte nous amène à cette exigence d'un droit de réponse. Nous pouvons démontrer ce que nous dénonçons mais peut-être que le* JDD *aura l'élégance de nous donner la parole directement dans une interview avec M. Joahny.*
L'Envolée *est lue dans les prisons ? Tant mieux car de nos jours le silence tue toujours plus… Nous préférons penser que vous ne vous ferez pas les complices de ce silence. »*

✷ Si cette réponse ne paraissait pas dans les délais imposés par la loi, nous intenterions des poursuites pour diffamation avec constitution de partie civile à l'encontre du *JDD*. Non pas que nous nous fassions quelque illusion que ce soit sur l'issue juridique d'un tel bras de fer : nous savons fort bien et concrètement que la loi est toujours, par essence, celle du plus fort et comme l'écrivait un prisonnier dans les années 90 : « *Nous n'avons rien à attendre d'une justice qui, même lorsqu'elle est mise en contradiction avec ses propres lois, ne se gêne pas pour réprimer ceux et celles qui combattent l'ordre établi. Qu'on prenne bien garde de ne pas attribuer à la justice une place qu'elle n'occupe pas ; elle est au service de l'État et elle fera ce que l'État lui dit de faire. Or cet État ne cède pas face à des arguments juridiques. S'il le faut, il préférera tout simplement changer la loi* » (Kyou). Mais c'est aussi un moyen de révéler sur quels rouages fonctionne l'exercice de nos chères libertés… Le fait que *L'Envolée*, comme d'autres publications ou d'autres formes de discussion d'idées critiques, puisse circuler à l'intérieur comme elle le fait à l'extérieur dépend bien d'un rapport de forces qui pose visiblement que l'on refuse l'autoritarisme et qu'on ne gobe pas comme du pain bénit ces idéologies sécuritaires qui, de notre avis, ne préparent pas de lendemains qui chantent. Et cela ne nous appartient pas, ou pas seulement…





PAROLES D'UNE DETENUE LONGUE PEINE

DE LA CENTRALE DE RENNES

« Ici il y a trois termes à bannir: **réinsertion, logique, humanité**… »

A louer

Pour les vacances / Durée indéterminée / Pension complète dans une grande villa en centre-ville / Vues au choix : vue panoramique sur la cité animée / Vue sur l'esplanade fleurie / Vue sur le verger / Calme, propice à l'évasion / Restauration express / Repas équilibrés et copieux / Servis expressément au pas de votre porte / Plus de fatigue! / Sécurité optimale / Gardiennage assuré jour et nuit / Facilité d'accès / La villa «Cité des femmes pénitentes» est accessible par… / Pour tout renseignement : gendarmerie ou police nationale / Attention : liste d' attente abondante!

Côté médical…

Alors là c'est l'apothéose, et je sais de quoi je parle, je suis infimière. Le médecin fait acte de présence deux demi-journées par semaine, et nous ne sommes jamais moins de deux cents donc voyez vous-même !

Faut pas être malade, sinon c'est le déclin. La dignité; eux ne connaissent pas ! Cela ne fait pas partie de leur vocabulaire. Savent-ils ce que cela veut dire ?… Là est la question !

Tiens, si vous ne vous sentez pas bien, il y a un service CMPR psychologue-psychiatre, infirmier psy.

Moralité : vous voulez être aidée, pour faire un travail sur vous-même, c'est le but de chacun, quand il s'agit d une démarche personelle…

Devant qui êtes-vous, c'est à se demander : « Bonjour, comment ça va ? » Question stupide : si on y va, c'est que cela ne va pas, on ne demande pas forcément un traitement, Dieu merci, mais une « écoute »… Parlons-en : parler au mur ou à votre armoire, cela a la même efficacité. Ou alors vous avez le rituel : « Alors que veux-tu comme traitement ? » Là, j'ai l'impression d'être devant un dealer, c'est grave mais c'est gratuit et on ose appeler « prison-réinsertion »…

Abolition de ces méandres. Quand vous rentrez on vous appelle Pierre, André, Brigitte. En sortant vous êtes Nikita, merci la justice française, nous vous devons beaucoup, en sortant on sera capable de tuer.

C'est devenu comme braquer, voler, escroquer, c'est la meilleure école qui donne des résultats de récidive haut niveau, même l'ENA n'a pas tant de réussite. Vive la France.

Mais ne l'oubliez pas, on a besoin de vous.

Côté travail…

On dit que l'Asie est sous-payée, je l'affirme; c'est faux, ils sont riches. Ici on travaille à la pièce; un fax avec 26 pièces à mettre. Travail méticuleux : 0,20 centimes d'euro brut; **no comment**. Imaginez le rendement qu'il faut pour avoir à peu près 350 à 400 F cantinables ; moins 10 % partie libérable, moins 10 %, moins 300 F de frais d'entretien en échange de 4 rouleaux de papier WC, une éponge, un dentifrice (de merde), un gel douche a utiliser de préférence pour les chiottes, sinon boutons assurés, 25 cl de Javel, tout ça pour entretenir notre loft de 7 m ^{2} contenant une armoire, un chevet, un lavabo, un WC, une table, une chaise, un lit, une fenêtre et des grilles… Voilà le studio pas mal; mais je préfère ne pas renouveller le bail. Le régisseur est un escroc, même pas de concierge, vous paumez votre clé : 170 F pour avoir droit au double…

Ah oui, j'avais oublié le plus important pour être en prison, il faut de l'argent : tout s'achète, même le droit de respirer, quelle piètre constatation, heureusement j'ai de la Ventoline…

Fouilles à corps

Désagréable pour nous, jouissif et bandant pour eux. Je pense que lorsqu' ils choisissent cette profession, ils doivent tous avoir un côté refoulé de voyeur ! Et c'est rien de le dire, il faut y passer pour y croire.

Sondage des grilles chaque soir, ne rigolez pas, des fois qu'on les ronge avec les dents, il faut éviter tout danger. Protection. Parce que s'il y en a une qui se barre, là ils sont mal, très mal…

Les unités de vie du centre pénitentiaire

Des femmes paient leur dette à la société et attendent que le temps passe. Un temps sans plaisir, ni espoir, ni joie ; c est à visiter. Cela ferait réléchir certains. Nous sommes les oubliées du monde, ce n'est ni horrible ni violent, c'est un mouroir, c'est accablant, dégradant, affligeant. Un chef dit que dans les prisons pour hommes la tension est constante, la cavale aussi, ça pète. Chez les femmes ce qu'on ressent surtout, c'est la déprime profonde, le désespoir, le néant, les méandres !

Tout ici, chaises, tables, étagères, est decalé. Ici les femmes circulent comme elles veulent dans 1a journée, pourvu qu'on sache où elles sont, ce qui n'est pas difficile, on patauge dans le quart-monde, on se croirait chez les demeurés. En revanche, nous avons une médiathèque; le top. Dommage que 70 % soient analphabètes, bouches édentées, regards brisés, fatiguées, bourrées de violence rentrée, de vacheries, d'aigreur, de fascisme.

Tout est lissé, petit, médiocre, vil, infantilisant, c'est l'onde de choc. A 200 mètres de là un TGV secoue la nouvelle gare, 260 km/h. Surtout ne pas perdre de temps.

Il faut savoir qu'une fois détenue, on s'occupe de toi, on pense pour toi, on agit pour toi et on décide pour toi, c'est infantilisant. A n'importe quel moment de la journée on peut t'appeler et tu dois t'exécuter sur-le-champ. La période pendant laquelle la détenue peut se dire «je vais pouvoir enfin être tranquille» est la fermeture le soir de l9 heures 30 à 7 heures et, là encore, il faut avoir la chance d'avoir un bon sommeil, car les rondes avec la lumière en pleine poire c'est génial, et surtout que ta voisine ne soit pas bruyante, poste à haut volume, lessive à minuit en faisant couler le robinet et tout ça résonne à un point indescriptible et invivable.

Pourquoi ne pas rétablir la peine de mort car quinze, vingt, trente ans et perpète sont une mort lente, je le dis tout haut et là j'ai la rage, pas celle des dents, celle de dedans. Qui vous donne le droit, vous la Justice, de tuer à petit feu des innocents ? Qui au nom de qui ? J'aimerais savoir, j'aimerais comprendre, car cela n'a aucun sens. C'est démesuré, pitoyable, ridicule, c'est une honte pour le gouvernement!

Comment payer le travail carcéral ?



Après des lustres d'exploitation extraordinaire, dans les hautes sphères de la pénitentiaire, un *brain storming* agite dangereusement les pauvres cervelles des responsables.

Comment payer le travail carcéral ?

Et tout ce tracas par la faute de quelques parlementaires qui surent fermer les yeux si longtemps. Mais, un jour, sans qu'on ne sache dire pourquoi celui-là, ils ont fini par s'indigner de la surexploitation ou plutôt de l'esclavage récurrent dans les prisons du beau pays de France.

Il est vrai que dans certains établissements, on dégotte encore des gars bossant sept jours sur sept, dix heures par jour pour un peu moins de 500 balles à la fin du mois…

Comme partout l'exploiteur profite de la misère pour faire chuter le prix de la force de travail. C'est la loi d'airain du capitalisme, n'est-ce pas ?

Et où y a-t-il plus de misère que dans les prisons ?

En conséquence, comment payer le travail carcéral quand le rapport de force se reproduit à un tel degré et qu'il ne peut plus être nié ?

Lorsque le directeur de la Régie industrielle des établissements pénitentiaires fait la retape devant les chambres d'industrie, ne vante-t-il pas l'embellie d'une telle main-d'œuvre ? Pourquoi s'en priverait-t-il ?

Tout d'abord une docilité garantie à toute épreuve.

Si un détenu quitte le boulot, dix candidats se présenteront le lendemain. Si le prisonnier refuse la tâche, s'il rompt le contrat qui n'a de contrat que le nom, il sera jeté au mitard, menacé de transfert et il perdra plusieurs mois de grâce en étant considéré comme forte tête...

Secundo, une précarité totale qui ferait rêver les pires prédateurs du Medef and Co. Le travailleur est payé à la tâche comme dans les ateliers du XIXe siècle. Bien sûr aucun point retraite et s'il arrive un accident on ne lui payera pas d'arrêt maladie. On le remplace tout bonnement. Pas d'état d'âme. Même s'il a cotisé au prix fort pendant dix ans (1). Pas un rond pour lui. Qu'il crève ! Et s'il ose la ramener, il faut qu'il sache que la grève est durement réprimée, et en tant que mouvement collectif sévèrement punie par les tribunaux.

Quand ce n'est plus par la force du bâton que nous descendons dans les ateliers, c'est par la carotte que nous balade devant les naseaux le juge d'application des peines. Car si on travaille, on bénéficiera d'un mois supplémentaire de grâce. Alors on n'est pas très regardant.

Et si on fait assez de pièces, qu'on bosse à fond en courbant l'échine, la paie ainsi engrangée nous permettra de «faire amende honorable». C'est le cas de le dire puisque nous rembourserons à crédit les parties civiles.

A la centrale d'Arles, le calcul est vite fait, le juge vous octroie un deuxième mois de grâce pour 1 200 balles déboursés par an. Drôle de comptabilité ! Un jour de liberté équivaut juste à un peu plus de 3 francs !

Quoi qu'on ait fait, quel que soit le crime, si on a un petit pécule, on pourra se faire pardonner par mensualité et, après une décennie de petits profits, gagner un an.

En prison, l'hypocrisie est élevée au rang de vertu suprême !

Mais il y a des pauvres, des plus pauvres que nous, pour qui 3 francs représentent un peu de nourriture supplémentaire. Non seulement pour lui mais surtout pour ses mômes laissés à l'extérieur et souvent loin, en Colombie, en Afrique…

Il y a tant de misère dans les prisons.

Dans ce pays où l'on paye les jours de liberté comme des paquets de sucre ou de spaghettis, tout ça ne leur dit pas comment payer les journées de travail.

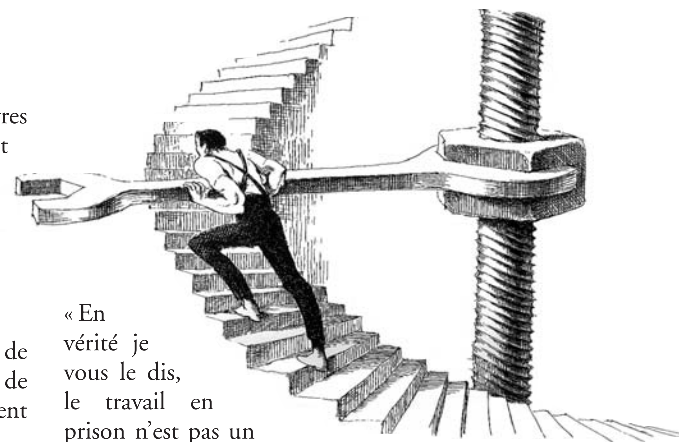
A Arles, nous n'avons pas le choix, nous descendons à l'atelier de confection tailler les costards de nos geôliers. On coud les galons, on coupe les pantalons, on tisse les chaussettes de fil d'Ecosse... On habille tous les matons de France et de Navarre.

Pour nous, ça ne sera jamais tout à fait un boulot comme un autre mais on le fait puisqu'il n'y a que ça.

On embauche à 7 heures et on débauche à 13 heures. On fait la journée continue dans notre joumée continue de taulard. Et chaque été, nous avons cinq semaines de vacances si l'on peut dire, on ne partira pas à la mer… Mais s'ils nous donnent des congés, ce n'est pas par bonté d'âme, ils n'ont simplement plus assez de personnel pour surveiller les ateliers et la détention…

Jamais nos congés ne sont payés. Et cela soixante-six ans après les lois de 1936…

Depuis l'an dernier, la question de la rémunération du travail carcéral était en souffrance. Les rapports contradictoires se sont multipliés. Les commissions se succédèrent et les plus agités des fonctionnaires se démenèrent… Et puis un surfeur de la vague des tolérances zéro, le nouveau ministre, s'empressa d'éclairer le débat d'une pensée lumineuse :



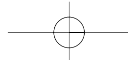
« En vérité je vous le dis, le travail en prison n'est pas un travail comme les autres. »

Conséquence toute logique, inutile de respecter les droits du travail et autres textes ordinaires. L'exception de cette exploitation perdurera. Les lois, les jurisprudences et les prud'hommes, les patrons pénitentiaires s'en balancent et s'en balanceront. Nous ne sommes que des prisonniers, pas grand-chose finalement. Pas tout à fait des hommes, même pas des ouvriers. Ouf ! Enfin tout est clair, le problème est à nouveau reposé sur des bases saines…

Maintenant il faut qu'ils décident comme l'Inquisition détermina si les femmes ou les Indiens d'Amérique avaient une âme : sommes-nous des moitiés d'ouvriers donc à travail égal salaire de moitié, ou sommes nous des tiers d'ouvriers. Même pas un tiers état. Rien. Et ce rien qui va au boulot chaque matin de la semaine aux mêmes heures que vous, travailleurs à part entière d'Arles, se demande bien souvent où sont passés les songes de l'unité ouvrière.

SANS RÉVOLUTION, PAS DE HIC !
NOUS CRÉVERONS RUE COPERNIC !

(1)Un détenu cotise en pure perte pour les assurances, accident de travail, veuvage, vieillesse, maternité, RDS, CSG…



CE NE SONT PAS DES TERRORISTES CE SONT DES COMMUNISTES

Au cours de deux opérations combinées des polices espagnole et française, en novembre 2000 et en juillet 2002, plusieurs communistes militants de notre parti, le Parti communiste d'Espagne (reconstitué), entre autres le secrétaire général Manuel Perez Martinez, ont été arrêtés. Des membres de l'organisation de guerilla espagnole GRAPO et d'autres organisations de solidarité, au total dix-sept personnes, ont également été arretés, et accusés d'« association de malfaiteurs » par le sinistre juge Bruguière.

Cette offensive répressive lancée en France contre les communistes espagnols constitue un acte grave de complicité avec le régime fasciste et tortionnaire espagnol, acte semblable à ceux que pratiquait le gouvernement de Vichy dans les années 40. Sous le prétexte de « terrorisme » a été lancée dans toute l'Europe une furieuse offensive qui fait l'exercice des droits et libertés les plus fondamentaux un délit. Un parquet de juges spéciaux a été créé, le délai de la détention provisoire a été allongé et les preuves ont été falsifiées pour justifier leurs procès et leurs condamnations. C'est un cas sans précédent en Europe depuis le procès contre Dimitrov à Berlin en 1934.

Dans le cas de nos camarades il n'a été trouvé, au cours des deux coups de filet, ni une arme, ni un seul gramme d'explosif qui justifie leur emprisonnement préventif durant plus de deux ans. Ils n'ont commis aucun délit en France, il n'y a aucun ordre de détention international contre eux, ni aucune procédure ouverte en Espagne. Leur unique délit est de mener une lutte résolue pour le socialisme et les libertés démocratiques en Espagne, une lutte contre les gouvernements héritiers de Franco et si semblables à lui.

Nous, les commumistes espagnols, nous sommes devenus un obstacle face aux plans d'exploitation des monopoles européens; de là la chasse qui a commencé et qui menace gravement non seulement les communistes mais tous les mouvements progressistes. Ce que les tribunaux vichystes prétendent juger n'est pas autre chose que la légitimité de la lutte des antifascistes en Espagne pour récupérer les libertés qui nous ont été arrachées en 1939. C'est un procès historique parce que c'est un procès contre l'histoire de la rébellion, et de notre conscience qui ne pourra jamais oublier, ni permettre qu'on efface la mémoire de tous ceux qui tombèrent et des centaines de milliers qui furent, et sont, arrêtés, torturés et emprisonnés pour ne pas se laisser domestiquer par les héritiers de Franco, ses semblables.

C'est pourquoi nous lançons un appel urgent aux communistes et à tous les antifascistes français pour qu'ils dénoncent cet attentat aux libertés et que la solidarité envers leurs frères communistes espagnols se manifeste à nouveau comme en 1936.

Prolétaires de tous les pays unissez-vous !
Non au jugement-farce contre notre parti à Paris !
Libérons les communistes espagnols détenus en France !
Défendons les libertés démocratiques en péril !

Parti communiste d'Espagne reconstitué
septembre 2002

🌐 LA GRÈVE DE LA FAIM CONTINUE DANS LES PRISONS EN TURQUIE 🌐

Jusqu'en janvier 2000, les quelque 70 000 prisonniers de Turquie étaient enfermés en dortoirs de plusieurs dizaines de personnes, mais à cette période le gouvernement fit paraître un décret autorisant le transfert des prisonniers vers de nouvelles prisons cellulaires dites de type F.

Jusqu'ici, les dortoirs étaient encore un maigre rempart contre leurs tortionnaires, permettant aux détenus de s'organiser, de s'entraider.

Conscients que la cellule et l'isolement carcéral ne servent qu'à briser psychologiquement les prisonniers, à leur enlever toute volonté de contester, voire de réfléchir en brisant les solidarités, 816 prisonniers politiques se sont mis en grève de la faim en octobre 2000, après la décision gouvernementale d'entamer les transferts vers les prisons de type F.

Après un mois de lutte, devant le refus de dialogue du gouvernement, les prisonniers décident d'entrer en jeûne à mort, en se contentant d'eau sucrée.

Le 19 décembre 2000, les militaires se lancent à l'assaut de 20 prisons, massacrent 28 prisonniers et en blessent des centaines.

La réponse du gouvernement turc aux prisonniers est radicale et, comme à son habitude, violente. Les associations de défense des droits de l'homme, des intellectuels, des artistes, des associations de familles de prisonniers ont multiplié les manifestations et initiatives afin d'amener le gouvernement au dialogue ; mais celui-ci se contenta de rejeter toutes les propositions.

Depuis cet assaut, le nombre de morts des suites de la grève de la faim n'a cessé d'augmenter, et la répression contre les familles de prisonniers s'est accentuée.

Une centaine de prisonniers sont aujourd'hui handicapés à vie après la tentative du gouvernement de les nourrir artificiellement par perfusion et plusieurs dizaines sont toujours en grève de la faim. Malgré cela, le gouvernement turc se refuse encore à dialoguer et a de plus décidé de transférer à terme tous les prisonniers vers ces nouvelles prisons.

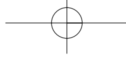
La prison est une forme de contrôle social dont le seul but est de mettre hors jeu tous ceux qui rejettent un système politique, et l'isolement carcéral en est l'outil ultime pour briser toute résistance.

Le 10 septembre Hamide Öztürk est le 96e prisonnier à mourir des suites de cette grève. Plusieurs dizaines de prisonniers continuent la lutte.

L'isolement est une torture ! Y mettre fin, c'est se libérer d'une menace qui pèse sur chacun de nous !



Tayad France (association d'entraide des familles des prisonniers politiques)
c/o APA, 14, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris
Plus d'infos :
Site Internet : http://apa.enligne.free.fr
Mail : apa.enligne@free.fr
PRISONS EN TURQUIE
http://prisonsenturquie.free.fr



FREIHEIT F R MARCO CAMENISCH



Le 13 septembre 2002, a débutée une campagne pour la libération de Marco

En novembre 1979, un pilône d'une ligne à haute tension est dynamité aux environs de la frontière entre la Suisse et le Liechtenstein. Quelques semaines plus tard, une autre déflagration détruit un pilône de ciment et les transformateurs d'une centrale hydroélectrique à Sarelli en Suisse. En février de la même année; alors que l'«Initiative antiatomique» fait l'objet de strictes mesures de surveillance, un attentat détruit le «Pavillon du mensonge» construit dans un but de propagande en faveur d'un chantier d'une centrale nucléaire. Les dégâts sont évalués à plus d'un million de francs suisses.
Alors que plusieurs personnes sont arrêtées et qu'une prime de 10 000 francs suisses est offerte pour la capture des auteurs de l'attentat, suite à une délation, des mandats d'arrêt sont émis à l'encontre de René Moser et Marco Camenisch. En janvier 1980, ils sont arrêtés puis condamnés respectivement à sept ans et demi et dix ans de prison.

Extraits de la déclaration de revendication que Camenisch a lue au tribunal cantonal de Coire.
« PAIX AUX CHAUMIÈRES ! GUERRE AUX PALAIS !
[...] Je ne tiens pas à démontrer que nous avons agi de façon stratégiquement correcte. Nous avons répondu à la guerre du capital en tant que victimes du capital.
Nous ne reconnaissons pas cette cour asservie à la bourgeoisie capitaliste. Nous affirmons que nous comparaissons afin de ne pas faciliter le rôle de la justice de classe qui nous déclarerait fous, telles des marionnettes dangereuses que l'on ferait disparaître dans des tombes de ciment. Nous ne sommes ni égoïstes ni idéalistes ; nous sommes des êtres humains conscients et critiques, sans l'ambition de passer pour des martyrs ou des héros. Il faudrait des années pour faire la liste entière des délits perpétrés par les vrais criminels, les dictateurs, les politiciens, les capitalistes et leurs esclaves. [...]
Celui qui veut entendre a des oreilles pour écouter, celui qui veut voir a des yeux pour lire et observer ce qui se passe chaque jour dans le monde, celui qui veut penser a un cerveau, celui qui veut comprendre connaît le langage de la vie. Les cadavres vivants comprennent uniquement la langue de l'argent, le langage du pouvoir et des lois. A tous ceux-là, je ne peux que dire : considérant que vous n'écoutez que les canons, que vous ne comprenez d'autres langages, nous préférons retourner les canons contre vous.[...]
Il était une fois la révolution… du capital. Les mots d'ordre étaient : liberté, égalité, fraternité. Il en découlait la liberté… du capital alors que l'appareil du pouvoir, la bureaucratie et la police restèrent intacts afin de préserver leur domination sur le peuple. Je ne sais si le concept même de nation demeura ou s'il fut créé à cette occasion. Quoi qu'il en soit, il a sûrement été l'élément essentiel de la naissance du militarisme. A l'époque, tout comme aujourd'hui, la démocratie parlementaire servait à créer un consensus autour de certaines marionnettes du capital, à asservir les groupes ethniques, sociaux et économiques, à nier l'autonomie et les droits aux minorités. L'élection des gouverneurs par les gouvernés n'est qu'une formalité technique. Le système démocratique, comme tous les systèmes gouvernementaux, se base sur le fait que tant que le travail reste aliénant, c'est-à-dire conçu pour le profit et la gloire des puissants, les activités sociales indispensables à la survie de la société sont exercées uniquement de manière coercitive. Cela signifie que la démocratie restera une fraude tant que la richesse, la propriété privée et la propriété de classe existeront. [...] Celui qui a goûté à la saveur de la liberté et qui l'a choisie comme amante ne se la laissera jamais arracher. Il combattra le signe le plus tangible de la violence que l'homme exerce contre lui et contre la nature : les montagnes d'ordures et de poisons qui contaminent le territoire et nos esprits violentés. Il combattra ceux qui produisent cette ordure et ce poison.»

Moins d'un an plus tard, le 17 décembre 1981, six détenus dont Marco Camenisch s'évadent de la prison de Regensdorf. Pendant la fuite, une fusillade a lieu, un maton est abattu et un autre blessé. D'après la reconstitution des événements, trois détenus qui travaillaient à l'atelier de fabrication de paniers s'emparent d'une échelle avec laquelle ils tentent de se diriger vers la sortie. Un détenu empoigne une arme à feu. Un chef maton tente d'arrêter les détenus mais il est mortellement blessé. Un autre employé court à son aide et est blessé à son tour. Les fugitifs descendent du deuxième au premier étage où ils rencontrent deux autres détenus. Entre temps, Marco Camenisch, qui travaille à l'atelier de mécanique, quitte les lieux grâce à un permis pour une visite médicale. Cependant, il ne va pas chez le médecin et se dirige vers la sortie principale. Il attend caché jusqu'à ce qu'un maton ouvre la porte électronique. Marco lui jette un liquide dans les yeux qui l'aveugle pour quelques instants. Avec le pied, il garde la porte de la cour ouverte jusqu'à ce que les cinq autres arrivent. Ensuite, à l'aide d'une échelle, ils franchissent le mur qui entoure la prison. Sous les coups de feu des gardes, les fugitifs parviennent tous à emprunter une petite berline et à filer en direction d'Altburg...
Extrait d'une lettre de Marco Camenisch publiée peu après l'évasion: «Ils veulent être nos seigneurs. Nous, nous ne voulons être ni esclaves ni maîtres. C'est pour cela qu'ils nous ont enfermés, c'est pour cela que nous nous sommes évadés. C'est pour cela que nous avons risqué la liberté, la mort, l'isolement total. C'est pour cela que nous avons tué un mercenaire. Mais c'est l'Etat qui est l'assassin, le dresseur d'esclaves volontaires, de citoyens-soldats, de policiers et autres porteurs d'uniformes, dont certains sont des robots sans aucun instinct de conservation et qui, dans les prisons de leurs maîtres, torturent et s'opposent à la dignité humaine la plus fondamentale. [...]
Le contenu politico-spectaculaire de n'importe quelle action est systématiquement décidé par l'Etat en fonction de ses besoins. Nous n'en avons rien à foutre. Une action collective comme celle du 17 décembre 1981 dans la prison de Regensdorf peut être exploitée de manière spectaculaire, uniquement parce que parmi les évadés il y avait des individus mythifiés par l'Etat, des individus décidés et radicalement opposés aux bases du pouvoir et de l'esclavage, c'est-à-dire à l'argent, aux uniformes, aux lois et à l'économie. »

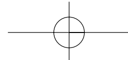
Après dix ans dans la clandestinité, sa cavale prend fin en novembre 1991 à Cinqual en Italie; durant son procès on lui impute alors tous les sabotages de la région...
«Après un échange de coups de feu avec les carabiniers, au cours duquel l'un d'eux et moi-même avons été blessés, j'ai été arrêté et le tribunal de Massa m'a condamné, je crois en 1993, à douze ans pour lésion grave et mis en examen pour un des nombreux pylônes tombés et qui ont continué de tomber après mon arrestation.»
En Italie, les pylônes à haute tension tombant depuis une trentaine d'années sans que la justice n'ait trouvé un seul responsable, les juges italiens et leurs comparses suisses exultent à l'arrestation de Marco. Un bouc émissaire de taille pour prouver qu'une punition sévère est en place pour châtier ceux qui essayent de s'opposer et de combattre le pouvoir. Durant ces douze ans de réclusion, il connaîtra dans ses nombreux transferts les formes de répression les plus mesquines pour limiter au minimum le réseau de soutien militant et affectif qui se manifeste par de nombreuses actions de lutte. Il est enfermé à Milan et ensuite à Novara dans une prison de haute sécurité.
En avril 2002, il est extradé vers la Suisse et son histoire répressive continue, il lui reste huit ans à faire, un procès à subir pour évasion et un autre pour le meurtre d'un garde-frontièrs. Après cinq mois de prison, ses conditions de détention restent extrêmement dures.
Dans un style inquisitorial remis au goût du jour, les autorités compétentes hélvètiques sont en train d'imposer à Marco des méthodes modernes de torture aux mains propres. Pratiques largement diffusées dans les meilleures démocraties présentes sur le marché.
Sa correspondance est limitée au minimum, il ne peut ni envoyer ni recevoir plus de deux lettres par jour et les délais de réception dépassent souvent un mois. En ce qui concerne les parloirs, il existe des dispositifs de séparation (vitre, flic) et pour l'instant seule sa femme a pu obtenir deux visites. Même son avocat a dû entreprendre une bataille juridique pour affirmer son droit de visite en tant que défenseur de confiance.
Son unique heure de promenade quotidienne a lieu menottes aux mains et chaînes aux pieds.
Dans la préparation de la mise en scéne du procés de Marco pour évasion et pour la cavale qui s'est ensuivie hors de sa Suisse natale, le magistrat instructeur, Claudia Wiederkehr (également fille du directeur de la NOK, une des entreprises électriques fortement atteints par les sabotages), fait des pieds et des mains dans l'espoir de l'enfoncer. La mère de Marco, Annaberta, s'est vue interroger le 19 août, certainement coupable avec ses quatre-vingt ans et une santé précaire d'avoir voulu démontrer, outre son affection, trop de solidarité envers son fils rebelle.
Les autorités le maintiennent à l'isolement, lui imposant des obstacles continuels dans ses rapports avec ses proches les plus intimes et le réseau international de solidarité.
Une mobilisation internationale pour Marco Camenisch a démarré afin que l'on n'oublie pas son existence au plan public et pour exiger que s'améliore ses conditions de détention.

Plus d'infos, la brochure **Liberté pour Marco Camenisch**, Scil'nbaro,8, rue Lissignol, 1201 Genève / Suisse

Pour lui écrire:
Marco Camenisch
Hörnlistrasse 55
8330 Pfäffikon / Suisse

TRANSFERT DE MARCO CAMENISCH À L'HÔPITAL UNIVERSITAIRE DE ZÜRICH POUR UN IRM À L'ABDOMEN, EN JUILLET 2002

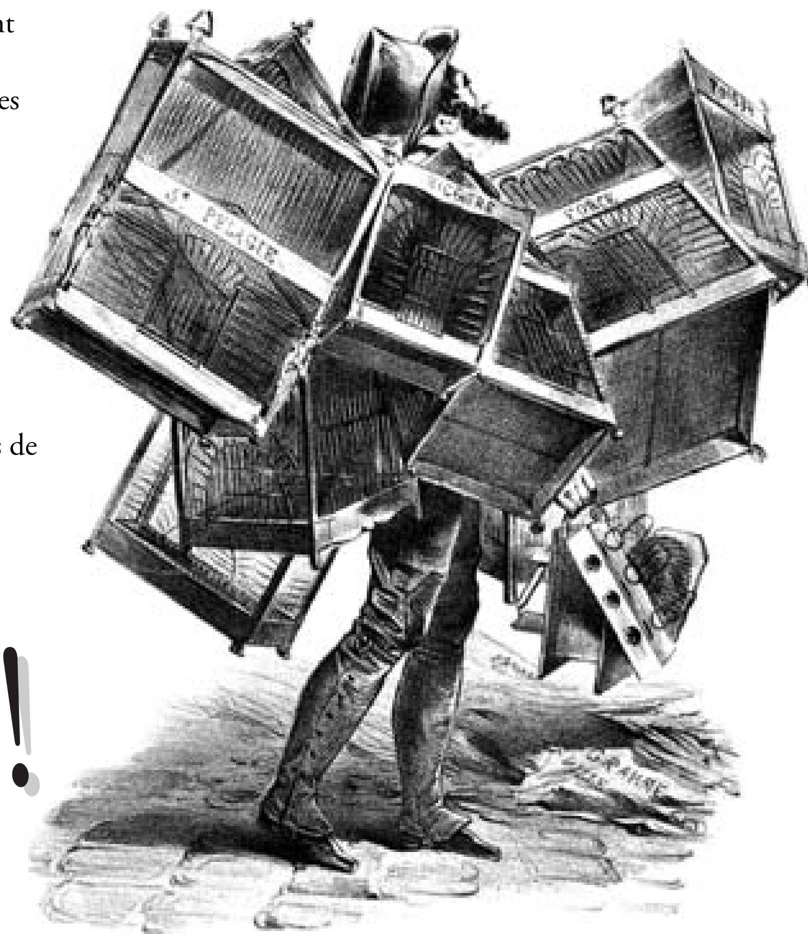
A 14 h 30, je quitte la cellule pour aller au rez-de-chaussée où m'attendent cinq policiers dont deux civils. […] Je demande, dans le cas où on me mettrait des chaînes aux pieds, qu'on me transporte en fauteuil roulant dans les couloirs de l'hôpital. L'agent me dit de ne pas m'inquiéter, ils s'en occuperont. On m'attache les mains dans le dos, on me met une chaîne aux pieds et je comprends, à travers les contacts radio, qu'un dispositif de sécurité bien plus gros que celui qui est visible a été mis en place. Les chaînes aux pieds, je n'arrive pas à monter dans le fourgon, je dois me mettre à genoux et monter comme je peux sur le siège du véhicule. On m'informe que le trajet va durer vingt minutes. L'aération de la cabine ne fonctionne pas. À l'arrivée […], un agent m'apporte la bouteille d'eau qu'il veut me faire boire. Je lui demande qu'il me menotte au moins par-devant. L'agent refuse et dit : « Vous savez comment ça marche.» À cela je réponds : « Bien sûr, je suis en prison depuis plus de douze ans mais jamais avec des chaînes aux pieds et des menottes dans le dos. » L'agent dit : « Vous connaissez très bien votre réputation. » Sur cela, je déclare que ces types d'enchaînement sont des méthodes fascistes, américaines et suisses, humiliantes, pas nécessaires avec un tel déploiement militaire. « C'est ça ou rien », répond l'agent. Je vide donc la bouteille que le deuxième civil tient dans la main. […] Après un certain temps, à 15 h 30, le chef des flics m'informe que nous devons nous rendre à l'examen. Se mettre à genoux est dangereux et douloureux à cause de mon invalidité aux jambes et aux genoux due aux balles reçues. Le chef des flics me communique que malheureusement aucun fauteuil n'est disponible mais que le parcours sera bref. Évidemment, ce n'est pas le cas. […] Les chaînes ne me permettent pas de marcher normalement, je ne peux faire que des tout petits pas. Les bracelets aux chevilles ne me font pas mal. J'avais prévu le coup en enfilant trois paires de chaussettes. Huit agents dont une femme en civil composent l'escorte visible. En radiologie, je demande de nouveau qu'on m'enlève les menottes, ou du moins qu'on me les mette devant, car je dois me coucher sur le dos et faire des torsions pour que l'on m'examine au niveau des reins. En plus cette position ne permet pas une respiration correcte. Je demande au médecin ce qui est nécessaire, il répond que, dans ces conditions, il fera ce qui est possible. Je devrai aussi enlever mon maillot, je fais remarquer qu'il faudra baisser mon pantalon. Et sûrement je ne permettrai à aucun policier de le faire. Mais ici en Suisse, il n'est pas nécessaire de baisser le pantalon. D'abord, j'informe le médecin des pathologies à vérifier : varicocèle gauche, angiome hépatique, néoplasie surrénale droite. « La varicocèle ne me regarde pas. Sur la feuille il y a écrit seulement le rein, mais le foie, je peux », dit le médecin. Je répète pour la deuxième fois que j'ai déjà fait plusieurs fois cet examen sans menottes en Italie, sans quoi il ne peut pas être fait correctement. Le chef des flics dit : « Pas de discussion.» Moi je dis que c'est une saloperie fasciste.Le contrôle dure environ vingt minutes. Le médecin ausculte les organes par le haut et par le côté sur une surface plus petite que lors des contrôles précédents. Les menottes me scient les bras, les mains et le dos. Je me tords de douleur et le médecin me dit de rester tranquille. […] Retour sans aération et trempée de sueur, je pense aux 300 cochons qui sont morts il n'y a pas longtemps à cause d'une aération défectueuse, pas loin de Pfäffikon. Je pense aux saloperies fascistes des flics et de la justice suisses qui sont monnaie courante. Les gardes qui me reçoivent me demandent si j'ai des problèmes. Je leur demande la température extérieure, il fait environ 28 degrés.»



Cette affiche circule dans de nombreuses prisons et il paraît que certains matons font pression pour effectuer les prélèvements, même sur des personnes qui n'y sont pas obligées. Cette invitation à se faire ficher ne s'adresse qu'aux personnes condamnées définitivement après le 15 novembre 2001, la loi n'étant pas rétroactive. Tous les condamnés avant le 15 septembre 2002 n'ont aucune obligation de se soumettre au prélèvement ADN en vue du fichage et il ne pourront être ni poursuivis ni pénalisés (normalement).

Pour ceux condamnés après le 15 septembre 2002, l'article 706-56 stipule que le refus de prélèvement ADN pour les condamnés définitifs peut entraîner jusqu'à six mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende et pour les condamnés pour crime jusqu'à deux ans et 30 000 euros. Après le refus s'ensuit souvent une perquisition où sont prélevés des échantillons (mégots, peigne, brosse à dents, chaussettes…) susceptibles de contenir l'ADN du récalcitrant.

Pour les prévenus, aucun prélèvement n'est obligatoire et aucunes poursuites ne peuvent être engagées mais le magistrat peut faire procéder à une perquisition quand même.



DANGER ADN!

INFORMATION À LA POPULATION CARCÉRALE

Le décret n°2002-697 du 30 avril 2002, relatif au fichier national automatisé des empreintes génétiques, paru au *Journal officiel* du 3 mai 2002, stipule les points suivants :

• La liste des infractions pouvant donner lieu à inscription dans le fichier, outre celles énumérées par la loi du 15 novembre 2001, est étendue de la façon suivante :

a) recel des infractions sexuelles énumérées par l'article 706-47 ;

b) crimes d'atteintes volontaires à la vie, de tortures et actes de barbarie et violences volontaires :
- **meurtre et meurtre aggravé (art. 221-1, 221-2, 221-4) ;**
- **assassinat (art. 221-3) ;**
- **empoisonnement (art. 221-5 du code pénal) ;**
- **tortures et actes de barbarie (art. 222-1 à 222-6-1) ;**
- **violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner (art. 222-8) ;**
- **violences ayant entraîné une infirmité ou une mutilation permanente commise avec une circonstance aggravante (art. 222-10) ;**
- **violences sur mineurs de 15 ans ou personnes vulnérables ayant entraîné la mort sans intention de la donner ou ayant entraîné une infirmité permanente (art. 222-14 1° et 2°) ;**

c) crimes de vols, d'extortions et de destruction dangereuse pour les personnes :
- **vol avec violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente (art. 311-7) ;**
- **vol avec usage ou menace d'une arme (art. 311-8) ;**
- **vol en bande organisée (art. 311-9) ;**
- **vol avec violences ayant entraîné la mort, tortures ou actes de barbarie (art. 311-10) ;**
- **extorsion avec violences ayant entraîné une ITT supérieur à huit jours (art. 312-3) ;**
- **extorsion avec violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente (art. 312-4) ;**
- **extorsion avec arme (art. 312-5) ;**
- **extorsion en bande organisée (art. 312-6) ;**
- **extorsion avec violences ayant entraîné la mort, tortures ou actes de barbarie (art. 312-7) ;**
- **destruction, dégradation ou détérioration dangereuses pour les personnes commises avec une circonstance aggravante (art. 322-7 à 322-10) ;**

d) crimes constituant des actes de terrorisme (art. 421-1 à 421-4).

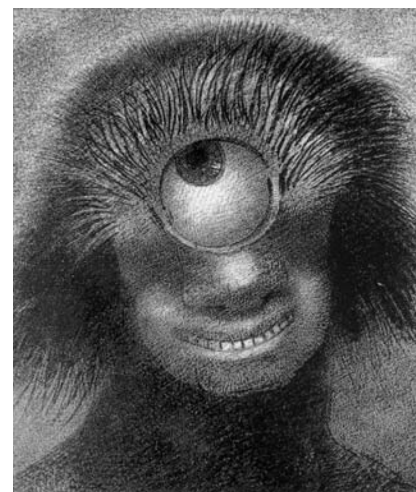
• Le nouvel article 706-56 créé par la loi sanctionne de peines délictuelles les personnes condamnées qui refuseraient de se soumettre à l'enregistrement au Fnaeg.

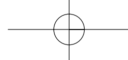
• Les prélèvements sont effectués sur réquisition du procureur de la République qui, en cas de refus du condamné, engagera des poursuites.

• Le refus de prélèvement peut également avoir des conséquences sur les mesures d'application des peines, à savoir :
- **perte du bénéfice des RPS (réduction de peine supplémentaire) ;**
- **non accès aux mesures de PS (permission de sortie) ou de LC (libération conditionnelle).**

La petite histoire

R cemment, un pr venu s attendant une perquisition s tait procur des cheveux, des m gots, etc., appartenant d autres personnes ; les flics les ont pr lev s comme chantillons. Les r sultats de l analyse pr sentant plusieurs ADN diff rents, l expertise n tait pas valable et ne pouvait tre jointe au dossier. Pour le juge, faire annuler l acte et en mettre un autre pr sentai t trop de difficult s et de paperasse. Cette petite blague a donc annul la proc dure mais le mec est toujours en prison. L ADN est une preuve charge et l absence de celui recherch ne peut en aucun cas tre une preuve d innocence.





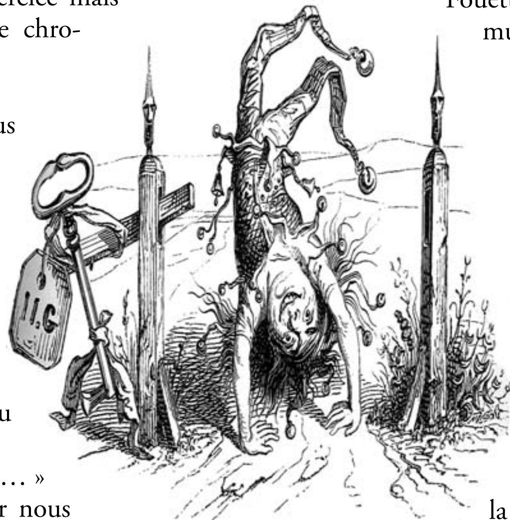
Chroniques arlésiennes

Ce que nous sommes



Le proverbe populaire dit qu'il faut tourner et retourner sept fois la langue dans sa bouche avant de parler. Sept, chiffre des anciennes religions, sept comme les jours de la semaine. Et un jour après l'autre, nous avons pris la parole. Ce fut notre exercice mais nous voici rendus à notre ultime chronique.

Nous voulions partager avec vous ces discours.
Un message quotidien comme on cause entre nous dans les cours.
Que retiendrez-vous ? Nous n'en savons rien.
Et nous, que retiendrons-nous ? Nous ne le savons pas plus.



Nous sommes de votre monde, ô combien !
Nous sommes la représentation encore vivante de la menace permanente qu'ils font peser sur vos vies insectoïdes et obligatoires, quand le décervelage du dressage ne fonctionne plus…
« Mange ta soupe mon petit, sinon tu finiras en prison… »
Cependant, nous ne sommes plus de chez vous. Car nous appartenons au pays des prisons, celui tendant vers l'autonomie, comme une vieille province colonisée. Insoumise. Nous voudrions bien larguer les amarres, mais nos pieds sont coulés dans le ciment des quais. Et nous nous noyons le soir venu à l'écran de nos télévisions…
Nous sommes de la dimension X. Indicible et indocile. Nous venons de la quatrième longitude rugissant aux murs gris et aux cubes de béton comme une symphonie pathétique.
Nous sommes les numéros du nouveau jeu du cirque. Ceux qui finiront aux lions ou percés du glaive. Nous sommes le malheur des vaincus au péplum indigent de l'Empire. Nous sommes les éternels crucifiés, immortels et anonymes.
Nous sommes les galériens et les questionnés de toutes les tortures.
Nous sommes les bagnards et les casseurs de cailloux, les guillotinés et autres « cous-de-jatte ». Nous portons en nous cette souvenance collective, bras dessus, bras dessous. Pareils aux bonnes mœurs hantant la nuit désertique de nos geôliers. Et vous ? Vous acceptez sans doute la prison comme un mal nécessaire, comme vos ancêtres toujours inconnus admettaient les pires châtiments comme les plus viles vertus. « Que faire ? », « que dire ? » Oui, bien sûr, qu'y pouvez-vous ?
Nous sommes les songes de liberté quand tous les autres ont oublié de rêver.
Nous sommes Lacenaire et Macaire retrouvant leurs enfants au paradis.
Nous sommes Blanqui et Louise Michel, tous deux rougis à l'incendie des barricades.
Nous sommes les Misérables et autres Thénardier, pour le Père Fouettard mais aussi pour Gavroche. Nous avons fait le plein de munitions à nos musettes, nous sommes prêts pour la java. Surtout quand nous avons dans l'idée de faire danser quelques bourgeois et flics de premier choix.
Nous nous souvenons d'un temps où, sempiternelle, l'amnésie est de mise.
Nos cœurs rebelles battent sous la chemise en voyant les juges filer du mauvais coton.
Nous sommes la mauvaise graine. Celle qui pousse à l'ombre des réclusions.
Nous sommes la mandragore prenant racine au pied des potences. Solides comme le chanvre de la corde aux pendus. Nous sommes les adeptes crapauds d'une cuisine monstrueuse. Les sorcières et autres empoisonneuses nous enfantèrent à leur sabbat.
C'est pourquoi nous avons toujours aimé les filles libérées, la fille du pirate et celle du Père Noël.

En somme, nous sommes bien peu de chose et tout à la fois. Parce qu'à haute dose nous sommes l'air de la chanson. Celle qui rappelle qu'un 14 juillet le peuple fit le tour de Paris avec, au bout d'une pique, la tête d'un directeur de prison…

Ah ça ira, ça ira…
A bientôt peut-être.
Ça ira, ça ira…

Sans révolution, pas de hic,
nous crèverons rue Copernic

PS : Une dédicace spéciale pour celle qui redonna aux forçats que nous sommes nos voix de fille…
Merci aussi pour le rayon de soleil qui illumina lundi dans l'après-midi notre bunker de béton…

Qui sont les bandits ?!

Connaissez-vous l'histoire d'une petite fille nommée « contrainte par corps » ?
Son père, la Justice, et sa mère, l'Economie, l'avaient mise au monde dans la région du Code Pénal, au pays d'Ignominie où le patriarche Etat détestait par-dessus tout voir ses enfants, le peuple, faire certaines bêtises, dont celle de ne pas payer ses dettes imposées par la Justice, ce qu'on retrouve fréquemment dans le délit de trafic de stupéfiants...
Aurait-il peur de voir son pouvoir sur ce juteux marché réduit par l'insolence de quelques – trop nombreux à ses yeux – dealers ?
Comment l'Etat allait-il s'y prendre pour s'assurer leur obéissance à l'ordre social ? Sinon en leur interdisant de construire leur avenir, en leur prenant leurs rêves, sinon en les enchaînant à lui par les maillons les plus solides qu'il soit puisqu'ils sont d'argent !

Papa Etat jugeant la peine de prison insuffisante, il ordonna à son bras droit, l'Economie, et à son bras gauche, la Justice, de se mettre à l'ouvrage et du fruit de leur ardeur naquit cette fameurse contrainte par corps...
En quoi cette peine pouvait-elle bien être pire que la prison ?
Ou quel est le plus sûr moyen d'opprimer et d'asservir ?
Si ce n'est de déposséder quelqu'un, de le dépouiller des fruits – si maigres soient-ils- de son dur labeur ?
De le maintenir dans la misère grâce à la contrainte financière ?
De l'astreindre à trimer sans relâche, de l'empêcher aussi d'apprendre, de passer du temps à s'instuire et à élever son esprit ?
Mais, je vous en prie, dites-moi qui sont les bandits ?!

Créée pour accabler les plus pauvres si l'on s'en réfère à leur Bible : « Le délinquant condamné à une peine d'amende (douanières notamment), en plus des saisies sur ses biens, peut être soumis à une mesure sur sa personne : la contrainte par corps (art. 479 CPP) consiste en une incarcération du débiteur "récalcitrant"ou seulement insolvable pendant une durée fixée par le juge (art.750), suite à laquelle le délinquant demeure redevable de la dette ! »
« Réinsérez-vous, et vous serez saisis», dit l'Etat aux contraints par corps !
« La contrainte par corps est une atteinte inadmissible aux droits de l'homme. L'Etat est le seul créancier qui se paie encore franchement sur les personnes. »
Ainsi pouvons-nous citer un extrait du journal des prisonniers, le *CAP* n°44 (mars 1977) dans lequel on pouvait déjà trouver un *Manifeste pour la suppression de la contrainte par corps*, considérée comme survivance de la prison pour dettes, archaïsme datant du Moyen-Age, supprimée en 1793 puis 1848, toujours rétablie sous prétexte de faire payer par la crainte ceux qui auraient pu dissimuler leur argent.
En fait, en pâtissent ceux qui n'ont rien, on n'a jamais vu de PDG faisant de la contrainte par corps pour fraude fiscale?
Il est bien évident que celui qui a un gros salaire et celui qui est propriétaire paieront leurs amendes et frais de justice par peur de saisies sur salaire ou sur leurs biens. Ils n'ont pas besoin de la menace de la contrainte. Elle ne peut donc frapper que ceux qui n'ont rien, c'est donc dans les faits une peine pour « cause de pauvreté » ayant pour objectif d'appauvrir les pauvres (emprunts, gages, etc.).
Ce chantage étatique n'a certes rien de glorieux mais pour une fois –fait suffisamment rare pour être souligné – dans l'esprit de cette loi (de la contrainte par corps), les choses sont claires, point d'hypocrisie ici !
T'as d'l'oseille
et tu payes,
t'es «libre» !
T'es pauvre
et tu peux pas payer
donc tu donnes ton temps
et ta « liberté » !

Te voilà soumis à vie,
redevable à perpétuité,
racketté en vérité

Bonjour, je vous écris afin de vous demander votre aide dans une affaire me concernant.
Pour un abus d'autorité qui a été fait à mon encontre. La direction administrative de Poissy s'est permis de détourner mon argent vers les douanes, et ce bien qu'auparavant j'aie averti la direction de mon besoin urgent de cet argent que ma famille m'a prêté et en accord avec eux pour l'achat d'un ordinateur afin de préparer ma réinsertion. Je me suis inscrit à des cours d'informatique, je me suis mis à travailler et voilà que tout ce que j'essaie de faire afin de préparer mon avenir, ils me l'ont brisé.
Bien entendu, je ne baisse pas les bras : j'ai écrit au procureur, à la direction régionale, afin de trouver une solution.

Je vous remercie de me donner des nouvelles en espérant que vous avez des idées à me suggérer et vous remercie pour vos actions.

Amicalement,

KARIM

Saint-Maur : chronique d'une émeute

En 1981, sous Mitterrand, les QHS sont abolis, la peine de mort idem. Pour les prisonniers condamnés à de longues peines, l'espoir de voir leur peine diminuer se fait sentir. A ce moment-là, chaque examen réussi signifie une grâce de trois mois. Les prisonniers constituent alors des dossiers pour faire des demandes de remises de peines spéciales.

Saint-Maur est concue comme le modèle des nouvelles centrales, elle se veut une «prison dorée», mais sert en fait de laboratoire à l'AP. Dans cette prison, il y a plus de 400 prisonniers dont une centaine condamnés à perpétuité.

Les plans de carrière de la direction de Saint-Maur sont remis en cause par l'arrivée de la gauche, quelque peu dépassée par les évènements, elle laisse les prisonniers gérer une partie des activités. Un groupe de taulards profite de l'occase pour mettre en place le socio. Ils organisent des cours pour permettre de passer des exams, ils s'occupent des programmes TV de la semaine, ils montent un journal, Le Grouillot, et organisent des concerts et des conférences où les prisonniers déterminent qui intervient.

Sous les yeux de la direction, ils arrivent à cogérer cet espace et entament un «grapillage» au sein de la détention, une «érosion de la peine» comme le dit l'un d'entre eux. Ils organisent un système de tricherie aux exams permettant au maximum de prisonniers d'obtenir les trois mois de remise de peine.

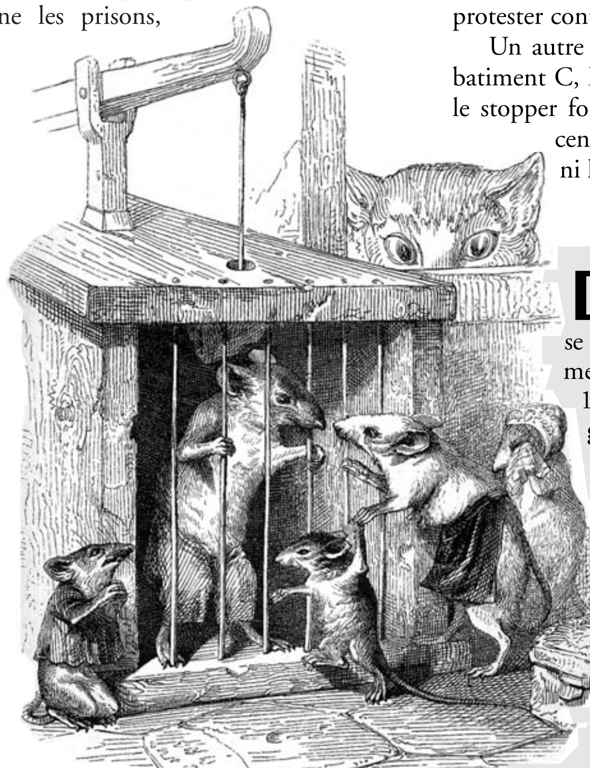
L'ouverture permanente du socio permet de briser le rythme intérieur de la prison, à toute heure les prisonniers peuvent se rendre au socio. Ouvert à tous, il casse aussi les clans qui se constituent de plus en plus à l'intérieur.

Il est finalement considéré, par la direction, comme subversif et le groupe qui s'en occuppe est accusé de venir en aide aux prisonniers qui passe des exams. Peu à peu les conférences sont supprimées, le journal est stoppé et finalement, début 1987, la petite équipe qui gère le socio est virée et remplacée par une autre qui se contente d'envoyer les programmes TV, les cours sont désormais assurés par des personnes extérieures choisies par l'administration.

Le 12 janvier 1987, une trentaine de prisonniers refusent de regagner leur cellule, l'un d'entre eux écrivait : « Avant l'arrivée de ce triste sire (M. Toulouze, nouveau directeur), aucun incident majeur ne s'était déroulé mais depuis, ceux-ci se sont multipliés. Le ras-le-bol est général […], je disais donc que, depuis l'arrivée de ce petit despote, la bouffe qui nous est distribuée est sur le point de nous faire entrer en conflit avec la gente porcine. Les fouilles corporelles et par palpation se sont multipliées. Au quotidien, les tracasseries intérieures n'ont de cesse. Les acquis, tel que la salle d'activités, nous sont supprimés, prétendument en raison d'une note ministérielle qui veut gagner des places en cellule dans chaque centrale. »

L'espoir de voir sa peine diminuer n'aura duré qu'un temps et Saint-Maur apparaît comme ce à quoi l'Administration pénitentiaire l'a destinée : une «centrale de haute sécurité»; la gauche montre son vrai visage, d'un côté, elle a rendu la prison plus «tolérable» (parloirs libres, journaux, télé…), de l'autre, elle a enlevé toute possibilité d'en sortir. De fait, la longueur des peines ne cesse d'augmenter

Daniel Koehl déclarera sur cette période : «J'y suis arrivé (à Saintt-Maur) au début 82 avec un transfert de Fresnes où avaient été regroupés les sortants de QHS, QSR, QPGS. Beaucoup de détenus de Saint-Maur y avaient passé des mois pour certains, des années pour d'autres. On était arrivé au mouroir et, après les quartiers, je découvre la longévité des peines. Plus tu avances dans ta peine, plus les échéances d'un quelconque espoir de sortie reculent, la longévité des peines étant la solution miracle trouvée par quelques "politico-criminolo-démagogues" face à l'échec d'une réelle politique en ce qui concerne les prisons,



Ne pleurez pas, agissez ! Peut-être à quelques pas d'ici l'ennemi veille dans l'ombre.

face au baromètre électoral d'une opinion publique sous-informée, intoxiquée, manipulée à des fins politiques ou pour l'élaboration d'une loi ou pour tel projet sécuritaire. On abolit, d'un côté on enlève un mal et on le remplace par un autre mal qu'est la longévité des peines, peine de mort déguisée. »

C'est aussi en 1987 que passe le décret sur les remises de peine : avoir un exam ne signifie plus systématiquement trois mois de remise de peine, ça dépend désormais du bon vouloir de la direction. Cette année-là, certains prisonniers qui pouvaient espérer jusqu'à neuf mois se retrouvent avec deux semaines…

150 lettres sont envoyées à Albin chalandon, alors garde des Sceaux, pour demander des transferts dans une autre centrale où les remises de peine existent encore.

On ne sort plus de Sainte-Morte et pourtant… toujours en 1987, trois prisonniers s'évadent. Sur les trois, un a même prévenu Toulouze, le nouveau directeur de la centrale, un autre venait d'arriver dix jours plus tôt. Ils ont réalisée la cavale impossible : juste après une fouille générale dans la centrale organisée par les matons de Fresnes. En plein jour, ils sont passés sous deux miradors, il leur a fallu un quart d'heure pour sortir de leur cellule, de l'unité, pour traverser le terrain de sport, couper le grillage et monter dans le camion-poubelle qui les sortira de la taule.

Cette évasion rend le climat dans la centrale de plus en plus lourd, « on ne s'arrache de Sainte-Morte qu'en sautant le mur».

Un communiqué est envoyé à la direction de la centrale, signé d'un collectif de Saint-Maur, pour exiger l'application des remises de peine, des conditionnelles et des permissions de sortie, @l'abolition du mitard, il se termine par «plutôt que de nous résigner à crever à petit feu, nous préférons, tant qu'à faire, crever dans un embrasement général».

Les révoltes individuelles sont de plus en plus nombreuses.

Un mec monte sur les toits pour protester contre la lourdeur de sa peine.

Un autre casse tous les carreaux du batiment C, les matons n'arrivant pas à le stopper font rentrer les flics dans la centrale, mais ni les lacrymos, ni le camion à eau ne l'arrêteront. Flics et matons devront attendre qu'il se rende.

Et puis, un prisonnier monte dans l'arbre (le seul de Saint-Maur), «il dit tout ce qu'il a sur le cœur, nous, on applaudit. Il est dans la cour, entre les deux bâtiments, alors ça fuse. Les autres en rajoutent, même ceux qui d'habitude ne bronchent pas», la direction ne trouve rien de mieux, pour le faire descendre, que de tronçonner l'arbre. « L'arbre s'explose par terre. Alors les matons traînent Emile par terre, ils le tirent de partout. Je te dis pas le scandale! Tout le monde jette des œufs à travers les fenêtres, les plateaux. C'est le bordel à l'étage, on tape dans les portes. »[1]

Ce même jour, Toulouze passe devant la salle de sport, des prisonniers l'interpellent sur les remises de peine qui ont disparu, il leur lance un : «Vous avez joué, vous avez perdu.»Les prisonniers l'attrappent : «Aujourd'hui, c'est toi qui a perdu ! »

Dans l'après-midi, des petits groupes d'action se montent dans chaque bâtiment de détention. A 17 heures, à l'ouverture des grilles, le petit groupe du bâtiment C s'arme de barres de fer et chaque maton croisé est délesté de son trousseau de clés. Les grilles des couloirs, des cellules sont ouvertes. "Oh, le maton ferme tout, dans la cabine." Et là, il fait le marlou, il fait le caïd, parce qu'il y a tous les boutons pour ouvrir les grilles. Raymond arrive avec une barre d'haltères, il met deux coups de barre, et la vitre tombe net! Alors là, il ne fait plus le mariole : la vitre est peut-être costaud, mais les montants ne tenaient pas! Bouhhh, toute la vitre s'étale.»



La mutinerie s'étend à tout les bâtiments même si certains groupes affinitaires ou politiques se regroupent et s'isolent. C'est l'euphorie générale. Daniel Koehl en ouvrant les cellules : «Mais il y a des mecs que je n'ai jamais vus, dans cette centrale ! Tu vois, ça faisait sept ou huit ans qu'il était là, mais il ne sortait plus de sa cellule. Tu lui ouvrais la porte, t'aurais dit que tu lui avais redonné la vie : "On peut casser ?", il demandait. "Ouais, ouais, pète tout !" Tout volait, les téléphones… Les trois bâtiments sont pris. C'est chaud! Tu as l'adrénaline… »[1]

Certains s'acharnent sur les ateliers qui deviennent de véritables brasiers : les toits sont éventrés par des bouteilles de gaz transformées en fusées, des bombinettes fabriquées sur place finissent le travail. Les cuisines sont pillées, des banquets arrosés s'improvisent un peu partout.

Un «bureau» est installé par un petit nombre. Ils demandent, en vain, la venue d'un journaliste pour qu'il retransmette une plate-forme de revendications sur leurs conditions de détention. Un pasteur tentera de faire le lien avec l'extérieur, mais il sera arrosé de lacrymos.

Un désaccord apparaît sur le sort réservé aux matons. Certains voudraient leur faire payer leurs crapuleries, d'autres pensent que cela provoquerait un assaut meurtrier. Finalement, ils seront regroupés dans un même étage avec un groupe de protection.

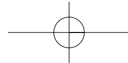
De petits groupes envisagent de se faire la belle, mais trop tard, la prison est totalement encerclée. vers 23 heures, un grand nombre de personnes montent sur le toit du bâtiment C et constatent l'étendue de l'arsenal déployé dehors, et tout le monde pense à une attaque pour l'aube.

Les autorités présentes ce soir-là sont Baffer, le procureur de Châteauroux, Legorjus, chef du GIGN et Pandraud, ministre de l'Intérieur. Ces deux derniers ne cessent de s'engueuler, l'un étant de la défense et de gauche, l'autre de l'intérieur et de droite. Pandraud fait une fausse déclaration en prétendant que trois matons ont été tués afin de provoquer l'assaut qui ferait, selon les estimations, une centaine de morts. Il n'y a plus d'électricité dans la centrale, tout le matériel de la salle de sport est monté sur les toits… Legorjus, pour ne pas se mouiller, refuse de donner l'assaut tant qu'il n'a pas reçu un ordre écrit de l'Elysée; un ordre qui n'arrivera jamais.

A l'intérieur, un groupe d'une centaine de personnes parvient à se réunir pour discuter de l'issue de la mutinerie. Deux solutions se présentent : soit c'est fort Chabrol et ils résistent jusqu'au bout, soit ils négocient une reddition : un otage sort accompagné de quarante mutins, avec l'exigence qu'il n'y ait pas de poursuites pénales. Cette dernière solution sera votée majoritairement par cette assemblée.

La reddition se fera le matin, en deux heures, sans qu'il y ait de blessés ; mis à part Daniel Koehl, évacué dans la nuit car il s'était amoché, qui fut tabassé sur le brancard.

1- Daniel Koehl, *Révolte à perpétuité.* Ed. La Découverte.



Trois ans après, du 23 au 25 avril 1990, le procès des mutins de Saint-Maur a lieu sous la pression des syndicats de matons, malgré l'engagement, publié dans la presse, des autorités présentes le soir de l'émeute de ne se livrer à aucune poursuite judiciaire.

En inculpant quatorze personnes, l'Etat tente de faire croire que l'émeute est à l'initiative de quelques meneurs isolés et manipulateurs, niant ainsi l'aspect collectif de la mutinerie (il y avait 400 mutins à Saint-Maur ce soir-là) et les raisons de cette révolte. Un texte envoyé par les prisonniers de la centrale de Moulin au procureur de la République de Châteauroux dénoncera cette hypocrisie : «[…] La mutinerie de 87 fut le soulèvement spontané de l'ensemble de la population pénale de la centrale de Saint-Maur. Des hommes, acculés au désespoir, qui ont voulu reconquérir l'espoir à travers leur révolte. […] Aujourd'hui, vous allez vous acharner contre nos camarades, mais sachez que d'autres volontés sont déjà là, prêtes à reconquérir le flambeau et que la répression, au lieu de déstabiliser les ardeurs, donne du fond, fait des émules, enracine, fertilise et fait croître notre détermination dans la lutte. […] »



Le procureur a une double casquette : il est à la fois témoin – puisqu'il était présent aux négociations le soir de l'émeute – et requière pour la République. Il tentera pendant tout le procès de dissocier les Corses, présentés comme les « protecteurs des matons » et les droit-commun, comme les «casseurs, les agresseurs». Cependant, tout le monde restera solidaire et c'est un étrange procès qui commence : la plaidoirie de la défense se transforme en acte d'accusation contre la Pénitentiaire. La politique carcérale des longues peines, des conditions de détention, la répression interne (tabassages, prétoir, mitard, isolement) sont dénoncées par les inculpés et dans les plaidoiries, les témoignages.

Christophe Caillaud, dans sa déclaration faite lors de l'ouverture des débats : «[…] Notre réalité, c'est l'enfermement, la difficulté à exprimer nos idées, tout simplement parce que les idées, en prison, font trop souvent l'objet d'une censure ou, pire, pour les avoir exprimés, nous sommes réprimés, jetés dans les QI, dans les cachots, ces endroits où l'air ne s'infiltre pas, où le soleil n'est qu'à la portée de l'esprit, d'où submerge la figurante illusion d'exister.

Pour juger, vous le savez, il est nécessaire de comprendre. Et vous comprendrez que nos poignets sont liés dans le dos, que nous sommes face à un tir tendu. […]» Une avocate déclare : «La politique était mauvaise dans cet établissement, mais légitimée par son caractère de "prison dorée". Ce n'était pas la politique d'un seul homme. Pourquoi s'étonner que les détenus cassent ce "confort". Mieux vaut la liberté qu'un frigidaire.»

Un autre avocat présente le tabassage de Daniel Koehl, après la mutinerie, et l'absence totale de soin, deux ans après, comme dans le quotidien des prisonniers. La plupart des déclarations des matons qui se trouvaient à l'intérieur de la centrale durant l'émeute témoigneront en faveur des accusés et dénonceront l'incompétence de leur direction.

Cette cohésion des inculpés qui pratiquèrent une défense collective, les multiples actes de soutien à l'intérieur et à l'extérieur permirent de limiter un tant soi peu la casse : cinq personnes furent relaxées, deux condamnées à huit mois, quatre à dix mois et un à quinze mois, plus, évidemment, les conditionnelles qui sautent, l'isolement, le mitard…

En effet, tout un mouvement de solidarité s'était développé à l'intérieur comme à l'extérieur autour du procès des mutins et plus largement avec tous les prisonniers en lutte. Des lettres de soutien écrites collectivement parviennent de la centrale de Moulin, de Fresnes, de la Talaudière où un «comité d'action de prisonnier(e)s» s'est organisé, de Fleury, de Saint-Maur (Collectif des prisonniers en lutte, CPL, composé en partie par les inculpés). Le CPL écrira une plate-forme de combat juste avant le procès où il dénonce les multiples violations du droit en prison et le système répressif dans son ensemble. «Il est certain qu'en ce qui nous concerne, il ne s'agit pas de légitimer l'enfermement sous quelque forme que ce soit, il est avant tout un échec de la société, et ce n'est certes pas avec la multiplications des prisons, leur "confort programmé" à vie, que les pouvoirs publics contribueront à résorber les problèmes politiques de ce pays ; tout au plus, ils ne feront qu'augmenter la capacité d'accueil de l'univers carcéral auquel une partie de plus en plus importante de la société est vouée au bénéfice de certains.»

Ces lettres reprennent à leur compte la révolte et les revendications des mutins, et appellent à des actions durant les trois jours de procès, comme des refus de plateaux, blocage ou inertie maximums des ateliers, envoi massif de lettres à l'AP, au procureur…

Des groupes de différentes prisons se coordonnent pour soutenir et impulser des luttes contre la Pénitentaire en discutant collectivement des moyens d'actions. A l'extérieur, divers collectifs, associations, radios s'organisent pour relayer les informations dans des réunions publiques, pour soutenir les prisonniers en lutte qui seraient en difficultés et isolés, en trouvant notamment des avocats et de l'argent. Durant les trois jours du procès, trois cents personnes manifesteront à Châteauroux, des banderoles seront accrochées au-dessus d'autoroutes et des trains seront tagués en solidarité avec les mutins de Saint-Maur.

Un des émeutier dira que ce fut le plus beau jour de ses vingt-sept ans de prison. Durant la mutinerie, en plus des ateliers, 250 cellules furent détruites. D'après ce mutin, cela implique un grand nombre de personnes sorties, comme lui, en conditionnelle. L'Administration pénitentiaire s'est effectivement retrouvée coincée entre la nécessité de transférer massivement les mutins, par manque de place et pour les disperser, et le risque de propager la révolte – d'autant plus facilement avec la surpopulation. Après Saint-Maur, par exemple, un petit groupe fut transféré à la prison de Besançon dans le quartier de sécurité. Il y trouvent des complicités et le mouvement prend de l'ampleur ; ils finiront par brûler le quartier de sécurité. De là, ils sont transférés à Einsisheim et participent à nouveau à une autre mutinerie…

Sources : dossier du Collectif de soutien aux mutins de Saint-Maur. 1990, *Rebelles* n° 8 et n° 9 et une interview audio de trois anciens prisonniers présents lors de la mutinerie.

Extrait de **Paul des Epinettes** *de Jann-Marc Rouillan*

– J'y vais.
Paul se dirige le long du grillage où nous pendons nos affaires. Il ramasse son sac et demeure là. Immobile. Tanguant fragilement devant ce mur des lamentations improvisé.
– Hé Paul, ça ne va pas ?
– Si, si, tout va bien…
Il s'ébroue comme s'il tentait de se défaire de l'étreinte d'un cauchemar qui lui serait tombé sur le râble par surprise.
– Bon j'y vais

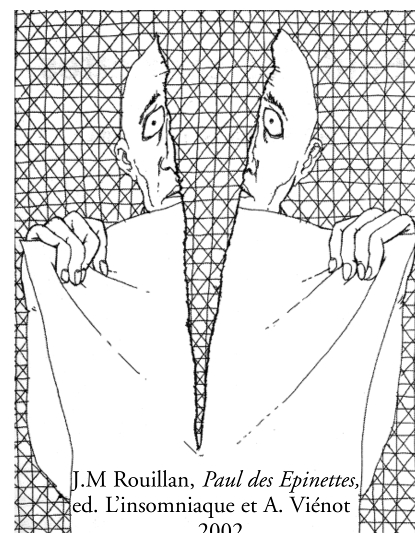
Par réflexe, se sentant trébucher, il s'est rattrapé au vocabulaire de la surveillance panoptique.
«J'y vais.»
«Je rentre.»
«Je monte.»
«Je vais voir la chef.»
«Je vais au socio, à l'infirmerie, au sport»…
Les mots de tous nos jours. De la banalité accablante. Solitude. Comme s'il fallait sempiternellement donner une explication aux autres qui pouvaient nous voir. Une raison de partir. D'arriver. De mettre sa veste. De porter un jeans au lieu de la tenue sportive obligatoire.
Dans l'expérimentation carcérale de la centrale d'Arles où le surveillant disparaît des coursives, nous nous croyons dans l'obligation de commenter nos errances quotidiennes aux autres prisonniers.
[Le modèle Panopticon de Bentham] *a posé le principe que le pouvoir devait être visible et invérifiable.*
Visible : sans cesse le détenu aura devant les yeux la haute silhouette de la tour centrale d'où il est épié.
Invérifiable : le détenu ne doit jamais savoir s'il est actuellement regardé.
Mais il doit être sûr qu'il peut toujours l'être.
(Michel Foucault).

Le pouvoir.
Les miradors blindés bien évidemment.
Les caméras et les interphones de la surveillance électronique…
Mais le pouvoir se soupçonne dans l'examen des autres.
Les détenus participent au Panopticon actuel. L'ombre menaçante de la tour de surveillance se reflète dans la pupille de celui qui nous voit ou qui peut nous voir.
Invérifiable fiabilité du congénère, nous te suspectons du pire.
Qu'importe ton uniforme bleu nuit ou le simple habit du semblable.
Nous épies-tu ?
Traître ?
Ou agent de la norme examinée ?
Solitaire guetteur qui attend de l'autre sa réponse.

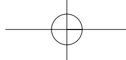
Aux matins tôt des week-ends, un petit Arabe, un peu simple, aimait à faire les cent pas dans le couloir.
– Tu as parloir, poto ? Il n'attendait pas la réponse devant l'évidence du prisonnier vêtu de propre et poursuivi d'effluves de parfum à haute dose. Alors bon parloir, poto !
Il n'avait jamais de visites, pensait-il ainsi participer à nos visites hebdomadaires ?
Ou se donnait-il le rôle de celui qui raconterait aux autres qui était parti ou non au parloir ?

Nous essayons de riposter avant que l'interrogation ne soit formulée. Il serait louche de disparaître sans donner le mot de passe. D'ailleurs celui qui traîne sans accomplir le rite des codes devient rapidement suspect. Certains causent déjà derrière son dos. Par besoin ou par commodité, nous ne faisons rien à l'insu des autres.
« C'est plus clair ainsi. »
Rien ne doit être bizarre.
Rien d'incompris.
Tout partagé.
Fifi attendait derrière la grille.
– Putain, où étiez-vous ? On vous cherche depuis un quart d'heure. Vous savez, il faut nous dire quand vous vous en allez. On sait pas ce qu'il peut arriver.
Si on glissait dans l'escalier, si un malade nous agressait, si on se battait avec un mec pour un mot de travers ou pour que dalle, si une équipe de surveillants nous baluchonnait vers une prison lointaine, au fin fond de la détention ils seraient au courant dans la minute suivante.
Par le tam-tam de l'épidémie et du bouche-à-oreille.
Pourtant il faut donner son quota d'informations à la bête affamée...
Savoir. Vérifier.
Est-il comme nous ?
Pareil ?
Identique.
Répliquant.
Fait de sang et de peurs.
De vérités et de secrets menteurs.
Un frère ?

Frères absents de la côte. Boucaniers privés de flibuste. Pirates sans radeau. Tortue ensablée et rhum en baba. Cocotier de la vigie où se pendit le dernier des malheureux. Mardi de la semaine dernière. Sa dernière semaine.



J.M Rouillan, *Paul des Epinettes,* ed. L'insomniaque et A. Viénot 2002



Strasbourg



Camping au bord du Rhin

Du samedi 18 au dimanche 27 juillet, environ deux mille personnes se sont réunies à Strasbourg pour s'opposer, en paroles et en actes, à divers aspects de la politique policière et répressive menée par les Etats européens.

Le campement était lancé à l'initiative du réseau No Border, qui s'est constitué autour du mot d'ordre «pas de frontières, pas de nations, pas d'expulsions»; et qui coordonne depuis 1998 les initiatives de divers groupes européens contre les centres de rétention et les expulsions de sans-papiers. Parce qu'il s'est centré autour de la question du contrôle social, le campement de Strasbourg a permi un élargissement des thématiques constitutives de No Border: de fait, nombre de ceux qui se sont déplacés ne participaient pas à ce réseau.

Le choix de Strasbourg s'explique par la présence dans sa banlieue des bâtiments qui abritent les ordinateurs du SIS, le Système d'information Schengen. Ce système informatique sert non seulement à centraliser des informations sur les clandestins à expulser, mais aussi à recenser les individus jugés potentiellement subversifs. Ce fichier, clé de voûte de la coordination des polices européennes et face cachée de la « liberté de circulation » dans un espace Schengen sécurisé, doit permettre l'application du mandat d'arrêt européen et autres innovations répressives du même genre.

Strasbourg

Le camp a pris place à proximité immédiate de la frontière allemande. Ce site était le seul disponible avec l'accord plus ou moins tacite de la mairie. « Ces gens-là ne sont pas nos invités », avait précisé le maire Keller. D'ailleurs, nous n'avions jamais souhaité être invités par ce triste sire. Le site était loin de tout, sauf de l'hôtel Mercure réquisitionné par la préfecture pour y loger la compagnie de CRS qu'elle avait obtenue en renfort.

La diversité des participants au camp permettait de ne pas se limiter dans le choix des sujets à aborder : c'est pourquoi, au fil des discutions, débats et projections qui eurent lieu à toute heure du jour et de la nuit dans les quatre coins du camp, il fut également question de prisons, de luttes sociales, d'anticapitalisme, d'antipsychiatrie, etc. Aucune position commune, comme on peut s'en douter, ne se dégageait jamais sur aucun de ces sujets, l'objectif n'ayant jamais été d'en rechercher une. La cohérence se cherchait en revanche plutôt dans la forme du fonctionnement collectif, avec un souci poussé d'autoorganisation et de non-spécialisation des tâches. De ce point de vue, le camp de Strasbourg a représenté une tentative plus ou moins aboutie pour rompre avec le style d'organisation que l'on trouve dans les manifestations internationales habituelles, comme les contre-sommets». Ainsi, par exemple, les problèmes juridiques étaient pris en charge par les participants au camp et non par une équipe d'avocats.

Tout au long de la semaine, la presse s'est obstinée à présenter le réseau No Border comme un « mouvement anti-mondialisation », alors même que cette question a été à peine abordée durant le camp. Il est vrai que; pour les médias, il ne saurait exister d'autres opposants radicaux, et même d'autres opposants tout court, que les « anti-mondialistes ». Cette confusion a conduit un obscur bureaucrate de la section strasbourgeoise d'Attac à rédiger un communiqué dans lequel il accusait No Border d'usurper le terme « antimondialisation », affirmant ainsi ses droits de copyright sur ce mot que pourtant nous n'avions pas cherché à lui disputer.

Actions et réactions

La diversité des participants au camp permettait une diversité des thèmes abordés, mais aussi des modes d'action. Autour des manifestations les plus massives, qui étaient quotidiennes, des actions ponctuelles n'ont pas cessé, au moins pendant les cinq premiers jours du camp. Tous les matins, par exemple, un petit déjeuner fut organisé devant la maison d'arrêt d'Elsau afin de discuter avec les familles et les proches de prisonniers se rendant aux parloirs. Plusieurs halls d'hôtels appartenant au groupe Accor furent simultanément saccagés : il s'agissait de rappeler à la direction du groupe hôtelier que son engagement au côté du ministère de l'Intérieur pour fournir des locaux aux expulseurs peut lui attirer quelques désagréments, mais aussi de soutenir une grève des femmes de ménage d'Arcade, employées en sous-traitance par Accor.

Pourtant, assez rapidement, ce furent les manifestations du centre-ville qui occupèrent la plus grande part de l'éngie des participants au camp. Dès le lundi 22, trois personnes sont interpellées à la fin de la manifestation et passeront en procès pour « vol et dégradation d'un symbole national », à savoir un drapeau français. Le mercredi 24 juillet, la manifestation pour la liberté de circulation et d'installation prenait pour cible des bâtiments liés à la répression contre les sans-papiers, comme le tribunal administratif, les agences du groupe Accor et le palais de justice. L'objectif initialement prévu était le centre de rétention, mais la préfecture s'est sentie contrainte de le vider en prévision du campement : ainsi pas un étranger n'a été arrêté durant les dix jours du campement et les quelques jours le précédant.

Comme la manifestation tentait de revenir vers la gare, diverses charges des flics avec gaz lacrymogène et tirs de flash-balls conduisaient les manifestants, après un dédale de ruelles, à se regrouper devant la cathédrale sous les yeux médusés des touristes. La plupart des manifestants qui se trouvaient isolés du corps principal de la manif étaient interpellés : il y eu plus d'une vingtaine de gardes à vue ce soir-là. La manifestation décida de retourner à pied jusqu'au camp, suivie à quelques mètres par les cordons de BAC et de CRS.

C'est alors que les flics rentrèrent en force au milieu du cortège pour procéder à une arrestation ciblée et violente. Les manifestants n'eurent pas le réflexe de serrer alors d'avantage les rangs, ce qui aurait peut-être permis d'empêcher l'intrusion des policiers. Après, il était trop tard et les flics se dégagèrent avec les gazeuses, les tonfas et les flash-balls. Deux tirs tendus eurent lieu à ce moment-là. L'un d'eux toucha un manifestant à une distance de deux mètres : le point d'impact était en haut de la cuisse et, selon les médecins du Samu qui durent intervenir, un tir 20 cm plus haut était potentiellement mortel.

Le soir même, la préfecture prenait un arrêté pour interdire toute manifestation « organisée, revendiquée ou conduite par le collectif, ou sous son couvert, ou par quelque membre que ce soit de ce collectif », et le lendemain en fin d'après-midi on apprenait qu'un manifestant interpellé serait traduit devant le tribunal en procédure de comparution immédiate. Il était accusé d'avoir frappé un flic.

La fin de la semaine fut donc, pour ceux qui refusaient de céder à la peur diffuse, principalement occupée à braver l'interdit préfectoral, ce qui se fit de différentes manières. Des groupes s'infiltrèrent au milieu de la braderie commerciale du samedi, et mirent un peu de désordre là où la mairie voulait le moins en voir. Certains contournèrent le dispositif policier en empruntant les bateaux-mouches, en y déployant des banderoles et en criant des slogans. D'autres, qui n'avaient pas pu arriver jusqu'aux bâtiments du SIS protégés par des cordons de CRS, allèrent faire un tour en Allemagne en traversant le pont de L'Europe. Un poste de douanes, les murs et les caméras extérieures de la prison allemande firent les frais de leur promenade. Incapables d'empêcher ces démonstrations, les forces de police multiplièrent les contrôles d'identité et les gardes à vue pour éviter les infiltrations dans le centre-ville. Confrontés à des manifestations plus importantes; les flics réagissaient en tentant le plus possible d'isoler les manifestants, puis en les faisant monter dans des bus de la ville pour les ramener au camp. Profitant d'un moment d'inattention, une ving-

DES BALLONS POUR UN PARLOIR SAUVAGE...

Suite à l'incarcération d'Ahmed, son placement en régime d'isolement accompagné d'un refus de parloir, nous avons décidé de lui adresser quelques saluts ainsi qu'à tous les prisonniers de la maison d'arrêt de Strasbourg, en reprenant quelques revendications des prisonniers en lutte (fermeture des quartiers d'isolement, abolition du prétoire et du mitard...). Ce samedi 2 août 2002, nous avons envoyé, bien plus haut que les murs, devant l'impuissance des miradors, des banderoles (décorées de différents slogans : « Brûlons les prisons », « Fermeture des QI », « Des hélicos pour tous », « Ahmed libre », « Prison abolition »…) accrochées à des ballons gonflés à l'hélium, accompagnées de pétards, de fumigènes. Cela a provoqué des réactions enthousiastes des prisonniers, qui agitaient des tee-shirts de toutes les couleurs et nous saluaient par des encouragements.

L'isolement est une mesure punitive administrative et politique qui cherche à briser le prisonnier, qui occasionne des troubles physiques et psychiques, des études ont été menées à ce sujet… Les problèmes liés aux parloirs sont nombreux, la menace de leurs suppression est un moyen de pression courant, théâtre de vexations, ils restent les seuls liens directs et physiques avec les proches. Les autorisations de visite sont à la discrétion de la magistrature.

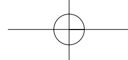
Ainsi nous entendions amener une bouffée d'air de l'extérieur pour tous ceux de l'intérieur, réaffirmer à Ahmed notre soutien, et montrer ainsi que nous n'entendons pas laisser les hauts murs et l'administration écraser les prisonniers et anéantir leur vie.

Nous resterons mobilisés.

Nous exigeons l'arrêt des poursuites contre Ahmed, sa sortie immédiate du régime d'isolement ainsi que pour tous les détenu-es et sa remise en liberté avant le procès du 21 août.

Au nom du réseau No Border et de tous les participants au campement; nous exigeons également l'arrêt immédiat des poursuites à l'encontre de tous les autres inculpés.

Par la lutte nous imposerons la liberté de circulation et d'installation.



taine de personnes ont pu s'échapper d'un bus, mais ils se sont fait courser par la BAC. Deux d'entre eux, moins chanceux que les autres, étaient rejoints par cinq ou six flics dans une cour déserte. Bilan pour eux : passage à tabac, garde à vue, procès en février...

L'énergie dépensée à braver l'interdit, c'est-à-dire à aller manifester malgré tout en centre-ville, empêcha que se poursuivent la plupart des autres actions et interventions qui étaient envisageables. La réaction d'une partie des participants au camp était naturelle et compréhensible : ils n'entendaient pas se plier aux injonctions préfectorales.

Acharnement tardif

Le camp s'achevait le dimanche 28 juillet par un exode massif et joyeux de ses participants qui bloquait la circulation automobile entre la France et l'Allemagne pendant environ trois heures.

Le bilan répressif pour la durée du camp est au total de sept inculpés, dont l'un a été maintenu en détention provisoire, les six autres devant être jugés en février 2003.

Le manifestant interpellé durant la manifestation du 24, Ahmed, avait en effet demandé le report de son procès pour avoir le temps de préparer sa défense. Il était assez prévisible que les juges le gardent en otage, puisqu'il s'agissait alors de faire un exemple. L'usage des tribunaux de Strasbourg semble être aussi de faire peu de cas des garanties de représentation et de choisir la détention provisoire de manière quasi systématique en cas de report du procès.

Il devint cependant assez vite évident que les juges, le parquet et la direction de la maison d'arrêt d'Elsau n'allaient pas en rester là. L'ordre habituel a repris ses droits, à grand renfort de pots de fleurs dans le centre, à coups de trique de la BAC dans les cités, mais il y avait encore un affront à faire payer.

Ahmed fut donc placé à l'isolement, dès son arrivée à la maison d'arrêt, et ce au motif que ses positions contre la prison risquaient d'avoir une mauvaise influence sur ses codétenus. Comme il l'avoua peu après au journal *L'Humanité*, Ahmed n'était pas alors un militant anti-prison parce que, tout simplement, il ne s'était jusque-là jamais posé la question (notons qu'il a en a eu l'occasion depuis). Mais il est évident que l'AP avait fait le rapprochement entre ce jeune manifestant interpellé dans une manifestation de No Border et les petits déjeuners quotidiens qui se tenaient à la porte de la taule aux heures des parloirs. Le placement à l'isolement et le refus de tout parloir eut pour effet d'entraver le travail de la défense. Ahmed avait par exemple fait une demande de mise en liberté, mais ni son avocat ni ses proches ne furent prévenus : l'audience eut quand même lieu, et il fut maintenu en détention.

Dans les jours qui suivirent, un groupe de personnes de Strasbourg et d'ailleurs entreprit diverses interventions autour de la prison : un nouveau petit déjeuner qui provoqua la fureur du directeur de la taule (sur le thème « Trop c'est trop ») et, à deux reprises des lâchers de ballons à l'arrière de la détention avec des banderoles (voir encart).

D'un procès à l'autre

Ahmed a donc été jugé le 21 août dans un tribunal en état de siége, l'accès en était interdit. Il a été condamné à huit mois de prison, dont trois ferme. Devant un tel acharnement, dix-sept personnes décidaient d'occuper une annexe strasbourgeoise du ministère de la Justice (voir encadré).

Le jour du procès des dix-sept, le parquet insatisfait de la condamnation d'Ahmed fit appel en renvoyant au 8 octobre. L'isolement d'Ahmed dut cependant, le même jour, céder devant la visite d'une députée PC qui, en tant que parlementaire, possède un droit d'accès permanent dans les prisons. La direction de la maison d'arrêt eut cependant du mal à s'y résoudre et ne le fit, comme le rapporte le journaliste de *L'Humanité* qui accompagnait la députée, qu'après s'être fait rappeler à l'ordre par Paris. La semaine d'après, Ahmed avait les honneurs de la visite de parlementaires européens Verts, dont on ne sait pas s'ils se sont aussi intéressés aux codétenus dont Ahmed aurait aussi voulu qu'on parle : par exemple, Tayeb , sans-papiers placé à l'isolement, qui a avalé des lames de rasoir pour éviter l'expulsion.

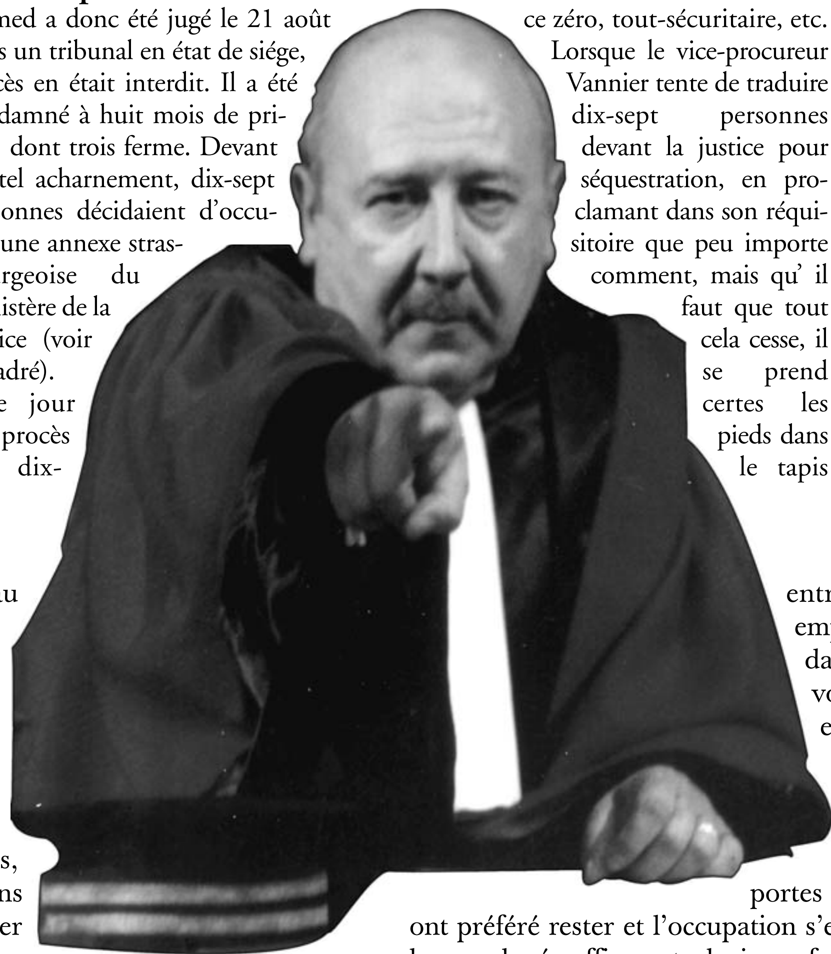
Le procès des six inculpés du camp qui n'ont pas été placés en détention aura lieu en février 2003. Les trois qui ont été arrêtés devant l'annexe du ministère de la Justice seront jugés en mars 2003.

En guise de conclusion

Strasbourg est la traduction locale d'une politique européenne. Les événements de cet été sont la version alsacienne des thèmes rabâchés partout ailleurs : antiterrorisme, tolérance zéro, tout-sécuritaire, etc. Lorsque le vice-procureur Vannier tente de traduire dix-sept personnes devant la justice pour séquestration, en proclamant dans son réquisitoire que peu importe comment, mais qu' il faut que tout cela cesse, il se prend certes les pieds dans le tapis de sa procédure. Pourtant, il ne fait que tenter une manœuvre bien identifiée, la criminalisation d'une pratique militante, voire de simple autodéfense sociale, une criminalisation devenue courante ces dix dernières années. Il n'est pas le premier dans cette voie. Déjà, à Guingamp, un autre parquet avait essayé de poursuivre des occupants pour des faits similaires. Ce que Vannier n'a pas su faire, un autre peut y arriver un jour, et avec des ficelles tout aussi grosses : ce n'est qu'une question de temps, d'opportunité politique, et de rapport de forces.

L'enjeu posé à présent par cette affaire tient à notre capacité à montrer en quoi elle est représentative des pratiques que l'Etat expérimente, ici et là, pour cette « guerre sociale préventive » qu'il a déclenchée un peu partout dans le monde. La mobilisation médiatique a été forte autour du procès d'Ahmed, et par contre-coup autour des procédures qui font suite au campement No Border. Le risque existe cependant que ces soutiens politiques et journalistiques ne réduisent sciemment la portée de ce qui s'est passé cet été à Strasbourg. Les Verts ont donné le ton, eux qui dans leur communiqué concernant Ahmed affirment vouloir défendre les « militants syndicaux et associatifs non violents ». Naturellement, l'Etat ne vise pas que des « militants », et, surtout, il s'arroge le droit de définir ce qu'est la violence et la non-violence, de la même manière qu'il est le maître pour qualifier un mouvement de « terroriste », et se justifier ainsi légalement d'avoir à le frapper. Pour rappeler ces quelques évidences, il faut expliciter le lien qui existe entre Strasbourg, l'extradition surprise de Paolo Persichetti et la problématique plus générale de la répression policière et judiciaire quotidienne.

DES PARTICIPANTS AU CAMP NO BORDER

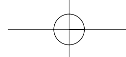


LE COMITÉ DE SOUTIEN À AHMED FAIT DU ZÈLE

Si tous les groupes participants au campement No Border ont affirmé leur soutien « de principe » aux inculpés du campement et pour beaucoup ont participé aux différentes actions en Europe, un collectif s'est trés rapidement monté à Strasbourg même. Entre le suivi au jour le jour de ce qui concerne Ahmed (les diverses audiences, les autorisations de parloir, ses conditions de détention…) et le travail à commencer avec les avocats sur place pour les autres inculpés, on peut dire que ce collectif n'a pas chômé… Les conditions de détention d'Ahmed étaient particulièrement préoccupantes puisqu'il a fait l'objet d'un acharnement inhabituel aussi bien de la part du parquet que de l'Administration pénitentiaire (mise à l'isolement dès son arrivée à la prison, refus de tout permis de visite). On espérait en vain une amélioration de sa libération. Inquiets du fait que ce jeune militant se retrouve depuis presque un mois sans autres contacts que les membres de l'AP et son avocat, le collectif de soutien a décidé de passer à l'action pour faire connaître cette situation et obtenir au plus vite un droit de visite.

Nous avons donc occupé le 23 août l'annexe locale du ministère de la Justice, bien que spécialisé dans la construction de beaux tribunaux sécurisés, cette annexe dépend des mêmes supérieurs hiérarchiques que le parquet, décisionnaire en matière de parloirs tant que le jugement n'est pas définitif. Nous avons choisi l'occupation comme mode d'action pour obtenir immédiatement satisfaction. Nous sommes rentrés tranquillement dans les lieux. (« Ça m'apprendra à ne pas demander qui sonne avant d'ouvrir », avons-nous entendu en entrant) et avons informé les trois employés présents, comme c'est d'usage dans ce genre d'action de ce que nous voulions (la sortie d'isolement d'Ahmed et un droit de parloir) et du fait que nous allions rester jusqu'à l'obtention de ces deux revendications précises. Nous les avons aussi prévenus que nous allions avoir à bloquer les portes et qu'ils pouvaient tout à fait sortir. Ils ont préféré rester et l'occupation s'est passée de façon tout à fait paisible, les employés affirmant plusieurs fois par la fenêtre aux journalistes présents à l'extérieur qu'ils avaient décidé de rester là eux-mêmes et que tout se passait correctement. Nous étions en négociation avec quelqu'un qui disait à travers la porte être le procureur quand une des employées a reçu l'ordre de sortir. Alors que nous discutions avec elle du moyen de le faire, l'intervention policière a commencé, signant ainsi la fin de non-recevoir de notre demande. A partir de là, nous avons eu droit à un cinéma bien désagréable : intervention en cagoule et fusils à pompe du GIPN, qui nous a remis tranquillement dans les mains des BAC qui, après avoir choisi trois occupants qu'ils ont copieusement tabassés dans les chiottes, nous ont jetés à plat ventre dans le hall, les uns sur les autres en distribuant coups divers et injures multiples. Nous avons pris notre mal en patience, persuadés que l'aventure ne pouvait déboucher que sur quatre heures de contrôle d'identité.

C'était sous-estimer le parquet local : garde à vue des dix-sept occupants, puis prolongement pour vingt-quatre heures supplémentaires, inculpation de séquestration et violation de domicile. Le dimanche, nous avons été déférés au parquet puis passage devant le juge dit « de la détention et des liber-



Strasbourg

… tés » qui, ce jour-là, avait choisi plutôt sa première casquette. Il a expliqué à chacun de nous, avant qu'on dise quoi que ce soit, que de toutes façons c'était décidé d'avance, il ne pouvait rien faire, nous étions tous mis sous écrou à la maison d'arrêt d'Elsau. L'aventure commençait à devenir singulièrement déplaisante. Heureusement, nous avons été accueillis très chaleureusement par les prisonniers qui avaient, pour beaucoup, pu voir les ballons avec banderoles que nous leur avions par deux fois adressés au-dessus des murs de la prison et qui nous ont félicités de l'occupation du ministère de la Justice qu'ils avaient apprise par la radio et la télé.

L'AP a d'ailleurs tout fait pour que nous soyons le moins possible en contact avec eux (en empêchant les filles de descendre en promenade par exemple)…

Notre séjour a été de courte durée puisque nous sommes passés en comparution immédiate le lendemain. La décision du procureur de nous inculper à dix (pour que la répression soit plus spectaculaire sans doute) a permis des scènes rares et étonnantes : les transports divers dans les couloirs à dix-sept plus les flics d'escorte avaient quasiment l'air de manifs et l'audience de correctionnelle a eu lieu dans une salle d'assises.

Nous avons acceptés la comparution immédiate, malgré les problèmes liés à l'impossibilité, dans l'urgence, d'organiser une défense correcte, parce que nous avions le sentiment fort que nous serions maintenus en détention jusqu'au procès. Le but était aussi de ne pas se voir séparés en fonction des garanties de représentation des uns et des autres.

Il a été clair du début à la fin de l'audience, que ce soit pendant le témoignages des « séquestrés », ou lors du requisitoire du procureur, que ce montage grossier ne pouvait pas tenir la route. Les témoins à charge ont plaidé quasiment en notre faveur. Le procureur a clairement affirmé sa volonté de faire cesser cette agitation à Strasbourg : l'intention était aussi manifestement d'empêcher cette pratique qu'est l'occupation.

Or la séquestration sans relâchement volontaire est passible des assises. Le tribunal a profité de cette opportunité, soulevée par la défense, pour se décharger d'une affaire embarrassante, et s'est déclaré incompétent.

Le parquet à fait appel de cette incompétence.Les dix-sept ont été libérés le soir même. La date de l'appel n'est pas encore fixée.

Salut chaleureux à tous les prisonniers et prisonnières d'Elsau, à qui nous avons rendu une très courte visite. D'un côté ou de l'autre des murs, on reviendra sûrement.

No Border en cabane

Diverses initiatives de mobilisation, d'information et de récolte de fonds auront lieu prochainement partout en Europe en soutien à tous les inculpés de No Border. Vous pouvez aussi envoyer directement une participation financière sur le compte spécifique de l'équipe juridique du campement en adressant un chèque à l'ordre de A.AU à l'il-legal team c/o CAE, 21 *ter* rue Voltaire, 75011 Paris. Pour plus d'informations, consulter le site www.noborder.org ou écrire à il-legal-team@lalune.org ou à l'adresse précédemment indiquée.



A tou(te)s les prisonnier(e)s qui refusent leur funeste sort et se rebellent contre l'autorité inique incarnée par le système juridico-pénitentiaire de la République bananière française dont le plus haut représentant a obtenu un score de maréchal-président. Je tiens à saluer particulièrement le guerrier et la guerrière de la lumière qui ont adressé des lettres témoignant de leur rage de vivre malgré la volonté affichée de la pestilentiaire de les déposséder des ultimes souffles de liberté qui subsistent dans les derniers retranchements de leur âme. Je salue aussi tou(te)s les prisonnier(e)s du QI et ceux qui sont actuellement au QD.

Je viens d'apprendre les projections en sièges du CSA pour les élections législatives.

Droite : entre 393 et 446 sièges
Gauche : entre 181 et 127 sièges
Chasseurs : entre 1 et 3 sièges
Pôle républicain : 1 ou 2 sièges

Pour 577 sièges, la majorité parlementaire est de 289 sièges, donc, quoi qu'il arive, la droite aura la majorité absolue et pis encore l'UMP à elle toute seule aurait la majorité absolue sans l'aide de l'UDF.

Ce qui était possible est arrivé, Supermenteur, Tamarin et Sarkophage ont réussi leur coup de com. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que l'ancien publicitaire, qui avait notamment réalisé la publicité pour un café connu (Jacques Vabre pour ne pas le citer) a été nommé Premier ministre du maréchal-président. Ces résultats ne laissent rien présager de bon ni pour les gens de dehors ni pour ceux qui sont dedans. On avait eu un avant-goût de la politique sécuritaire entre la présidentielle et les législatives. Maintenant tous les bidochons et les réactionnaires ont donné carte blanche à la droite la plus à droite depuis Georges Pompidou. Les premières conséquences de la politique de droite, dont le mot d'ordre est sécurité, ne vont pas tarder à se manifester. Je vous rappelle quelques petites phrases du leader de la droite avant les législatives : « 2 de plus ça fait pas 4, ça fait 8 », disait Sarkophage à propos des délinquants récidivistes, « il va falloir s'habituer à voir du bleu marine », disait Devedjian. On va avoir droit à tous les tons de bleu marine, de celui des matons à celui des gendarmes, en passant par celui des policiers, des milices de la RATP et j'en passe. « Il faut rétablir l'autorité républicaine et faire preuve de grande fermeté », dixit Tamarin (le Tamarin est une des innombrables espèces de singe). Je le nomme aussi le Bossu de Notre-Dame (cela n'engage que moi !).

Arnaud Montebourg qui s'était mué en procureur du président de la République avait été traité de « quasi-délinquant » par Dominique Perben (ministre de l'Injustice et fidèle d'Alain Juppé, l'éminence grise de Jacques Chirac).

Eh bien pour répondre à ces démagogues de pacotille, j'emprunterai quelques citations d'hommes et de femmes célèbres.

Living in a happy world…

A Sarkophage, je dirai ceci : « Les plus dangereux de nos calculs sont ceux que nous appelons des illusions » (Georges Bernanos, 1888-1948).

A Devedjian je dirai : « Quand je n'ai pas de bleu, je mets du rouge » (Pablo Picasso, 1881-1973).

A Tamarin je dirais : « La plupart des hommes, en politique comme en tout, concluent des résultats de leurs imprudences à la fermeté de leurs principes » (Benjamin Constant, 1767-1830), et à Perben je dirai enfin : « Tout plébiscite, grâce à l'apeurement, à l'ignorance, donne toujours la majorité contre le droit, c'est-à-dire au gouvernement qui l'invoque » (Louise Michel, 1830-1905).

Ce qui se passe en France n'est que le reflet de la tendance générale dans un monde globalisé et uniformisé par l'hyperpuissance autoproclamée : j'ai nommé les Etats-Unis d'Amérique. N'oublions pas qu'un certain J. Chirac, au lendemain du 11septembre 2001, avait déclaré à George W. Butcher (boucher en anglais) : « You're the boss » (vous êtes le patron).

Ce que nous vivons actuellement n'est que la suite logique de la politique locale du nouvel ordre mondial. Le mot d'ordre, assurer la sécurité du patriote (c'est-à-dire celui qui accepte le statu-quo sans broncher) et lutter contre le terrorisme de l'antipatriote (c'est-à-dire celui qui réfute le statu-quo et utilise les moyens qu'il juge adaptés pour se préserver et lutter contre un système profondément injuste et qui veut se conserver quel qu'en soit le prix à payer en termes de dommages collatéraux). Il faut donc choisir son camp. Soit on est avec et on fait partie de la coalition contre le terrorisme ; soit on est contre et l'on est taxé de terroriste et catalogué dans l'axe du mal. Cela est valable pour tout individu vivant sur la planète. Le sort du contestataire est proportionnel à sa contestation mais pour le pouvoir répressif il est classé dans la catégorie rebelle et traité comme tel. Il n'y a plus de place pour la nuance, le monde de l'après-11 septembre est devenu manichéen. Et je donne quelques exemples pour illustrer mes propos. Un directeur de galerie d'art à NYC a failli se faire vandaliser les œuvres exposées par des agents du FBI parce que l'affiche de son exposition représentait un drapeau américain avec, en guise d'étoiles, 50 marques de multinationales états-uniennes et que l'un des patriotes avait téléphoné aux autorités pour leur dire qu'il s'agissait d'un terroriste hostile aux USA. Récemment, des militants Greenpeace qui avaient endommagé un bateau devant participer à une course de voile célèbre, sponsorisé par Areva, entreprise de retraitement de déchets nucléaires, s'étaient vu traiter de terroristes par l'un des responsables de l'équipe de skippers. Même le sport n'est pas épargné, puisqu'un footballeur taclé par derrière sera victime d'un « attentat » pour reprendre le vocabulaire des journalistes sportifs. Tous ces abus de langage ne sont pas innocents, mais sont le reflet de l'ambiance sécuritaire mondiale. Et pour reprendre le sologan d'un célèbre fournisseur de merde à emporter, « ou hou ou, happy boy, ou hou ou, happy girl… living in a happy world… » (garçon joyeux, fille joyeuse, vivant dans un monde joyeux).

Vous avez reconnu McDonald's !

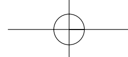
Nous sommes à l'orée d'une période liberticide pour l'ensemble des gens épris de la liberté de disposer d'eux-mêmes. Et rien ne laisse entrevoir un avenir radieux lorsque l'on voit la tendance actuelle de la majorité, pour ne pas dire l'unanimité, des gouvernants de la planète. Je concluerai ce petit billet d'humeur par la célèbre phrase de Diderot : « Il n'y a plus de patrie ; je ne vois d'un pôle à l'autre que des tyrans et des esclaves. »

Brisons les chaînes de notre esclavage et terrorisons les tyrans ! Ça c'est de moi !

« J'aime qu'à mes desseins la fortune s'oppose car la peine de vaincre en accroît le plaisir. »
(Jean Bertrand)

KHALED





Y en a marre de ces bâtards de cist-ra
Discrimination, lourdes peines de zonzon ;
Quand est-ce que le peuple s'organisera
Pour stopper tout ça et punir tous ces cons ?
Ouais, ouais, faut s'masser pour contrer
tous les survivants du passé !
Peu importe le nombre d'adversaires
Je ne pourrai jamais me taire
Ouais, ouais, ils sont censés combattre l'exclusion
Mais ils construisent sans cesse des prisons
Ils croient avoir trouvé la solution
C'est encore une autre illusion !
Fraternité, c'est respecter l'humanité,
Moralité, c'est respecter la dignité,
La liberté c'est une nécessité !

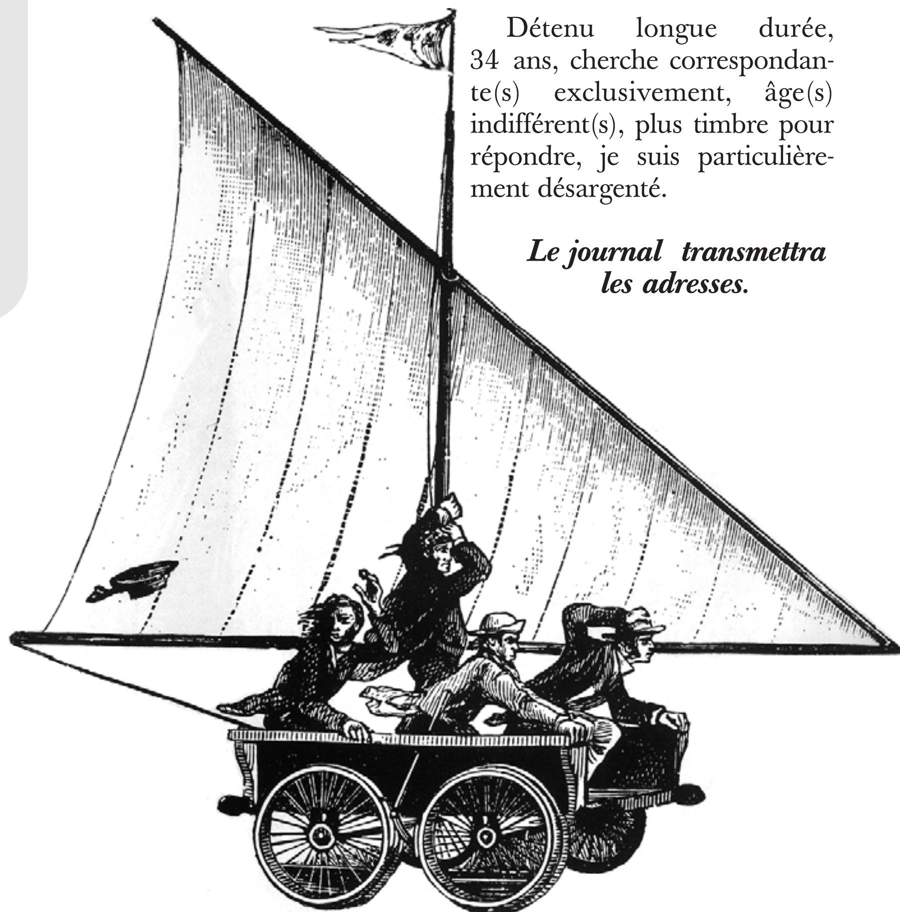
Je suis là à **ressasser mes souvenirs**
A me remémorer toutes ces actions passées
Tous ces services que j'ai rendus avec plaisir
Tout c'que j'ai pu faire au nom de l'amitié
Tout ça pour des gens que j'ai fini par haïr
Quand j'repense à toutes ces années d'insouciance, d'inconscience
A l'époque, j'voyais pas l'importance des conséquences
Me lançant dans l'nezbi à corps perdu
Passant mon temps dans les transports, les halls et la rue
Dans l'unique but d'obtenir tout c'qu'on avait pas eu
J'ai perdu mon temps à acheter et à vendre,
A tchatcher, à négocier et à attendre
La devise, c'était « prendre c'qu'il y a à prendre » !
Un seul objectif : remplir mes poches
pour assurer un meilleur avenir à mes proches...



PETITES ANNONCES



Détenu longue durée, 47 ans, cherche correspondante(s) exclusivement, âge(s) indifférent(s), plus timbre pour répondre, je suis particulièrement désargenté.



Détenu longue durée, 34 ans, cherche correspondante(s) exclusivement, âge(s) indifférent(s), plus timbre pour répondre, je suis particulièrement désargenté.

Le journal transmettra les adresses.

UNE PART DU CIEL — Un film de Bénédicte LIÉNARD

Extrait de propos recueillis sur Radio libertaire dans l'émission « Ras les murs » (18-09-2002)

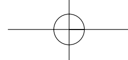
Ras les murs : *Avant de parler du film on va demander à Bénédicte Liénard de se présenter, de nous dire qui elle est. Qu'e fait-elle de sa vie et pourquoi elle a fait ce film ?*

Bénédicte Liénard : D'accord. Alors moi, avant d'être cinéaste… je suis d'abord une femme, après être femme je suis citoyenne, de ce fait je suis militante et le cinéma finalement vient après ces trois niveaux qui composent la vie. Alors être femme, c'est déjà une position dans la vie, se poser la question de la citoyenneté, c'est-à-dire déjà regarder celui qui vit à côté de chez soi, c'est se poser des questions avec lui et à partir du moment où l'on se pose des questions avec l'autre qui n'est pas le même que soi-même et bien on entre en militance. Inévitablement. Le cinéma participe de ces trois niveaux qui composent la vie et donc la question du cinéma aujourd'hui est aussi une question de citoyenneté et de militance et finalement comment faire un film devient quelque chose qui est presque politique. Alors mon parcours a été celui de s'intéresser très très vite à la question de l'enfermement parce que je suis restée assez longtemps dans des centres fermés pour mineurs en communauté française et j'ai fait un documentaire à l'époque qui s'appelait *Têtes aux murs* qui essayait de mettre le doigt sur la dichotomie qui existe entre la parole de l'adulte et la parole de l'adolescent et finalement de dénoncer un système qui fabrique des êtres dépendants du système, dépendants du système judiciaire, dépendants absolument de tout, du RMI, etc. Sous les mots « éducation », « prise en charge au niveau des ados dit délinquants », on a l'impression de nous brosser un projet de société ; or, les mômes s'expriment très bien dans le film et finissent par dire qu'on les fait marcher dans un système qui est complètement nuisible et que ce système dans lequel ils sont projetés dès l'enfance, eux-mêmes n'en sortiront jamais. Le film avait donc mis le doigt sur le constat d'échec d'une prise en charge qui est simplement pensée en dehors de la nécessité, en dehors de ce que sont les individus, dans leur douleur et leur souffrance et on a vite fait de stigmatiser l'adolescent dans la délinquance. […] Donc ma réponse à ce film là a été finalement de rentrer dans le quartier des femmes de la prison Plantin et non pas en tant que cinéaste mais en tant que femme citoyenne et militante de dire « Moi, de toute façon ce que je sais faire, d'autres peuvent le faire aussi » et il n'est pas question que l'autre soit plus crétin que moi-même. J'ai filé les outils qui vont permettre à des femmes, d'abord, de lire de l'image, d'avoir des outils pour décoder le langage cinématographique et on a commencé à faire du travail photo puis de la bande son et de la vidéo ; j'ai produit des films de femmes détenues et pendant cette période là une organisation syndicale m'a demandé de réaliser des documentaires, comme si au sein d'une organisation syndicale on n'était plus capable d'aller écouter la base. En fait c'est ce qui se passe donc je me suis retrouvée envoyée au front dans des conditions particulièrement hallucinantes puisque souvent ma caméra devait s'arrêter aux portes des délégations syndicales où le discours est assez cadenassé. Finalement les femmes qui portaient un vrai témoignage ou un vrai désir de dire étaient complètement fermées dans leur parole soit par l'organisation syndicale, soit par le patronat et il m'est arrivé de filmer des ouvrières à visages masqués alors que dans la prison j'arrivais à filmer les femmes dans une grande liberté. Bien sûr les détenues diront : « Tu sais en prison finalement on peut encore ouvrir nos gueules, c'est tout ce qu'il nous reste. » Une ouvrière ne peut pas vous dire ça, ne peut pas ouvrir sa gueule sinon elle perd son job et ça va très vite. Donc j'ai vraiment vécu ce parallèle prison/usine : je tournais des images en usine, je les montrais aux femmes détenues et on discutait de la condition ouvrière dans la liberté que nous avions à l'intérieur de la prison. […] Je pense que les formes de répression sont beaucoup plus perverties à l'extérieur et d'autant plus violentes qu'elles sont masquées. […] Ça nous a permis en tout cas de nous poser la question : aujourd'hui où en est-on ? A quoi est-on enfermé? A quoi dit-on oui? A quoi dit-on non? Et finalement c'est un film qui nous tire vers le haut puisqu'il nous dit que rester debout c'est encore possible.

USINE PRISON

La liberté perdue d'une femme, prisonnière, permet à d'autres femmes, ouvrières, de retrouver leur dignité. La part du ciel reste, peut-être, la part de liberté offerte à l'autre pour nourrir la lutte de tous. Quand de la liberté perdue d'une personne naît la dignité d'un groupe un film magnifique peut exister et dire à quel point nous ne savons pas définir ce qu'est la liberté… du travail ?
Deux existences de femmes se cognent l'une à l'autre comme des silex et ce non pas pour faire du feu mais de la lumière ! Une part du ciel creuse un tunnel entre l'extérieur fermé qu'est le monde de l'usine et l'intérieur ouvert qu'est le monde carcéral.
Vrai paradoxe ou mensonge dévoilé ? Quand l'amitié prime sur l'intérêt, la lutte s'engage à tous les niveaux, sur tous les terrains, de toutes les manières possibles pour que chacun retrouve son devoir d'être et son droit d'avoir.
La lutte reste la seule issue de secours et une part du ciel désincarcère la responsabilité de Dieu (la fatalité) dans sa cellule céleste (l'esprit) pour donner à l'humain le choix de toutes ses évasions (la liberté, la vie, le bonheur, l'autre).

RLM : *Quel parallèle as-tu ressentie entre le travail en prison et le travail à l'extérieur ?* •••



• • • **BL** : Joanna, le personnage, la protagoniste en prison, est issue du monde ouvrier, le rôle est d'ailleurs interprété par Séverine Caneele qui est elle-même ouvrière et qui retourne à l'usine entre deux tournages. Donc, il y a là quelque chose d'assez ancré dans le personnage. Ce qui a conduit Joanna en prison est de l'ordre d'un délit dont on devine la nature qui en tout cas fait partie de l'ordre d'un conflit social. C'est la question de la lutte au travail qui a sous-tendu et nourri le scénario. Ça, c'est la première chose. La deuxième chose, c'est quand on commence vraiment à s'intéresser aux gestes du travail, aux conditions de travail, on découvre alors en prison la création d'un sous-prolétariat, c'est-à-dire un rapport au travail qui fait l'affaire de l'Administration pénitentiaire, dont les détenus dépendent complètement. On sait très bien qu'en taule on a besoin d'aller travailler pour le peu qu'on puisse acheter, par exemple un paquet de clopes. […] On va pas remettre en question l'idée qu'on puisse travailler en prison par contre on peut vraiment se poser la question de la nature du travail proposé, puisque finalement le travail qui pénètre dans les prisons est un travail dont plus personne ne veut, qui est même rejeté par les ateliers protégés eux-mêmes. Je pense que déjà là il y a quelque chose à dénoncer. Les conditions du travail en prison n'existent pas, c'est un vide juridique, la revendication syndicale n'existe pas. Donc nous sommes là devant une situation d'exploitation outrageante et extrêmement violente puisque le détenu est dépendant de ce travail et on peut donc en faire ce qu'on veut !

RLM : *On s'aperçoit qu'en prison comme à l'usine le travail est répétitif et qu'il n'est pas formateur, les personnes ne s'y reconnaissent pas.*

BL : C'est-à-dire qu'à partir du moment où on fait huit heures par jour des gestes mécaniques, répétitifs, qui n'ont pas d'âme, qu'on soit en prison ou en usine, il y a un tel assujetissement des corps à un moment donné à l'objet de production qu'il n'est même plus possible de libérer une pensée. Les ouvrières entre elles n'ont pas le temps de se parler. On entend dans le film : « On a quinze minutes pour prendre un café, fumer sa clope, manger un bout et aller pisser. » C'est vrai que les bonnes femmes doivent choisir entre ces quatre choses-là et si elles dépassent le quart d'heure c'est repris sur la paye et la paye ne permet plus qu'on aille si facilement en vacances ! Quand on a ouvert le débat des 35 heures, j'ai entendu le patron de la boîte dire : « Oui, les 35 heures vont leur libérer du temps mais le temps libre ils le passeront à consommer dans les magasins leur paye ou à consommer les imbécillités de la télévision ! » Il n'avait pas tort. Le programme que la société propose aujourd'hui c'est produit-produit, prends du fric-prends du fric, consomme-consomme le plus vite possible pour continuer à produire dans le vide et à surproduire puisqu'on sait très bien que maintenant on a dépassé les capacités de production et qu'il y a plus d'offre que de demande ! Tout ça, c'est un système qui va vraiment aller se fourrer contre un mur. Sauf que c'est simplement que les gens eux-mêmes sont complètement assujettis à cette logique-là alors qu'ils ont intimement d'autres aspirations […]. Il n'y a plus de lieu qui leur permette d'être nourris de ce désir. En plus, on a cassé le désir. Comme la prison finalement qui fonctionne sans désir, les désirs n'existent plus ! Et comment on assujettit un être dans le système qui est de produire pour consommer et réduire le loisir à un mode de consommation, ça opère exactement sur le même phénomène ! Celui du non-désir.

RLM : *Est-ce qu'en prison les femmes ont par rapport au travail un discours, des revendications, ou acceptent-elles ça contraintes et forcées parce qu'elles n'ont pas le choix ?*

BL : Il faut savoir en plus que le travail qui arrive dans le cellulaire des femmes c'est le travail que les hommes n'ont pas voulu ! Donc on est au bout du bout du bout de la chaîne. Il y a donc peu de travail pour les femmes en prison par rapport au potentiel travail chez les hommes détenus. Exemple, les femmes longue peine qui n'ont pas de famille et qui sont isolées attendent du travail, n'importe quel travail dans n'importe quelles conditions, et s'il faut prendre du travail la nuit en cellule parce que tout à coup il y a une grosse commande et qu'il faut répondre très très vite, on le fait ! Entre je vais me prendre des cours en prison, apprendre à écrire, lire, parce qu'il y a quand même ces choses-là, fragiles mais quand même quelques petites propositions faites aux femmes, toutes petites hein… De toute façon, entre aller plier des cartes géographiques, faire des bigoudis ou simplement coudre des drapeaux belges ou faire des confettis… Parce que j'ai vu tout ça, faire des confettis ! Mettre des savons en boîte… Vraiment la pire des couillonades! Eh bien même si tu as besoin d'apprendre à lire et à écrire, tu as besoin d'avoir un peu de pognon juste pour t'acheter une cantine et juste payer tes clopes. Si tu peux pas cantiner, il faut savoir que tu bouffes de la merde ! T'as pas le choix de toute façon donc c'est le pire du truc, on a touché le fond du système.



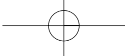
RLM : *Est-ce que tu connais les salaires un peu en Belgique par rapport à la France ?*

BL : Un demi-euro de l'heure. Voilà, à peu près…

RLM : *Quels sont les rapports que les femmes ont avec les matonnes ? Dans le film je les ai trouvées très maternelles ? Pourquoi avoir montré ce côté-là plutôt que la maltraitance envers les détenues ?*

BL : En montrant ce maternage je pense que je montre une certaine forme de violence aussi, qui est justement cette espèce de prise en charge, de ne pas reconnaître l'autre dans son entité mais d'avoir besoin de l'assujettir à sa personne, constamment, de savoir à sa place mieux que lui. Je pense que j'ai touché là un axe qui est de l'ordre du féminin mais surtout du phénomène de la prison où de toute façon le gardien a toujours raison sur le détenu. Maintenant comment interroger le pouvoir ? Comment le cinéma et les médias peuvent représenter le pouvoir aujourd'hui ? Les médias dominants nous le représentent comme étant Zorro ! Moi, je vois Zorro du matin au soir ! A force de voir Zorro, les citoyens, le peuple, les gens, enfin… nous avons l'impression que Zorro de toute façon va régler le problème. Parce que le pouvoir fait tellement figure de Zorro que même si l'on n'est pas d'accord avec lui il va quand même finir par régler les problèmes ou il finira toujours par sauter d'un hélicoptère et venir répondre aux gens dans le besoin. Le pouvoir, on le représente quand même comme le grand sauveur… Plus on va le représenter comme ça moins on aura de dialogue avec lui et moins on osera le remettre en question, ça j'en suis convaincue. Donc, il est temps de casser cette image des modes de représentation du pouvoir, il est grand temps de montrer le pouvoir en slip ! […] C'est ça le truc, c'est de casser l'image qui nous plombe ! Les médias participent tout à fait à l'image du Zorro et le cinéma collabore à ça. Or le cinéma est encore là pour agiter des idées et remettre en question les modes de représentation. Il ne le fait plus, donc il est en train de mourir… Tout simplement. Dans le film, l'idée était de montrer des gens qui détiennent le pouvoir mais qui sont aussi dans un grand paradoxe, coincés entre l'exercice du pouvoir et en même temps leurs vibrations intérieures, voire leurs douleurs. Ça permet que ces gens-là deviennent simplement humains, qu'on soit d'accord avec eux ou pas. Je crois qu'à partir du moment où on porte les galons c'est qu'on a quand même signé quelque chose qui est de l'ordre du pouvoir. Alors les galons, bien qu'on soit dans la douleur de les avoir ou pas, on les a et on sait qui l'on est ! C'est une première réponse. La deuxième, pourquoi dans ce film il n'y a pas de passage à tabac, il n'y a pas de violence au premier degré très apparente. Je pense qu'il y en a un peu marre aussi de parler de la violence, de la répression, sous ce mode de représentation-là parce que lorsqu'on entre dans une violence primaire et dans une image qui signe la violence au premier degré, finalement ça ne nous intéresse plus, c'est l'autre qu'on tabasse et pas moi ! Ce qui m'intéressait, c'était de rentrer en contact avec la douleur et la souffrance de celui qui a tout perdu, c'est-à-dire qui n'a plus que le rapport à la dignité comme combat. Quand on voit la réponse d'anciens détenus après la vision du film, c'est sûr qu'on est dans cette violence-là. Le passage à tabac, c'est le mode de représentation facile finalement, c'est « on bastonne » ! Tout le monde sait qu'on bastonne en prison ! Est-ce que quand on sait qu'on bastonne en prison on est plus sensible à la douleur de la détention ? Moi, je ne le pense pas ! On sait ces choses-là, elles sont révélées, on en parle tous les jours et ça ne change rien. Par contre, quand on se prend dans la gueule pendant une heure et demie la douleur de quelqu'un qui est en détention et qui finalement nous ressemble eh bien je pense qu'on commence à transformer la vision qu'on peut avoir de cette personne. Quelqu'un qui n'a plus que la question de la dignité à mettre au cœur de son existence, parce que pour le reste on lui a tout enlevé. La dignité, c'est ce qu'on va aller gratter d'un jour à l'autre. C'est ce qu'on va essayer de vous enlever par la fouille, par des petites choses qui s'inscrivent comme ça, qui rentrent dans les corps. C'est là où le film, je pense, atteint une dimension très violente sans en avoir l'air.

Le système carcéral n'est pas fait pour vous permettre de gérer un jour la vie comme elle est, il est fait pour vous casser, pour vous rendre la vie impossible. Déjà dehors pour être bien, il faut une force, une carapace, être équipé psychiquement. Il faut dire que tout le monde craque, je trouve que les gens ne vont pas bien alors pour les plus démunis en prison, imaginez… Il faut savoir que les taulards sont des gens qui sont issus de milieux défavorisés ! La prison, ce n'est pas une prison de bourges. Je vois des femmes qui après deux ou trois semaines refont un petit délit pour revenir parce qu'à l'extérieur elles n'en peuvent plus. Les problèmes avec les mômes, les problèmes de thunes, de logement, et personne ne répond à ça.



SOMMAIRE

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I								■							
II					■	■									
III							■			■			■		■
IV									■			■			
V							■			■					
VI		■			■								■		
VII				■								■			
VIII						■		■			■				
IX							■					■		■	
X				■				■							
XI									■						
XII			■								■				
XIII		■				■				■					
XIV	■			■	■				■						
XV							■			■		■			■
XVI							■								
XVII							■							■	
XVIII				■						■					

Horizontale :

I- Vieux taf. Tuberculose. II- Certains la vaccinent, d'autres veulent la garder. Met au ballon. III- Pas un os mais un organe. Conifère. E dans l'eau. IV- Salles à jaffer de JC. Assemblée générale. Roue. V- Raillerie. Possessif. Au bout de soixante ans, elles sont en diamant. VI- Note. Par hélico ou par fax. Ligue des taxeurs. VII- Il pousse pas comme les autres. Avis. Brillant et léger. VIII- Fonctions. Période. 100 de l'autre côté. IX- Sortent de la bouche de Lucky Luke. Enlevée. X- Quand elle flotte, c'est sur la créme. Pays du pétrole. A base de sabre. XI- Grave ou sincère. Avion. XII- Rajoute un n et que ça saute. Lac ricain. Dehors germain. XIII- Sur le front en Aragon. Vieux rafiot. Large. XIV- Interjection. Et le reste. Têtes d'allumage. XV- Variés. Travaux dirigés. Eléments incontrôlables. XVI- La planète avec un diamètre de 50 000 km environ. Exposai à Tchernobyl, à l'envers. XVII- Raconta. Loi du silence corse. XVIII- Arrivée. Paraphe. Contrée d'Asie mineure.

Verticale :

1- Tu l'auras fini, t'en seras un bon. Malheureusement, ne s'invitera plus à un conseil municipal. 2- Speeder. A sacrifier. Sortie. 3- Le faire fait mal au genou. Après la belle 4- Un genre de patron. Article espagnol. Atome. La plus grande école des plus grands crimininels. 5- Union sportive internatinale et cartel de la drogue. Tentèrent. Etats qui titillent la libido. 6- Ronquer à New York. A la perche ou en élastique. Epreuve. 7- Négation. Méprisable. Lassant. 8- Géant japonais. Etat indipensable à l'onaniste. 9- Robert en a la tête. Noiche ou thaï. Si outre-Manche. Prend le pion. 10- Interjection. Cantatrice chauve d'origine roumaine. A la fin de Roumanie. 11- Quand tu vas jusqu'à lui, c'est bien profond. Abréviation verte. Résidu après combustion. 12- Glace londonienne. Impersonnel. De la cambrousse. Enleva par-derrière. 13- Sélénium. Racing Club. Contre l'enfermement. 14- Pas vraie. Parce qu'on y crève, la taule en est un. 15- Au bout de la purée. Habiles. Retraite de pirate.

Voici une liste de librairies où l'on peut trouver *L'Envolée*. Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops…) où nous pourrions systématiquement déposer le journal.

Lady Long Solo. 38, rue Keller, 75011 *Paris*. 01 53 36 02 01.
L'Infokiosque. 21 *ter,* rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Librairie Entropie. 198, bd. Voltaire, 75011 *Paris*. 01 43 48 83 25.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 *Paris*.
Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 *Marseille*.
A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 *Lyon*. 04 78 27 69 51.
Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 *Chalon-sur-Saône*.
Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 *Valence*. 04 75 56 13 33.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 *Montpellier*. 04 67 92 24 18.
Infoshop les Imposteurs. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59 000 *Lille*. lamonseigneur@hotmail.com
Alfagraph. 5, rue d'Echange, 35000 *Rennes*. 02 99 79 74 20.
La Voix du chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44000 *Saint-Nazaire*. 02 40 01 95 70.
D. Roignant. *(bouquiniste)*. 21, rue Navarin, 29200 *Brest*. 02 98 44 41 01.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, *Rouen*.
L'Autodidacte. 12, rue Megevand, 25000 *Besançon*.
La Mémoire du monde. 36, rue Carnot, 84000 *Avignon*.
Infoshop Clandé. 9, rue Quéven, 31000 *Toulouse*.
Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1205 *Genève*. (0041)022 328 70 54.
Quai des Brumes. 35, quai des Bateliers, 67 000 *Strasbourg*. 03 88 35 32 84

Liste des radios

Radio Galère. Le Goéland, 82, av. Roger-Salengro, 13003 Marseille. (Jeu/sam de 20 h 30 à 22 h 30).
Canal Sud. 92.2. 40, rue A.-Duméril, 31 400 Toulouse. Rediffusion de « l'Envolée » tous les vendredis.
La Clé des ondes. 71, cours Edouard-Vaillant, 33000 Bordeaux. *« Une heure pour graduche »,* mercredi de 19 h à 20 h 30.
Radio Libertaire. 89.4. 145, rue Amelot, 75 011 Paris. *« Ras les murs »*, Mercredi : 20 h30-22 h 30
Radio Campus. 106.6. C/o CCL 4, rue de Colmar, 59 000 Lille (labreche@voila.fr), *« La Brêche »* (tous les premiers vendredis du mois de 20h à 21h)
Radio Méga. 99.2 « collectif de solidarité avec les prisonniers » à Valence. Tous les troisièmes lundis de chaque mois de 17 h à 18 h
FPP. 106.3. 63, rue de Saint-Mandé, 93100 Montreuil « L'Envolée », tous les vendredis de 19 h à 20 h 30 - rediffusion les lundis de 12 h 30 à 14 h
Radio Clapas. 93.5. 14, rue J.-Vidal, BP 2002, 34024 Montpellier Cedex.
Radio Zone. 93.8. 8, rue Lissignol, 1201 Genève Suisse. « Scil'baro » Permanence téléphonique tout les jours de 18 h à 20 h (0041)79 688 84 25 (scilbaro@caramail.com)

Liste des collectifs

Collectif prisons. c/o LDH, 3, rue du Maréchal-Joffre, 63100 *Clermont-Ferrand*.
ABC. Maloka, BP 536, 21014 *Dijon* Cedex.
ABC. C/o CCL. 4, rue de Colmar, 59 000 *Lille*.
Ban public. 25, rue Morère, 75014 *Paris*. Site internet : prison.eu.org.
Tout le monde dehors. c/o TCP, 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Secours rouge. 40, rue Louis-Blanc, 75010 *Paris*.
CAE. CICP. 21 *ter*, rue Voltaire, 75011 *Paris*.
Et après pourquoi pas ? 5, rue Pasteur, 71100 *Chalon-sur-Saône*.
Le Laboratoire. 8, place Saint-Jean, 26000 *Valence*.
L'Ekluserie. 138, rue Maginot, 35000 *Rennes*.

Bulletin d'abonnement
à recopier sur papier libre

Nom .... **Prénom** ....
Adresse ....
N° d'écrou ....

Je désire m'abonner 1 an à *L'Envolée*.
L'abonnement est de 10 € par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de *L' Envolée*.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes tranféré ou si vous sortez…

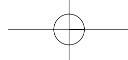
L'Envolée, 63, rue de Saint-Mandé
93100 Montreuil-sous-Bois.
Mail : envolee@internetdown.org

Amis sortants, venez nous voir à la radio dès que vous le souhaitez.

La cassette vidéo du communiqué clandestin réalisée par des prisonniers de la centrale d'Arles (cf. *L'Envolée* n° 3, « Vu à la télé ») est disponible (traductions en anglais, en espagnol et en italien) ! Son prix est de 4 €. Pour la recevoir, envoyez liquide ou chèque à l'ordre de *L'Envolée*, à l'adresse de *L'Envolée*.

Tous les numéros de sont consultables sur le site :
http://www.journalenvolee.free.fr

Dépôt légal TGI Paris n° 20306
Directeur de publication :
Denise Le-Dû.
Impression : Expressions II, Paris XIe.
Commission paritaire en cours.



(suite de la première page) l'ouverture de colloques réguliers entre personnel médical, travailleurs sociaux, responsables de l'Administration pénitentiaire et flics, afin d'étudier les dossiers d'individus potentiellement à risques… La TV suisse dévoile ainsi la collusion des services et le mélange des genres – la croisade antidéviance est ouverte… les collabos sont connus… boycottez-les !

Canicule, ce jour s'étire et se dilue dans une rêverie solitaire. Un film muet se déroule sous mes paupières agitées de spasmes nerveux, vingt ans de réclusion, de luttes, de résistance, d'affect saccagé, de temps volé, de compagnons et amies suicidés, de camarades tombés dans l'ultime refuge précédant le néant sis à l'adresse de la folie, folie instillée jour après jour par les bons soins des psys de *Lager…* de leurs prescriptions mutilantes, ceintures chimiques assurant une tranquillité contrôlée dans l'enclos et sous l'encéphale… Claustrale nécessité. Cursus : vingt années derrière les murs à ce jour – les six prochaines années étant réservées également à la suite de mon enfermement… Sans avoir tué, sans avoir blessé physiquement. Ou Sisyphe à double perpétuité. Attendre Godot dans le désert des Tartares. Stabulation…

Une nuit et un jour plus loin. L'usage de la rumeur comme moyen déstabilisateur devient de plus en plus courant pour tenter d'anéantir toute velléité de résistance chez les rebelles, les combattants libertaires, par exemple. On fait circuler le bruit que vous êtes homo, fou dangereux et autres qualités de cet acabit. Le but, la finalité de telles entreprises est de vous isoler en vous dénigrant. L'administration et ses sbires alimentent ce phénomène en utilisant des détenus qu'ils récompensent de quelques faveurs ou privilèges. La population actuelle se compose à 90 % de détenus « aculturés » politiquement et socialement, issus du lumpenprolétariat des périphéries urbaines ainsi que des anciens pays satellites de l'ex-URSS et de l'ex-Yougoslavie. Elysée Reclus, Max Stirner ou Proudhon ne sont pas aussi connus que McDonald's dans leurs songes d'avenirs dorés… Alors, Ravachol ou Bonnot... Enfin, à chacun ses icônes ; chaque existence appartient à celui qui sait la vivre harmonieusement.

En huis clos carcéral, la réglementation interne fait office de fondement de l'autoritarisme et les rituels de soumission visent à dépersonnaliser le prisonnier par une succession insidieuse d'exigences comportementales. L'hygiène, la tenue vestimentaire, l'organisation des repas, le travail, les déplacements au sein de l'institution, les rapports avec l'extérieur, l'interdit sexuel, l'emploi du temps, les fouilles corporelles ou cellulaires, etc., procèdent d'une volonté de réduire au minimum le champ d'autonomie et d'initiative personnelle. Aliénation, déshumanisation sont les piliers de l'assujettissement des exclus.

Hôte des QHS helvétiques pendant plus de trois ans, en isolement absolu suite à une mutinerie générale à la prison de Champ-Dollon, à Genève. Emeute légitime écrasée dans le sang et la mort par la brigade d'intervention de la flicaille genevoise. Anne-Marie Guenier, une tendre amie parisienne, a été projetée du toit par une lance à incendie dirigée sur nous et a chuté dans le vide 20 mètres plus bas. Blessée, elle a été hospitalisée au CHU de Genève deux heures durant, puis jugée apte à revenir dans un cachot de Champ-Dollon, où, le matin suivant, elle fut, prétendument, découverte pendue à son jeans… Elle avait 19 ans. Tu vis toujours et je te viens pas à pas, sans oublier…

Un peu plus loin, à la prison de La Chaux-de-Fonds, on m'a réservé une aile entière du bâtiment. Chaque matin j'étais complètement mis à nu, fouillé intégralement puis changé de cellule. Une fois toutes les cellules visitées, le procédé recommençait et ceci trois longs mois sans aucun contact. Rien ! Pas même mes avocats d'alors ! L'attitude de la juge : ce type de détention est en l'occurrence adapté au personnage, au danger objectif qu'il représente… J'appris que la salope en question avait fait écrouer mon vieux père, aujourd'hui décédé, pour me forcer à avouer un braquage. Elle doit encore se souvenir de ma promesse si nous devions nous revoir dedans ou dehors… Mon père fut libéré trois jours plus tard…

Avec le mois de juillet, trois potes, deux amis, du Semtex et un 357 Magnum, la cavale est explosive et méticuleusement organisée puis, enfin, réussie, le 21 juillet 1981. Pénitencier de Bochuz. Orbe. Suisse. Particularisme, le Code pénal ne poursuit pas l'acte d'évasion. Réappropriation volontaire, intelligente des espaces temporels. Embrasser la rose des vents. Sentir la terre, l'herbe d'une orée, la tendresse d'une rivière qui se love à votre épiderme, les rires infinis des enfants et le sexe humide d'une femme frénétiquement visité, la sève qui revient, qui s'agite, se tend en vous – la vie germée longuement éjacule les mille étoiles d'un ciel à repeupler. Résurrection. Fulgurance des évidences : *to be…* Le je réintègre un moi meurtri pour fortifier la reconstitution d'un être singulier – libre et unique...

Avant-hier, j'ai assisté à une fouille totale de la cellule qui m'a été assignée. La vision de ces mains gantées fouillant mon restant d'espace, ouvrant mes lettres et autres écrits, visionnant les photographies de mes amies avec indécence, déplaçant mes objets sans ensuite les replacer là où j'appréciais de les voir… cette intrusion n'a fait que légitimer et souligner encore plus vivement ma révolte !

L'institution s'arroge le droit de recourir à la force comme fondement de la contrainte et de son indiscutable pouvoir.

Mon transfert disciplinaire à la Stampa, pénitencier de Lugano, fait suite à une agression de huit matons de Bochuz qui me sont tombés dessus car j'ai retourné une insulte aboyée par un petit chef ambitieux. Dix jours au mitard d'où je ne pouvais sortir que menotté dans le dos lors de mes vingt minutes matinales dans le couloir du QHS.

A Genève, prison de Champ-Dollon, le surveillant-chef m'affirma devant témoins : « Toi, ordure, tu ressortiras d'ici les pieds devant ou infirme… » La presse genevoise *(La Suisse* et *La Tribune de Genève)* en fit l'écho. Ailleurs, un autre maton, de Bochuz cette fois-ci, me fonça dessus avec un tracteur. Mon avocate déposa une plainte pénale qui fut instruite par le juge informateur du Nord-Vaudois. Celui-ci se déplaça pour les auditions et nous annonça que l'abandon des poursuites pénales simplifierait mon droit à une prochaine libération conditionnelle… Quinze années ont passé.

Trente-neuf transferts disciplinaires aussi.

Un petit vent frais souffle. Je me sens bien et m'assoupis. Pierre Goldman, Bruno Sulak, Knobelspiess, Daniel Bloch, Walter Sturm, Jacques Fasel et bien d'autres sont des êtres à l'épaisseur humaine et à l'envergure sociopolitique exemplaires, à l'engagement toujours particulier et sans cesse entretenu et vivifié, conséquents avec eux-mêmes et avec les autres, jamais résignés, immuablement debout, même après le trépas pour certains ! L'après-midi touche à sa fin, des pas lourds me tirent de ma léthargie ; les détenus reviennent des ateliers. Ces gars-là participent aux modes d'approvisionnement de la justice pénale. L'appareil judiciaire doit être fourni régulièrement en justiciables afin d'assurer son financement. Sans justiciables, les fonctionnaires, magistrats et autres personnels seraient en faillite. Le mythe de la justice de droit divin ne fait pas bon ménage avec le management capitaliste. Le détenu est un produit exploité d'un bout à l'autre de l'espace judiciaire. Une manne laborieuse et gratuite permettant notamment à des domaines agricoles vastes tels que Bochuz, Bellechasse, Thorberg, Witz-Vil, Regensdorf et autres de produire des bénéfices non négligeables. Aux Etats-Unis, le secteur privé a fait son entrée dans la création et la gestion de pénitenciers avec l'aval des politiques.

Il serait temps de militer pour l'instauration d'une véritable politique salariale pour rétribuer les détenus volontaires au travail emprisonnés en Suisse et ailleurs. A travail égal salaire égal ! C'est un slogan… L'utopie est un beau voyage. D'ici là les enclos auront sauté.

Un ciel de Tumer étale son faste enflammé au-dessus de mon antre. Le crépuscule s'annonce timidement. Un train vide passe au loin.

Les gamelles du soir sont distribuées. Je ne mange pas. Ma faim est d'une autre nature. N'appartenir à rien ni personne, j'ai de l'éphémère une connaissance trop intime, du contemporain une méfiance telle qu'ajouter le solde de mes jours à un programme commun double mon trouble. Le nihilisme est étranger à cette émotion. Depuis un an, je refuse les visites, je refuse le téléphone, je refuse les activités intemes, etc. Dès l'instant où l'on accepte la charité bien comptée, les permissions millimétrées, des ersatzs de liberté, on se commet avec les méthodes pensées pour et par le système d'asservissement et sa logique dévastatrice. Je me sens une parenté avec les personnages des films de Ken Loach ou de Stanley Kubrick. Mettre ses pas dans sa destinée et la vivre quoi qu'il advienne sans retenue, être contre vents et marées l'acteur volontaire d'une trajectoire existentielle intensément parcourue – icarienne et prométhéenne – claire et obscure, ou simplement humaine…

La population carcérale ces dernières années s'est radicalement transformée. Le prisonnier actuel n'a aucun sens politique. Cet avis peut laisser croire qu'un fossé s'est creusé ces derniers quinze ans, séparant historiquement deux générations distinctes de prisonniers : celle militante des années 70-80 ; celle soumise des années présentes… La réalité doit certainement être moins manichéenne ou plus nuancée…, peut-être aussi plus affligeante… Polémique. Samedi, fin d'après-midi, alentour les éléments, l'environnement et les gens semblent fonctionner au ralenti. Des détenus en tenue minimum lézardent sous le soleil, allongés sur le gazon de la promenade. Certains, tendus, font les cent pas devant le sas des visites. Des déficits affectifs sont à combler. Reconstitution d'une cellule familiale, l'espace d'un parloir autorisé. Oxygène et infirmerie sentimentale. Un grand nombre de couples ne survivent pas à l'épreuve de l'emprisonnement. Les dommages collatéraux générés par une séparation radicale et prolongée sont aussi nombreux que ceux qu'ils déciment. Familles, enfants, amies, compagnes, relations subissent l'érosion. Le travail pervers du temps sur la qualité des sentiments amène certains liens jusqu'à l'usure qui précède la mortifère rupture.

Constats personnels faisant foi… Les exceptions, heureusement, existent, créant des histoires pour le long cours, pour la vie jusqu'à l'ultime étape d'un beau et singulier voyage.

La liberté, comme l'amour, se cultive et s'entretient à perpétuité.

Jean-Pierre Titov-Vogel
Résistant libertaire d'obédience libertine.
Pénitencier de La Stampa, 6904 Lugano Suisse
(case postale 4062)

Texte écrit courant juin 2002, suivra un ouvrage plus dense.

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celles des établissements pénitentiaires.
(art. D.444 du CPP.)